



Avis de convocation à l'assemblée annuelle
des actionnaires de 2021 et circulaire de
sollicitation de procurations par la direction



Assemblée annuelle des actionnaires le 4 mai 2021
Compagnie Pétrolière Impériale Limitée

En couverture : L'unité de cogénération de Strathcona, mise en service en 2020.

Elle produit 41 mégawatts d'électricité, assez pour répondre à environ 80 % des besoins de la raffinerie.

Elle réduit les émissions de gaz à effet de serre d'environ 112 000 tonnes par année, ce qui équivaut à retirer près de 24 000 véhicules de la route chaque année.

Elle souligne l'engagement qu'a pris L'Impériale envers la durabilité et la réduction des émissions.



Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2021

À tous les actionnaires,

Au nom du conseil d'administration et de la direction, je suis heureux de vous convier à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée.

Quand : Le 4 mai 2021 à 11 h (heure normale des Rocheuses)

Lieu : De façon virtuelle seulement à l'adresse www.virtualshareholdermeeting.com/IMO2021

Cette assemblée se tiendra aux fins suivantes :

1. étudier les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport du vérificateur;
2. renouveler le mandat du vérificateur pour le prochain exercice;
3. élire les administrateurs pour l'année suivante;
4. voter sur la proposition provenant d'actionnaires que contient cette circulaire de sollicitation de procurations par la direction; et
5. régler toute autre question dont l'assemblée pourrait être légitimement saisie ou toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

En raison des risques pour la santé que continue de poser la pandémie de la COVID-19 et pour assurer la santé et la sécurité de nos actionnaires, administrateurs, employés et autres parties prenantes, l'assemblée annuelle des actionnaires de 2021 aura lieu sous forme virtuelle uniquement. Les actionnaires peuvent assister et participer à la réunion en ligne par l'entremise d'une webémission audio diffusée en direct, mais ne pourront pas y assister en personne. Les détails concernant la façon d'assister à l'assemblée virtuelle figurent à la page 7 de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction et seront affichés sur le site Web de la compagnie à <https://www.imperialoil.ca/fr-ca>.

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont permis l'utilisation du mécanisme de notification et d'accès à l'égard de l'envoi de la circulaire de sollicitation de procurations aux actionnaires inscrits et non inscrits de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée. La circulaire de sollicitation de procurations n'est pas envoyée par courrier, mais fait plutôt l'objet d'une notification que recevront les actionnaires pour leur indiquer où trouver la circulaire en ligne ou faire une demande pour l'obtenir en version imprimée. La circulaire de sollicitation de procurations par la direction vous fournira des précisions supplémentaires au sujet du mécanisme de notification et d'accès ainsi que de l'information sur la compagnie et sur les points à l'ordre du jour. Veuillez la passer en revue avant de voter.

Les détenteurs inscrits d'actions ordinaires de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée à la fermeture des bureaux le 5 mars 2021 ont droit de vote à l'assemblée et à toute reprise de l'assemblée en cas d'ajournement de celle-ci. Il est important que les droits de vote rattachés à vos actions soient exercés à l'assemblée et que vous fassiez connaître aux administrateurs et à la direction vos souhaits sur les décisions à prendre. Pour ce faire, que vous assistiez ou non à l'assemblée, vous devez remplir et envoyer le formulaire de procuration ci-joint le plus tôt possible. Vous pouvez le faire par la poste, par téléphone, en ligne ou en utilisant votre appareil mobile, comme il est expliqué dans le formulaire de procuration et le formulaire d'instructions relatives au vote.

Votre procuration doit être reçue le vendredi 30 avril 2021, avant 17 h (HAE), ou deux (2) jours (à l'exclusion des samedis, des dimanches et de tout jour férié) avant toute reprise de l'assemblée en cas d'ajournement. La date de prise d'effet de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction est le 16 février 2021, date à laquelle le nombre d'actions ordinaires en circulation était de 734 076 755.

Un enregistrement de l'assemblée pourra être visionné sur le site Web de la compagnie après l'assemblée.

I. R. (Ian) Laing

Vice-président, directeur juridique et secrétaire général
17 mars 2021

Circulaire de sollicitation de procurations par la direction

Table des matières

Message du président du Conseil, président et chef de la direction	3
Résumé de la circulaire de procuration	5
Information sur la circulaire de procuration et instructions relatives au vote	7
Points à l'ordre du jour	12
i) États financiers consolidés et rapport du vérificateur	12
ii) Renouvellement du mandat du vérificateur	12
iii) Élection des administrateurs	13
iv) Proposition d'actionnaires	13
v) Sujets divers	13
Candidats au poste d'administrateur	14
Présentation des candidats au poste d'administrateur	14
Politique en matière de vote à la majorité	18
Information sur la gouvernance d'entreprise	19
Gouvernance d'entreprise en bref	19
Déclaration relative aux pratiques en matière de gouvernance d'entreprise	20
Direction de la compagnie et rémunération de la direction	50
Membres de la direction visés de la compagnie	50
Autres membres de la direction	51
Lettre aux actionnaires de la part du comité des ressources pour les dirigeants sur la rémunération des dirigeants	53
Analyse de la rémunération	56
Autres renseignements importants	80
Date de prise d'effet	80
Présentation d'une proposition d'actionnaires pour examen à l'assemblée annuelle de 2022	80
États financiers	80
Transmission électronique	80
Renseignements complémentaires	80
Approbation des administrateurs	80
Énoncés prospectifs	81
Annexes	82
Annexe A – Chartes du Conseil d'administration et des comités	82
Annexe B – Proposition d'actionnaires	101

Message du président du Conseil, président et chef de la direction

Lettre aux actionnaires 2021

L'Impériale a réagi à un contexte commercial difficile pour continuer à offrir une valeur à long terme pour les actionnaires.

L'année 2020 a été difficile pour l'industrie et L'Impériale n'a pas été épargnée. L'augmentation de l'offre et la chute de la demande de pétrole découlant des répercussions économiques de la COVID-19 ont fortement réduit les débouchés des produits de la compagnie. Cependant, le modèle de gestion intégré de L'Impériale, son portefeuille d'actifs de grande qualité et son solide bilan offrent une stabilité précieuse pendant cette période.



Au cours de la dernière année, la compagnie a réagi vigoureusement au contexte commercial difficile en réduisant ses dépenses en immobilisations et ses frais d'exploitation, en modifiant ses activités d'entretien systématiques et en remaniant le calendrier des principales activités liées aux projets. Les diminutions des dépenses et des immobilisations dans pratiquement tous les aspects opérationnels de L'Impériale ont totalisé près de 2 milliards de dollars, témoignant de notre capacité à nous adapter rapidement aux conditions du marché et à apporter des améliorations à la structure des coûts sans compromettre la valeur à long terme et les objectifs de production.

Dans ce contexte, la compagnie a inscrit une perte nette annuelle de 1,9 milliard de dollars, qui comprenait des charges de dépréciation hors trésorerie de 1,2 milliard de dollars liées à la décision qu'a prise la compagnie de ne pas mettre en valeur une grande partie de son portefeuille d'actifs non classiques. Ces actifs non essentiels sont non productifs et non mis en valeur, et la décision est conforme à la stratégie de L'Impériale qui entend concentrer ses ressources et ses efforts en amont sur ses principaux actifs de sables pétrolifères ainsi que sur les portions les plus attrayantes de son portefeuille d'actifs non classiques. Les activités d'exploitation de la compagnie ont généré des flux de trésorerie de 0,8 milliard de dollars au cours de l'année.

Le solide bilan de L'Impériale offre de multiples options et a joué un rôle essentiel au début de l'année, quand l'industrie s'est trouvée confrontée à d'importants défis financiers. Notre solide performance opérationnelle et nos flux de trésorerie soutenus ont permis à la compagnie de maintenir son dividende annuel sans accroître sa dette, les dividendes et les rachats d'actions donnant lieu à des versements de plus de 900 millions de dollars aux actionnaires.

Rendement en matière de sécurité et réponse à la pandémie

Malgré les circonstances externes, nos équipes sont restées concentrées sur les opérations quotidiennes, contribuant à une autre année d'excellent rendement en matière de sécurité. L'une de nos plus grandes fiertés est d'avoir pu poursuivre nos activités de façon sécuritaire en pleine pandémie, de façon à ce que nous soyons bien placés pour réagir lorsque la demande reprendra.

Notre priorité demeure la santé et la sécurité de nos employés, de nos clients, ainsi que des collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités. En réponse aux risques que présente la pandémie de la COVID-19, L'Impériale a mis en œuvre les protocoles d'urgence et de sécurité actuels dans ses installations. Dans les collectivités, nous avons offert aux travailleurs de la santé de première ligne du carburant gratuit, doublé notre contribution aux programmes de dons de contrepartie pour les employés et soutenu les organismes de santé mentale. Nous avons également fait don de fournitures essentielles pour lutter contre la COVID-19, notamment de l'isopropanol permettant de fabriquer du désinfectant pour les mains, ainsi que des ordinateurs portables pour soutenir l'apprentissage à distance par l'entremise d'écoles et de collectivités.

Faits saillants des activités

Dans les activités en amont de L'Impériale et malgré des circonstances sans précédent, le projet d'exploitation des sables pétrolifères de Kearl a enregistré la meilleure performance opérationnelle et le meilleur rendement financier grâce à une fiabilité accrue et à une réduction des temps d'arrêt soutenues par la mise en service d'installations de concassage supplémentaires au début de 2020. Pour compenser les périodes de faibles marges, nous avons effectué plus tôt les travaux d'entretien planifiés à Kearl, ce qui nous a permis de réaliser des économies importantes et de générer des niveaux de production record en fin d'année. Compte tenu de la production fiable continue à Syncrude et de la production stable à Cold Lake, L'Impériale a atteint une production annuelle de 398 000 barils par jour en 2020.

Grâce à sa réaction rapide à la chute de la demande, le secteur aval de la compagnie a continué de tirer profit des avantages logistiques, des catégories de brut favorables et des marges plus élevées par rapport à de nombreuses autres régions d'Amérique du Nord. En sa qualité de plus grand raffineur au Canada, la compagnie a conservé une grande part de marché dans des produits clés partout au pays ainsi qu'une solide clientèle. Les modifications apportées aux calendriers et à l'étendue des travaux d'entretien planifiés ont diminué le coût des rotations et leur incidence sur les marges, ce qui a contribué à surmonter les difficiles conditions de marché créées par la pandémie.

L'Impériale a mis en service la nouvelle unité de cogénération de sa raffinerie de Strathcona près d'Edmonton, en Alberta. L'unité de cogénération améliore l'efficacité énergétique aux installations et réduit les émissions de gaz à effet de serre de la province, comme si on retirait près de 24 000 véhicules de la route. La compagnie a également commencé les travaux entourant le remplacement proactif d'un tronçon du pipeline de produits de Sarnia, en Ontario, lesquels devraient durer toute l'année, et a poursuivi les travaux nécessaires à l'augmentation des mélanges de biocarburants à ses installations.

La vigueur des activités de produits chimiques de L'Impériale a donné lieu à quatre trimestres de rentabilité, illustrant une fois de plus la valeur du modèle intégré de la compagnie.

Engagement à la réduction des émissions

L'Impériale appuie l'objectif du Canada d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050, et nous avons continué de nous concentrer sur la durabilité en 2020. Nous élaborons une vaste gamme de projets visant à réduire les émissions et à stimuler l'efficacité opérationnelle de nos installations, en tirant parti de la technologie de pointe de L'Impériale pour proposer des solutions permettant de réduire l'intensité des gaz à effet de serre et d'aider nos clients à réduire leurs émissions. L'Impériale a réduit l'intensité des émissions de gaz à effet de serre de ses installations de sables pétrolifères exploitées de plus de 20 % depuis 2013 et a annoncé son intention de la réduire d'un autre 10 % d'ici 2023. Le travail de L'Impériale sera décrit dans son nouveau rapport sur la durabilité, qui sera publié avant l'assemblée annuelle sur son site Web.

Nous continuerons d'offrir aux Canadiens un accès fiable aux carburants dont ils ont besoin pendant cette période sans précédent et avons l'intention d'être là pour eux en contribuant à l'éventuelle reprise économique. Nous continuerons de surveiller les conditions du marché et d'autres facteurs pour évaluer nos futurs plans de mise en valeur. L'Impériale possède un inventaire considérable d'occasions d'exploitation et son approche stratégique à cet égard dans le contexte actuel consiste en un investissement minimal en ayant l'option d'aller de l'accroître au moment approprié.

Quelque 140 ans d'innovation et de résilience

L'année 2020 marquait le 140^e anniversaire de la création de la Compagnie Pétrolière Impériale par un groupe de raffineurs de pétrole en Ontario. Depuis ses débuts, où elle produisait principalement de l'huile à lampe et de la graisse à essieux, la compagnie est devenue une importante société intégrée dont les activités s'étendent partout au Canada. L'Impériale est l'auteure de nombreuses premières, illustrant l'esprit d'innovation et la résilience de la compagnie et de ses employés. L'un des plus grands avantages concurrentiels de L'Impériale a toujours été l'expertise, le dévouement et l'engagement envers l'excellence de ses employés, et je veux les remercier de leur travail acharné.

Au nom du Conseil d'administration, de l'équipe de direction et de tous les employés de L'Impériale, nous apprécions la confiance que vous nous accordez en investissant dans notre compagnie et nous nous engageons à continuer d'offrir une valeur supérieure à long terme pour les actionnaires.

Brad Corson

Président du Conseil, président et chef de la direction
Compagnie Pétrolière Impériale Limitée

Résumé de la circulaire de procuration

Le résumé qui suit vise à faire ressortir certaines informations au sujet de la compagnie et de l'assemblée des actionnaires qui aura bientôt lieu. De plus amples détails se trouvent dans la circulaire, et nous vous invitons à lire attentivement la circulaire de procuration au complet avant de voter.

Assemblée annuelle des actionnaires de 2021

Date et heure : Le 4 mai 2021
Lieu : De façon virtuelle seulement à l'adresse
www.virtualshareholdermeeting.com/IMO2021
Date d'enregistrement : Le 5 mars 2021
Date d'envoi postal : Le 17 mars 2021

Questions soumises au vote et recommandations du conseil

Questions soumises au vote	Recommandations de vote du conseil
Renouvellement du mandat de l'auditeur (page 12)	En faveur
Élection des administrateurs (pages allant de 13 à 17)	En faveur de chacun des candidats au poste d'administrateur
Proposition d'actionnaires (Annexe B commençant à la page 101)	Contre la proposition

Aperçu des candidats au poste d'administrateur

	D. W. Cornhill	B. W. Corson a)	M. R. Crocker b)	K. T. Hoeg	M. C. Hubbs	J. M. Mintz	D. S. Sutherland
Sexe	Homme	Homme	Homme	Femme	Femme	Homme	Homme
Âge (au 16 février 2021)	67	59	47	71	54	69	71
Date d'entrée en fonction	29 novembre 2017	17 septembre 2019	s. o.	1 ^{er} mai 2008	26 juillet 2018	21 avril 2005	29 avril 2010
Citoyenneté	Canadienne	Américaine	Américaine	Canadienne	Canadienne	Canadienne	Canadienne
Administrateur indépendant	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Participation aux comités en 2020 c)	CV CRD CPPRE CMCG* CECC	CECC	s. o.	CV* CRD CPPRE CMCG CECC	CV CRD CPPRE CMCG CECC*	CV CRD CPPRE* CMCG CECC	CV CRD* CPPRE CMCG CECC
Mandats croisés d'administrateur	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Pourcentage de participation aux réunions en 2020	97 %	100 %	s. o.	100 %	100 %	100 %	97 %
Répond aux lignes directrices sur l'actionnariat	Oui	Non a)	s. o.	Oui	Oui	Oui	Oui
Autres conseils de sociétés ouvertes	1	0	0	1	1	0	2
Compétences financières	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Expérience en matière de rémunération	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Pourcentage de votes en faveur à la dernière assemblée	98,90 %	96,34 %	s. o.	98,99 %	99,43 %	98,59 %	99,10 %

a) B. W. Corson a été nommé administrateur et président de la compagnie le 17 septembre 2019. Il a en outre assumé les fonctions de président du Conseil, président et de chef de la direction le 1^{er} janvier 2020. Il est prévu que M. Corson se conforme aux lignes directrices sur l'actionnariat, soit cinq fois le salaire de base, dans un délai de trois ans suivant sa nomination au poste de président du Conseil, président et chef de la direction.

b) M. R. Crocker est candidat à l'élection au poste d'administrateur à l'assemblée annuelle des actionnaires et n'est pas administrateur à l'heure actuelle. D. C. Brownell est actuellement administrateur, mais il n'est pas candidat à la réélection à l'assemblée annuelle des actionnaires.

c) CV – Comité de vérification; CRD – Comité des ressources pour les dirigeants; CPPRE – Comité des politiques publiques et de la responsabilité d'entreprise; CMCG – Comité des mises en candidature et de la gouvernance; CECC – Comité d'engagement et de collaboration communautaires

* désigne le poste de président de ce comité

Faits saillants du rendement en 2020

- Nous avons protégé notre main-d'œuvre face à la pandémie et réalisé un solide rendement en matière de sécurité et une gestion efficace des risques d'entreprise
- Réponse aux conditions du marché attribuables à la pandémie de la COVID-19 et à la baisse des prix des produits de base
 - En date du 1^{er} avril, la compagnie a suspendu le programme de rachat d'actions pour préserver ses liquidités
 - La compagnie a pris des mesures décisives en vue de réduire les dépenses en immobilisations et les frais d'exploitation – engagement à réduire les dépenses en immobilisations de 0,5 milliard de dollars par rapport aux prévisions antérieures de 1,6 à 1,7 milliard de dollars, et diminution des dépenses de 0,5 milliard de dollars par rapport à la même période en 2019 Dépassement considérable des deux engagements :
 - Les dépenses en immobilisations pour l'exercice ont atteint environ 0,9 milliard de dollars, en baisse de près de la moitié par rapport aux prévisions antérieures
 - Les dépenses de production et de fabrication pour l'exercice sont de 5,5 milliards de dollars, soit environ 1,0 milliard de dollars ou 15 % de moins qu'en 2019
 - Le remaniement des calendriers et de l'étendue des travaux planifiés a permis de réduire le niveau des effectifs sur place, de diminuer les coûts et de profiter de la baisse de la demande pour effectuer des tâches d'entretien
 - Soutien de la réponse nationale pour lutter contre la COVID-19, notamment :
 - Nous avons fait don de 60 tonnes d'isopropanol pour la fabrication de produits désinfectants
 - Nous avons offert pour 2 millions de dollars de bons de carburant gratuit aux travailleurs de la santé de première ligne
- La compagnie a inscrit une perte nette annuelle de 1,9 milliard de dollars, compte tenu d'un contexte commercial extrêmement difficile, qui comprenait des charges de dépréciation hors trésorerie de 1,2 milliard de dollars liées à la décision qu'a prise la compagnie de ne pas mettre en valeur une grande partie de son portefeuille d'actifs non classiques
- Les activités d'exploitation ont donné lieu à des flux de trésorerie de 0,8 milliard de dollars, une diminution considérable des dépenses ayant aidé à compenser les difficiles conditions du marché
- Le dividende trimestriel a été maintenu à 0,22 \$ par action, ce qui a permis d'augmenter le dividende annuel versé pour la 26^e année consécutive, en conservant des niveaux d'endettement stables
- Plus de 0,9 milliard de dollars ont été versés aux actionnaires sous forme de dividendes et de rachats d'actions
- Solide rendement du secteur amont
- La production du secteur amont pour l'exercice s'est chiffrée à 398 000 barils équivalent pétrole bruts par jour
- La mise en service réussie des installations de concassage supplémentaires à Kearl a permis d'y atteindre un niveau de production record pour l'année
 - Au quatrième trimestre, la production trimestrielle du secteur amont a été la plus élevée des 30 dernières années
- L'adaptabilité a permis au secteur aval et aux produits chimiques d'enregistrer des résultats positifs
- L'utilisation, les charges d'alimentation et les catégories de produits ont été optimisées en fonction des facteurs économiques tenant compte des répercussions de la pandémie
- Les nouvelles installations à la raffinerie de Strathcona ont été mises à contribution afin de permettre la production et la vente de volumes records d'asphalte
- La compagnie s'est servie de l'excédent de capacité pour produire des niveaux records de diluant compte tenu des conditions favorables du marché au quatrième trimestre
- Le projet de cogénération à la raffinerie de Strathcona a été mis en service
- Engagement continu en tant que chef de file de la technologie, de l'innovation et de la durabilité au sein de l'industrie
 - Investissement de 140 millions de dollars dans des activités de recherche et développement
 - Publication du rapport d'entreprise sur la durabilité de L'Impériale
- La compagnie a reçu le prix « Initiative de l'employeur de l'année » du Centre canadien pour la diversité et l'inclusion pour l'Ouest canadien, qui reconnaît son approche en matière de développement commercial au sein des communautés autochtones
- La compagnie s'est classée parmi les 100 meilleurs employeurs au Canada selon Mediacorp Canada Inc.

Faits saillants de la gouvernance d'entreprise en 2020

- Cinq (5) des sept (7) candidats au poste d'administrateur sont indépendants et satisfont aux critères d'indépendance établis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, la SEC et la bourse NYSE American LLC
- Les administrateurs sont hautement qualifiés et font foi de la diversité au sein de la compagnie en termes de sexe, d'antécédents, d'expérience et de compétences
- Les administrateurs indépendants de la compagnie sont assujettis à des exigences rigoureuses en ce qui concerne l'actionariat, lesquelles ont toutes été respectées. Les administrateurs indépendants détiennent collectivement plus de 7,5 millions de dollars en actions de la compagnie
- Les administrateurs indépendants tiennent régulièrement des réunions directives en l'absence de la direction
- Les actions de la compagnie sont cotées à la fois à la bourse de Toronto et à la bourse NYSE American LLC, et nos pratiques de gouvernance d'entreprise sont conformes aux politiques et pratiques applicables de chaque bourse
- La compagnie a adopté une politique en matière de vote à la majorité
- Environ 98 % des voix en moyenne étaient en faveur de l'élection de nos administrateurs à l'assemblée annuelle de 2020.
- Deux (2) des sept (7) candidats au poste d'administrateur, ou 29 %, et quatorze (14) des vingt-six (26) cadres supérieurs de la compagnie ou ses principales filiales, ou 54 %, sont des femmes

Faits saillants de la rémunération des dirigeants en 2020

- Les décisions entourant le régime de rémunération de 2020 en réponse à la pandémie de la COVID-19 et aux incertitudes liées au marché prévoyaient le maintien des salaires de base au niveau de 2020 et la suspension du régime de primes annuelles de 2020; de plus amples renseignements figurent à la page 53
- Les régimes de rémunération continuent de s'inscrire dans le modèle de gestion de la compagnie à long terme et appuient les stratégies d'affaires clés
- Tous les dirigeants participent aux mêmes régimes de rémunération qui favorisent une évaluation et une gestion appropriées des risques
- Il est interdit aux employés et aux administrateurs de spéculer contre la valeur des actions de la compagnie
- Aucun contrat de travail ni aucune modification dans les accords de limitation

Information sur la circulaire de procuration et instructions relatives au vote

Éléments soumis au vote

Au cours de cette assemblée, vous serez invités à voter sur les éléments suivants :

- le renouvellement du mandat du vérificateur,
- l'élection des administrateurs et
- la proposition d'actionnaires que contient la circulaire.

Sollicitation

Les administrateurs et la direction de Compagnie Pétrolière Impériale Limitée ont établi la présente circulaire afin de solliciter des procurations pour le vote à son assemblée annuelle des actionnaires qui aura lieu le 4 mai 2021. La sollicitation des procurations des actionnaires inscrits se fera principalement par courrier; cependant, des employés de la compagnie pourront également solliciter ces procurations en personne. Les instructions relatives au vote ou les procurations des actionnaires non inscrits se feront principalement par courrier, par l'entremise d'intermédiaires ou par la compagnie si les nom et adresse des actionnaires non inscrits lui sont transmis par les intermédiaires. La compagnie prend à sa charge les frais relatifs à la sollicitation.

Qui peut voter

Les actionnaires inscrits en date du 5 mars 2021, à 17 h (HNE), ou leurs mandataires dûment désignés, auront le droit d'assister à l'assemblée et de voter en personne ou par procuration. Il s'agit de la date de clôture des registres pour la désignation des actionnaires habiles à voter à l'assemblée. Les personnes qui acquerront des actions ordinaires après cette date n'auront pas le droit de voter à l'assemblée. Tout actionnaire habile à voter à l'assemblée reçoit l'avis de notification et d'accès aux documents relatifs à l'assemblée et au formulaire de vote par procuration, documents ayant tous été expédiés aux actionnaires à partir du 17 mars 2021. Chaque action ordinaire immatriculée à votre nom dans le registre des actionnaires vous donne droit à une voix à l'assemblée annuelle.

Il est important que les droits de vote rattachés à vos actions soient exercés à l'assemblée et que vous fassiez connaître à la compagnie vos souhaits sur les décisions à prendre.

Notification et accès

La compagnie se sert de la disposition de notification et d'accès du *Règlement 54-101* et du *Règlement 51-102* pour fournir les documents relatifs à l'assemblée en version électronique aux actionnaires inscrits et non inscrits (« notification et accès »). Dans le cadre de la procédure de notification et d'accès, la compagnie a reçu des exemptions de Corporations Canada en vertu du paragraphe 151(1) et de l'article 156 de la *Loi sur les corporations canadiennes*, l'autorisant à utiliser cette procédure.

Plutôt que de poster les documents relatifs à l'assemblée aux actionnaires, la compagnie a publié l'Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires, la circulaire de sollicitation de procurations par la direction, les états financiers annuels audités de 2020 et le rapport de gestion connexe (collectivement, les « documents relatifs à l'assemblée ») sur son site Web à <http://www.imperialoil.ca/fr-CA/company/investors/shareholder-services/annual-meetings>. De plus, les documents relatifs à l'assemblée ont également été publiés sur www.materials.proxyvote.com/453038 et dans le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») à www.sedar.com, sous le profil de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée.

La compagnie a envoyé la lettre de notification et un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions relatives au vote (le « matériel de notification ») aux actionnaires inscrits et non inscrits. Le matériel de notification exposera notamment les questions qui seront évoquées à l'assemblée, expliquera que les documents relatifs à l'assemblée sont disponibles en ligne, et indiquera comment en demander des exemplaires imprimés sans frais.

La compagnie utilise le mécanisme de notification et d'accès parce qu'il permet de diminuer les coûts d'impression, de papier et d'envoi par la poste associés à l'assemblée des actionnaires de la compagnie. Conformément à la disposition de notification et d'accès, la compagnie a fixé la date de clôture des registres au moins quarante (40) jours avant l'assemblée.

Les actionnaires peuvent recevoir les documents relatifs à l'assemblée en version imprimée en utilisant les méthodes indiquées dans le matériel de notification. Les documents relatifs à l'assemblée leur seront envoyés dans les trois jours ouvrables suivant la date de la demande, pourvu que la demande soit faite avant la date de l'assemblée ou toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Si une demande est présentée après l'assemblée et dans l'année suivant le dépôt des documents relatifs à l'assemblée, la compagnie postera les documents dans les dix (10) jours civils suivant la demande. L'Impériale enverra des exemplaires imprimés des documents relatifs à

l'assemblée aux actionnaires ayant donné des instructions permanentes en vue de recevoir des exemplaires imprimés par la poste. Les actionnaires inscrits et non inscrits qui ont demandé l'envoi électronique des documents relatifs à l'assemblée continueront à les recevoir par courriel.

Information importante au sujet de l'assemblée

L'assemblée aura lieu sous forme virtuelle seulement. Les actionnaires peuvent assister et participer à la réunion en ligne par l'entremise d'une webémission audio diffusée en direct, mais ne pourront pas y assister en personne. Les administrateurs et la haute direction participeront en ligne et seront en mesure de répondre aux questions. La tenue d'une assemblée strictement virtuelle répond aux risques associés à la pandémie de la COVID-19 et reflète l'engagement de L'Impériale envers la santé et le bien-être de ses actionnaires, ses administrateurs, ses employés et autres parties prenantes. L'assemblée virtuelle s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par L'Impériale pour limiter la propagation de la COVID-19 au sein de la collectivité, tout en donnant à ses actionnaires la possibilité d'assister à l'assemblée, de communiquer et d'exercer leurs droits.

Assister à l'assemblée virtuelle

Pour participer à l'assemblée, les actionnaires inscrits et non inscrits (propriétaires véritables) ou leurs mandataires devront visiter le site Web www.virtualshareholdermeeting.com/IMO2021 et joindre l'assemblée. La webémission vous permet d'assister à l'assemblée en direct, de poser des questions et de voter si vous ne l'avez pas déjà fait avant l'assemblée. L'assemblée commencera exactement à 11 h (HNR) le 4 mai 2021. L'enregistrement en ligne commencera 15 minutes avant, à 10 h 45 (HNR). Assurez-vous de prévoir suffisamment de temps pour la procédure d'enregistrement en ligne.

Les actionnaires inscrits qui n'ont pas désigné un mandataire doivent joindre l'assemblée en utilisant le numéro de contrôle de 16 chiffres figurant sur leur formulaire de procuration.

Les mandataires dûment désignés des actionnaires inscrits et non inscrits (véritables) doivent joindre l'assemblée au moyen du numéro d'identification unique à 8 caractères qui leur est attribué au moment de leur désignation. Si vous êtes actionnaire non inscrit (véritable) et que vous voulez voter à l'assemblée, vous devez vous nommer vous-même à titre de mandataire et joindre l'assemblée au moyen du numéro d'identification unique à 8 caractères qui vous est attribué. Les actionnaires non inscrits peuvent aussi utiliser le numéro de contrôle de 16 chiffres qui figure sur le formulaire d'instructions relatives au vote pour assister à la réunion et poser des questions, mais il ne leur sera pas possible de voter. Veuillez consulter la section « Instructions aux fins de désignation » ci-dessous pour faire en sorte que vous ou votre mandataire puissiez accéder à l'assemblée et y voter.

Il est possible d'assister à la webémission en direct à titre d'invité à www.virtualshareholdermeeting.com/IMO2021, sans avoir la possibilité de poser des questions ou de voter.

Si vous avez de la difficulté à accéder à l'assemblée virtuelle au moment de l'enregistrement ou lorsqu'elle commence, veuillez téléphoner au numéro d'assistance technique qui figurera à la page d'enregistrement à l'assemblée virtuelle des actionnaires. La plateforme de l'assemblée est entièrement prise en charge par tous les navigateurs et les appareils exécutant la version la plus récente des plugiciels applicables. Assurez-vous que l'endroit à partir duquel vous comptez accéder à l'assemblée dispose d'une connexion internet stable, de préférence haute vitesse.

Information sur l'exercice du droit de vote

Les **actionnaires inscrits** détiennent des actions immatriculées à leur nom, ainsi qu'un certificat pour ces actions sur lequel est précisé le nombre d'actions de la compagnie qu'ils détiennent. Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous avez la possibilité de voter à l'assemblée ou vous pouvez utiliser le formulaire de procuration de façon à autoriser une autre personne à vous représenter et à exercer vos droits de vote rattachés à vos actions à l'assemblée.

Si vous comptez voter à l'assemblée, vous n'avez pas à utiliser le formulaire de procuration. Vous pouvez joindre l'assemblée en utilisant le numéro de contrôle de 16 chiffres figurant sur votre formulaire de procuration et votre voix sera prise en compte à l'assemblée. Si vous ne souhaitez ni assister ni voter à l'assemblée, vous devez utiliser le formulaire de procuration ci-joint. Vous pouvez envoyer le formulaire de procuration à Broadridge, dans l'enveloppe fournie, de façon à ce qu'il soit reçu avant 17 h (HAE) le vendredi 30 avril 2021. Vous pouvez aussi exercer votre droit de vote avant l'assemblée au moyen d'une des autres méthodes de vote décrites à la page suivante.

Une procuration doit être émise par écrit et signée par l'actionnaire ou par son mandataire autorisé par écrit, à moins que vous n'ayez pris la décision de remplir votre procuration par téléphone ou en ligne, comme il est expliqué dans le formulaire de procuration et décrit à la page suivante. À moins d'indication contraire, tous les votes des actionnaires se feront par voie de scrutin virtuel.

Le mandataire doit exercer les votes auxquels lui donnent droit les actions qui font l'objet d'une procuration dûment remplie reçue avant 17 h (HAE) le vendredi 30 avril 2021, ou deux (2) jours (à l'exclusion des samedis, des dimanches ou de tout jour férié) avant toute reprise de l'assemblée en cas d'ajournement, pour voter ou s'abstenir de voter, selon les instructions spécifiées dans la procuration, à l'occasion des votes auxquels il sera procédé au cours de l'assemblée annuelle.

En signant le formulaire de procuration ci-joint, vous autorisez B. W. Corson, K. T. Hoeg ou J. M. Mintz, tous trois administrateurs de la compagnie, à exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'assemblée. **Vous pouvez nommer une personne autre que ces administrateurs pour exercer votre droit de vote. Pour désigner une autre personne pour vous représenter comme mandataire à l'assemblée annuelle, vous devez suivre les instructions figurant à la section « Instructions aux fins de désignation » ci-dessous, au plus tard à 17 h (HAE) le vendredi 30 avril 2021 afin que votre mandataire puisse joindre l'assemblée virtuelle et voter en votre nom.**

Le fait d'utiliser le formulaire de procuration ne vous empêche pas d'assister à l'assemblée virtuelle en utilisant votre numéro de contrôle de 16 chiffres. Si vous joignez l'assemblée et avez déjà désigné un mandataire, autre que les administrateurs dont le nom figure sur le formulaire de procuration, vous aurez l'option de révoquer tous les mandataires que vous avez auparavant désignés. Vous pouvez alors choisir de révoquer le mandataire que vous avez déjà désigné et de voter vous-même, ou de laisser votre mandataire exercer vos droits de vote en votre nom.

Information sur l'exercice du droit de vote – actionnaires non inscrits

Les **actionnaires non inscrits** achètent leurs actions par l'entremise d'un courtier ou d'un intermédiaire, qui s'occupe de leur compte. Comme les actions sont détenues au nom de la maison de courtage, les actionnaires non inscrits ne détiennent pas le certificat de ces actions, le compte étant enregistré dans un système électronique.

En général, les actionnaires non inscrits reçoivent, suivant le cas, a) une demande d'instructions relatives au vote (l'intermédiaire est tenu d'envoyer à la compagnie un formulaire d'information sur l'exercice du droit de vote signé, rempli conformément aux instructions relatives au vote qu'il reçoit); ou b) un formulaire d'instructions relatives au vote signé par l'intermédiaire, mais non rempli. Les actionnaires non inscrits devront suivre la procédure décrite par leurs intermédiaires pour exercer leur droit de vote par procuration. Les actionnaires non inscrits peuvent voter par la poste, par téléphone, en ligne ou en se servant de leur appareil mobile, comme il est expliqué dans le formulaire d'instructions relatives au vote.

Les actionnaires non inscrits qui souhaitent assister et voter à l'assemblée virtuelle doivent d'abord se désigner comme mandataires. En effet, la compagnie ne possède pas de registre des actionnaires non inscrits de la compagnie et ne peuvent pas savoir combien d'actions vous détenez ou si vous êtes habilité à voter, à moins que vous vous soyez nommé vous-même à titre de mandataire. Les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment désignés à titre de mandataires pourront assister à l'assemblée et poser des questions au moyen du numéro de contrôle de 16 chiffres figurant sur leur formulaire d'instructions relatives au vote, mais ne pourront pas voter. Les actionnaires non inscrits peuvent aussi assister à l'assemblée à titre d'invités, mais ne pourront pas voter ni poser des questions lors de l'assemblée.

Les actionnaires non inscrits peuvent aussi désigner une autre personne qui assistera à l'assemblée virtuelle et exercera leurs droits de vote en leur nom. **Pour vous désigner ou désigner une autre personne qui vous représentera et exercera vos droits de vote à titre de mandataire à l'assemblée annuelle, vous devez suivre les instructions figurant à la section « Instructions aux fins de désignation » ci-dessous, au plus tard à 17 h (HAE) le vendredi 30 avril 2021.**

Options pour l'exercice du droit de vote

Les actionnaires sont invités à voter avant la tenue de l'assemblée à www.proxyvote.com. Même si vous avez prévu de participer à l'assemblée virtuelle, vous devriez songer à exercer vos droits de vote par procuration à l'avance afin que votre voix soit prise en compte si vous décidez par la suite de ne pas assister à l'assemblée ou ne pouvez pas y accéder pour quelque raison que ce soit. La date limite pour l'exercice des droits de vote est 17 h (HAE) le vendredi 30 avril 2021.

Les actionnaires peuvent voter en utilisant l'une des méthodes ci-dessous :

Options pour l'exercice des droits de vote par procuration	Actionnaires inscrits et non inscrits au moyen du formulaire de procuration ou formulaire d'instructions relatives au vote
 Voter en ligne	Consultez le site Web www.proxyvote.com et suivez les instructions pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions. Vous devez indiquer le numéro de contrôle de 16 chiffres imprimé sur votre formulaire de vote par procuration ou votre formulaire d'instructions relatives au vote.
 Voter au moyen de votre appareil mobile	Balayez le code QR au moyen de votre appareil mobile et suivez les instructions liées aux droits de vote rattachés à vos actions. Vous devez indiquer le numéro de contrôle de 16 chiffres imprimé sur votre formulaire de vote par procuration ou votre formulaire d'instructions relatives au vote.
 Voter par la poste	Remplissez et renvoyez votre formulaire de vote par procuration ou votre formulaire d'instructions relatives au vote dans l'enveloppe préaffranchie fournie à cette fin ou postez-le au Centre de traitement des données, C. P. 3700, succursale Industrial Park, Markham (Ontario) L3R 9Z9.
 Voter par téléphone	Au moyen d'un téléphone à clavier, composez le numéro sans frais 1 800 474-7501 (en français) ou 1 800 474-7493 (en anglais) et suivez les directives. Vous devez indiquer le numéro de contrôle de 16 chiffres imprimé sur votre formulaire de vote par procuration ou votre formulaire d'instructions relatives au vote.
 Voter à l'assemblée virtuelle	Les actionnaires inscrits joignent l'assemblée au moyen du numéro de contrôle de 16 chiffres figurant sur leur formulaire de procuration et votent au moment voulu. Les mandataires dûment désignés des actionnaires inscrits et non inscrits (propriétaires véritables) (y compris les actionnaires non inscrits qui se sont désignés eux-mêmes à titre de mandataire) joignent l'assemblée en utilisant le numéro d'identification unique à 8 caractères qui leur a été attribué en tant que mandataire et votent au moment voulu.

Instructions aux fins de désignation

Si vous souhaitez désigner une personne afin qu'elle exerce vos droits de vote à l'assemblée (autre que les candidats à la direction désignés dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions relatives au vote), vous devez désigner cette personne à titre de mandataire. Cela s'applique tant aux actionnaires inscrits qui souhaitent désigner une autre personne en tant que mandataire qu'aux actionnaires non inscrits (propriétaires véritables) qui souhaitent se désigner eux-mêmes ou désigner une autre personne à titre de mandataire. Suivez attentivement les instructions figurant sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions relatives au vote. Il est essentiel que vous vous conformiez aux directives portant sur la signature et le renvoi des formulaires indiquées sur le formulaire ou par votre intermédiaire.

Lorsque vous désignez un mandataire, vous aurez à créer un numéro d'identification unique à 8 caractères qui lui permettra de joindre l'assemblée et d'exercer vos droits de vote en votre nom. Vous pouvez désigner ce mandataire directement dans votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions relatives au vote, ou le faire en ligne à l'adresse **www.proxyvote.com**.

Afin que votre mandataire soit adéquatement validé et puisse accéder à l'assemblée, vous devez lui fournir le nom exact utilisé dans votre désignation et le numéro d'identification à 8 caractères que vous lui avez attribué. **Si vous ne fournissez pas l'information sur la personne désignée en remplissant votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions relatives au vote, ou si vous ne fournissez pas à la personne désignée le nom exact et le numéro d'identification attribués, cette autre personne ne sera pas en mesure de joindre l'assemblée et d'exercer vos droits de vote en votre nom.**

Date limite de réception des procurations

Vous êtes invités à fournir vos instructions relatives au vote ou à désigner votre mandataire en ligne à l'adresse **www.proxyvote.com** au plus tard à 17 h (HAE) le vendredi 30 avril 2021, ou deux (2) jours (à l'exclusion des samedis, des dimanches et de tout jour férié) avant toute reprise de l'assemblée en cas d'ajournement. Broadridge doit recevoir votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions relatives au vote, dûment rempli, avant la date limite de réception des procurations par la poste, en ligne ou par téléphone comme le décrit la section sur les options pour l'exercice du droit de vote ci-dessus. En fournissant vos instructions relatives au vote ou en respectant la date limite pour la réception des procurations vous vous assurez que votre voix soit prise en compte à l'assemblée, et ce, même si vous décidez de ne pas assister à l'assemblée ou êtes incapables d'y accéder en raison de difficultés techniques. Si vous assistez à l'assemblée et y exercez vos droits de vote pendant la webémission en direct, toute procuration accordée auparavant sera révoquée.

Vote par procuration

En l'absence d'instructions, le mandataire votera comme il est stipulé dans le bandeau figurant en caractères gras bleus aux pages 12 et 13.

- **EN FAVEUR** du renouvellement du mandat de l'auditeur,
- **EN FAVEUR** de l'élection des administrateurs mis en candidature et
- **CONTRE** la proposition d'actionnaires.

Si vous changez d'idée

Si vous changez d'avis sur la manière dont vous souhaitez exercer les droits de vote rattachés à vos actions, vous pouvez révoquer votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions relatives au vote en votant à nouveau en ligne ou par téléphone. Vous pouvez aussi assister à l'assemblée et y voter pendant la webémission en direct, ce qui révoquera toute procuration que vous aviez déjà accordée.

Les actionnaires inscrits peuvent aussi révoquer leurs instructions en remettant un avis écrit signé modifiant leurs instructions au siège social de la compagnie, au 505, Quarry Park Boulevard S.-E., Calgary (Alberta), Canada T2C 5N1, au plus tard le dernier jour ouvrable qui précède la date fixée pour l'assemblée au cours de laquelle votre procuration doit être utilisée. Les actionnaires non inscrits qui souhaitent révoquer leurs instructions, mais qui sont incapables de le faire en votant à nouveau en ligne ou par téléphone doivent s'adresser à leur intermédiaire.

Résultats du vote

Les votes des actionnaires se feront par voie de scrutin virtuel. Broadridge comptera et compilera les votes virtuels et les votes par procuration. Cette tâche n'est pas assurée par la compagnie afin de préserver le caractère confidentiel du vote de chaque actionnaire, sauf dans les cas suivants : a) lorsque le formulaire de procuration contient des commentaires que l'actionnaire destine de toute évidence à la direction; b) lorsqu'il est nécessaire de se reporter à la procuration afin d'en déterminer sa validité; c) lorsque la direction doit s'acquitter de ses obligations juridiques envers les actionnaires, par exemple dans le cas d'une sollicitation de procurations menée en opposition aux administrateurs. Un rapport sur les résultats des votes pris à l'assemblée annuelle sera disponible sur notre site Web à l'adresse www.imperialoil.ca et sera déposé auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières canadiennes et américaines sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com et sur EDGAR à l'adresse www.sec.gov/edgar.shtml

Soumission de questions

L'assemblée comprendra une période de questions en direct à l'occasion de laquelle la direction entend répondre à toutes les questions soumises avant et pendant l'assemblée. Seuls les actionnaires peuvent poser des questions. Les actionnaires peuvent soumettre des questions avant l'assemblée en envoyant un courriel à investor.relations@esso.ca. Pour poser une question pendant l'assemblée, ils doivent joindre l'assemblée à l'adresse www.virtualshareholdermeeting.com/IMO2021. Après l'écran d'ouverture de session, ils n'ont qu'à cliquer sur « Questions for Management » (Questions à la direction), taper leur question et cliquer sur « Submit » (Soumettre).

Toutes les questions et réponses fournies lors de l'assemblée seront affichées sur le site Web de la compagnie après la réunion, car elles font partie intégrante de la transcription. Il ne sera pas possible aux invités de soumettre des questions, que ce soit avant ou pendant l'assemblée. Davantage d'informations sur l'assemblée annuelle, incluant l'ordre du jour et les règles de conduite, seront affichées sur le site Web de la compagnie à l'adresse www.imperialoil.ca.

Modifications soulevées à l'assemblée

Le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions relatives au vote permet à la personne qui y est nommée de se prononcer à son gré sur les modifications ou variations aux questions énumérées dans la convocation à l'assemblée annuelle de 2021 et sur toute autre question dont l'assemblée peut être légitimement saisie. À la date de la présente circulaire, l'assemblée ne devait être saisie, à la connaissance du conseil, d'aucune modification, variation ou autre question de cet ordre.

Accès à la webémission après l'assemblée

Les actionnaires qui ne peuvent assister à l'assemblée virtuelle en direct sont invités à en écouter l'enregistrement quand cela leur convient en se rendant à l'adresse www.imperialoil.ca. La webémission pourra être visionnée sur le site Web de la compagnie pendant un an.

Précisions supplémentaires

La compagnie est autorisée à émettre 1 100 000 000 actions ordinaires et, en date du 16 février 2021, il y avait 734 076 755 actions ordinaires en circulation. Le quorum pour l'assemblée annuelle est fixé à cinq (5) actionnaires.

Coordonnées

Les actionnaires qui ont des questions peuvent communiquer avec Broadridge par courriel à proxy.request@broadridge.com, par téléphone aux numéros sans frais 1 844 973 0593 (en français) ou 1 844 916-0609 (en anglais).

Points à l'ordre du jour

i) États financiers consolidés et rapport du vérificateur

Les états financiers consolidés audités de la compagnie pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport du vérificateur sur ces états seront transmis au cours de l'assemblée. Les états financiers et le rapport du vérificateur sont disponibles conformément aux exigences en matière de notification et d'accès. Ces documents peuvent également être obtenus sur notre site Web à l'adresse www.imperialoil.ca, sont publiés en ligne sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com et sont disponibles en version imprimée en s'adressant au vice-président, directeur juridique et secrétaire général ou au directeur des Relations avec les investisseurs de la compagnie. Les coordonnées de ces personnes figurent à la page 80 de la présente circulaire.

ii) Renouvellement du mandat du vérificateur

Le comité de vérification du conseil recommande de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers s.r.l. (« PwC ») comme vérificateur de la compagnie jusqu'à la levée de la prochaine assemblée annuelle. PricewaterhouseCoopers s.r.l. (PwC) remplit la fonction de vérificateur auprès de la compagnie depuis plus de cinq (5) ans et a son siège à Calgary (Alberta). Ayant son siège à Calgary, en Alberta, PwC est un cabinet de vérification qui est un participant du Conseil canadien sur la reddition de comptes.

À moins qu'il ne soit précisé dans la procuration que les mandataires doivent s'abstenir de voter, les mandataires nommés dans la procuration ci-jointe ont l'intention d'utiliser la procuration pour voter EN FAVEUR du renouvellement du mandat de PwC comme vérificateur de la compagnie.

Honoraires du vérificateur

Les honoraires versés à PwC pour la prestation de services de vérification des états financiers de la compagnie et d'autres services pour les exercices clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2019 se sont établis comme suit :

En milliers de dollars canadiens	2020	2019
Honoraires du vérificateur	1 910	1 782
Honoraires pour les services liés à la vérification	92	94
Honoraires pour des services en fiscalité	0	0
Autres honoraires	0	0
Total des honoraires	2 002	1 876

Les honoraires de vérification ont couvert la vérification des états financiers annuels de la compagnie et le contrôle interne sur la communication de l'information financière ainsi que l'examen des états financiers trimestriels des trois premiers trimestres de 2020. Les honoraires pour services liés à la vérification comprennent d'autres services d'assurance, notamment la vérification des états du régime de retraite de la compagnie et des redevances des entités productrices de pétrole et de gaz. La compagnie n'a pas fait appel au vérificateur pour d'autres services.

Tous les ans, le comité de vérification évalue de façon formelle la performance du vérificateur externe, recommande le vérificateur externe à être nommé par les actionnaires, recommande la rémunération du vérificateur et supervise son travail. Le comité de vérification approuve également le programme de vérification proposé par le vérificateur externe pour l'exercice en cours, en évalue les résultats à la fin de la période visée par ce programme et approuve préalablement tous les services autres que la vérification devant être fournis par le vérificateur externe, après avoir tenu compte de l'incidence de ces services sur son indépendance.

Tous les services fournis à la compagnie par le vérificateur ont été approuvés par le comité de vérification.

Indépendance du vérificateur

Le comité de vérification discute en permanence avec PwC de l'indépendance du cabinet vis-à-vis de la compagnie et de sa direction. PwC a attesté être un cabinet indépendant à l'égard de la compagnie au sens des règles d'éthique professionnelle des Comptables professionnels agréés de l'Alberta, du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (PCAOB) et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. La compagnie a estimé que l'indépendance du vérificateur a été préservée.

iii) Élection des administrateurs

Les articles de la compagnie stipulent que le conseil doit compter au moins cinq (5) administrateurs et au plus quinze (15) administrateurs. Chaque administrateur est élu pour demeurer en fonction jusqu'à la levée de l'assemblée annuelle suivante. La compagnie compte actuellement sept (7) administrateurs, lesquels sont tous candidats à l'élection. D. C. Brownell a choisi de ne pas être candidat à la réélection. M. R. Crocker n'est pas administrateur à l'heure actuelle et est candidat à l'élection au poste d'administrateur pour la première fois.

Le formulaire de procuration permet à l'actionnaire de s'abstenir de voter pour l'un ou l'autre des candidats au poste d'administrateur ou pour l'ensemble des candidats. Les candidats ont été recommandés au conseil d'administration par le comité des mises en candidature et de la gouvernance. De l'avis du conseil d'administration et de la direction, les candidats ont la compétence voulue pour remplir les fonctions d'administrateur de la compagnie au cours du prochain exercice, et les candidats ont indiqué qu'ils souhaitent occuper un poste d'administrateur. Les administrateurs ne prévoient pas qu'un des candidats sera incapable d'assumer les fonctions d'administrateur. Toutefois, si la chose devait se produire pour une raison quelconque avant l'assemblée, les fondés de pouvoir se réservent le droit d'exercer les droits de vote rattachés aux actions qui font l'objet de la procuration en faveur d'un autre candidat de leur choix, à moins que la procuration ne précise que les mandataires doivent s'abstenir de voter à l'élection d'un des candidats ou de l'ensemble des candidats.

Les candidats à l'élection au poste d'administrateur sont : **D. W. (David) Cornhill, B. W. (Bradley) Corson, M. R. (Matthew) Crocker, K. T. (Krystyna) Hoeg, M. C. (Miranda) Hubbs, J. M. (Jack) Mintz et D. S. (David) Sutherland.** On se reportera à la section Renseignements sur les administrateurs, aux pages allant de 14 à 17, pour de plus amples renseignements sur les sept (7) candidats au poste d'administrateur.

Les actionnaires peuvent voter **EN FAVEUR** ou s'abstenir de voter pour un candidat ou pour tous les candidats à un poste d'administrateur.

À moins qu'il ne soit précisé dans la procuration que les mandataires doivent s'abstenir de voter à l'élection des administrateurs, les mandataires nommés dans la procuration ci-jointe ont l'intention d'utiliser cette procuration pour voter EN FAVEUR de l'élection des candidats au poste d'administrateur.

iv) Proposition d'actionnaires

Les actionnaires seront appelés à voter sur une proposition qui a été présentée aux fins de considération à l'assemblée annuelle des actionnaires :

- Proposition d'actionnaires concernant l'adoption d'une ambition à l'échelle de l'entreprise pour parvenir à la neutralité carbone.

La proposition d'actionnaires et l'énoncé justificatif, ainsi que la réponse du conseil et de la direction et les recommandations, figurent à l'Annexe B de la circulaire.

Les actionnaires peuvent voter **EN FAVEUR** ou **CONTRE** la proposition d'actionnaires. L'approbation de la proposition d'actionnaires exige le vote favorable de la majorité des votes exprimés.

À moins qu'il ne soit précisé dans la procuration que les mandataires doivent voter EN FAVEUR de la proposition d'actionnaires, les mandataires nommés dans la procuration ci-jointe ont l'intention d'utiliser cette procuration pour voter CONTRE la proposition d'actionnaires.

v) Sujets divers

La direction de la compagnie n'a pas l'intention d'ajouter de point à l'ordre du jour et, à ce qu'elle sache, aucune modification n'a été proposée aux points sur lesquels les actionnaires doivent se prononcer, outre ceux qui sont exposés dans la présente ou dans l'avis de convocation.

Énoncés prospectifs

La présente circulaire de procuration de la direction contient des énoncés prospectifs basés sur les attentes, estimations, projections et hypothèses actuelles de la compagnie. Pour de plus amples renseignements sur les facteurs de risque et les hypothèses qui sous-tendent ces énoncés, consulter la partie « Énoncés prospectifs » à la fin de la circulaire.

Dans le présent rapport, sauf lorsque le contexte indique un autre sens, les termes « la compagnie » et « L'Impériale » comprennent la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée et ses filiales, et toute référence à ExxonMobil comprend Exxon Mobil Corporation, l'actionnaire majoritaire de la compagnie, et ses sociétés affiliées, le cas échéant.

Candidats au poste d'administrateur

Les pages qui suivent présentent des renseignements sur les sept (7) candidats proposés au poste d'administrateur de la compagnie. Tous les candidats, à l'exception de M. R. Crocker, sont actuellement administrateurs et le sont depuis les dates indiquées. D. C. Brownell est actuellement administrateur, mais il n'est pas candidat à la réélection à l'assemblée annuelle des actionnaires. B. W. Corson a été nommé administrateur et président de la compagnie le 17 septembre 2019. Il a en outre assumé les fonctions de président du Conseil, président et de chef de la direction le 1^{er} janvier 2020.

Les tableaux qui suivent renferment des notes biographiques sur les candidats au poste d'administrateur ainsi que des renseignements concernant leur indépendance, leur expertise, leur appartenance à des comités, leur présence aux réunions, leur participation à des conseils de sociétés ouvertes et leur participation dans la compagnie. Ces renseignements correspondent à la situation au 16 février 2021, date de prise d'effet de la présente circulaire à moins d'indication contraire.

Pour de plus amples renseignements sur les candidats au poste d'administrateur, consulter la Déclaration relative aux pratiques en matière de gouvernance d'entreprise à la page 20.

Présentation des candidats au poste d'administrateur



David W. Cornhill
Calgary (Alberta) Canada

Administrateur non salarié (indépendant)

Âge : 67 ans

Administrateur depuis le : 29 novembre 2017

Compétences et expérience : Fonctions de dirigeant au sein de grandes sociétés, opérations et technique, gestion de projet, élaboration de stratégies, expert financier du comité de vérification, expertise financière, rémunération des dirigeants, environnement et développement durable, gestion des risques

David Cornhill est un administrateur de AltaGas Ltd. et président du conseil d'administration de TriSummit Utilities Inc. (auparavant AltaGas Canada Inc.), une entreprise privée. M. Cornhill est actionnaire fondateur de AltaGas (et des sociétés remplacées). Il a occupé les fonctions de chef de la direction de AltaGas de 1994 à 2016 et de co-chef de la direction par intérim de juillet à décembre 2018. Avant de fonder AltaGas,

M. Cornhill a occupé divers postes, notamment ceux de vice-président, finances et administration, trésorier et président et président- et chef de la direction de la Alberta and Southern Gas Co. Ltd. M. Cornhill est un dirigeant d'entreprise d'expérience dans le milieu des affaires et soutient ardemment les collectivités, et la collaboration, l'investissement dans les collectivités et la revitalisation de l'action communautaire. Il fait partie du comité consultatif de la Ivey Business School à l'Université Western. M. Cornhill est titulaire d'un baccalauréat spécialisé ès sciences et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Western, qui lui a conféré un doctorat en droit honorifique en 2015.

Participation et valeur des capitaux propres de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée a), b), c), d)

	Actions ordinaires IMO (% de la cat.)	Unités d'actions différées IMO (UAD)	Total des actions détenues acquises (actions ordinaires et UAD)	Unités d'actions restreintes (UAR)	Total des avoirs* (actions ordinaires + UAD + UAR)
Nombre d'actions détenues au 16 février 2021 (n ^{bres})	12 500 (< 0,01 %)	8 184	20 684	11 600	32 284
Total de la valeur boursière au 16 février 2021 (\$)	332 125	217 449	549 574	308 212	857 786
Variation d'une année à l'autre (n ^{bres})	0	4 729	4 729	3 000	7 729

* Répond aux exigences relatives à l'actionariat.

Conseil et comités

Conseil de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée
Comité de vérification
Comité des ressources pour les dirigeants
Comité des politiques publiques et de la responsabilité d'entreprise
Comité des mises en candidature et de la gouvernance (présidence)
Comité d'engagement et de collaboration communautaires

Participation aux réunions en 2020

8 sur 8 (100 %)
4 sur 5 (80 %)
7 sur 7 (100 %)
3 sur 3 (100 %)
4 sur 4 (100 %)
2 sur 2 (100 %)

Postes d'administrateur au sein d'autres conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq (5) dernières années*

– AltaGas Ltd. (2010 à ce jour)
– AltaGas Canada Inc. (2018 – 2020)
– Alterra Power Corp. (2008 – 2018)
– Painted Pony Energy Ltd. (2015 – 2017)
* Aucune participation au conseil de sociétés ouvertes interrelées

Résultats des votes à l'assemblée générale annuelle de 2020 :

Votes en faveur : 661 610 537 (98,90 %)
Nombre d'abstentions : 7 375 061 (1,10 %)

Autres postes occupés au cours des cinq dernières années : (poste, date d'occupation du poste et situation de l'employeur)

– AltaGas Ltd., président du conseil d'administration (1994 – 2019)
– AltaGas Ltd., co-chef de la direction par intérim (juillet à décembre 2018)
– AltaGas Ltd., chef de la direction (1994 – 2016)



Bradley W. Corson

Calgary (Alberta) Canada

Administrateur non indépendant

Âge : 59 ans

Administrateur depuis le : 17 septembre 2019

Compétences et expérience : Fonctions de dirigeant au sein de grandes sociétés, opérations et technique, gestion de projet, expérience mondiale, élaboration de stratégies, expertise financière, relations avec les pouvoirs publics, rémunération des cadres supérieurs, environnement et développement durable, gestion des risques

M. Corson a été nommé président et administrateur de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée le 17 septembre 2019. Il a en outre assumé les fonctions de président du Conseil, président et de chef de la direction le 1^{er} janvier 2020. Il a travaillé pour Exxon Mobil Corporation et ses sociétés remplacées depuis 1983. Divers mandats et responsabilités lui ont été confiés dans les secteurs amont et aval aux États-Unis, à Hong Kong et à Londres. Antérieurement, M. Corson était vice-président d'Exxon Mobil Corporation et président d'ExxonMobil Upstream Ventures, une division d'Exxon Mobil Corporation.

Participation et valeur des capitaux propres de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée a), b), c), d)

	Actions ordinaires IMO (% de la cat.)	Unités d'actions différées IMO (UAD)	Total des actions détenues acquises (actions ordinaires et UAD)	Unités d'actions restreintes (UAR)	Total des avoirs* (actions ordinaires + UAD + UAR)
Nombre d'actions détenues au 16 février 2021 (n ^{bres})	0	0	0	156 400	156 400
Total de la valeur boursière au 16 février 2021 (\$)	0	0	0	4 155 548	4 155 548
Variation d'une année à l'autre (n ^{bres})	0	0	0	78 200	78 200

*Dispose d'un délai de trois ans suivant sa nomination à titre de président du Conseil, président et chef de la direction pour se conformer aux exigences relatives à l'actionariat.

Conseil et comités	Participation aux réunions en 2020	Postes d'administrateur au sein d'autres conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq (5) dernières années*
Conseil de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée (présidence) Comité d'engagement et de collaboration communautaires	8 sur 8 (100 %) 2 sur 2 (100 %)	Aucun * Aucune participation au conseil de sociétés ouvertes interreliées

Résultats des votes à l'assemblée générale annuelle de 2020 :	Autres postes occupés au cours des cinq dernières années : (poste, date d'occupation du poste et situation de l'employeur)
Votes en faveur : 644 504 046 (96,34 %)	<ul style="list-style-type: none"> – Président, Compagnie Pétrolière Impériale Limitée (2019 à ce jour) – Président, ExxonMobil Upstream Ventures (2015 – 2019) (société affiliée)
Nombre d'abstentions : 24 481 552 (3,66 %)	



Matthew R. Crocker

Spring, Texas, États-Unis d'Amérique

Administrateur non indépendant

Âge : 47 ans

Administrateur depuis le : Ne siège actuellement pas au conseil; première candidature à l'élection au poste d'administrateur

Compétences et expérience : Fonctions de dirigeant au sein de grandes sociétés, opérations et technique, gestion de projet, expérience mondiale, élaboration de stratégies, expertise financière, relations avec les pouvoirs publics,

M. R. (Matthew) Crocker est vice-président principal, carburants à ExxonMobil Fuels & Lubricants Company depuis septembre 2020. Il est responsable de la chaîne de valeur des carburants en aval, Monde, c'est-à-dire du pétrole brut au client. M. Crocker a également occupé des postes de direction dans les secteurs du raffinage, du développement commercial en amont, des produits chimiques et des contrôles financiers. Avant d'accéder à ses fonctions actuelles, M. Crocker était vice-président, gestion de la stratégie et du portefeuille, pour

l'ensemble des activités en amont d'ExxonMobil.

Participation et valeur des capitaux propres de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée a), b), c), d)

	Actions ordinaires IMO (% de la cat.)	Unités d'actions différées IMO (UAD)	Total des actions détenues acquises (actions ordinaires et UAD)	Unités d'actions restreintes (UAR)	Total des avoirs* (actions ordinaires + UAD + UAR)
Nombre d'actions détenues au 16 février 2021 (n ^{bres})	0	0	0	0	0
Total de la valeur boursière au 16 février 2021 (\$)	0	0	0	0	0
Variation d'une année à l'autre (n ^{bres})	0	0	0	0	0

* Aucune ligne directrice sur l'actionariat ne s'applique.

Conseil et comités	Participation aux réunions en 2020	Postes d'administrateur au sein d'autres conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq (5) dernières années*
Ne siège actuellement pas au conseil ni à l'un de ses comités	s. o.	Aucun *Aucune participation au conseil de sociétés ouvertes interreliées

Résultats des votes à l'assemblée générale annuelle de 2020 :	Autres postes occupés au cours des cinq dernières années : (poste, date d'occupation du poste et situation de l'employeur)
Votes en faveur : s. o.	<ul style="list-style-type: none"> – Vice-président principal, Carburants, ExxonMobil Fuels & Lubricants Company (2020 à ce jour) (société affiliée) – Vice-président, gestion de la stratégie et du portefeuille, ExxonMobil Upstream Business Development Company (2019 – 2020) (société affiliée) – Affectation spéciale, gestion de la stratégie et du portefeuille, ExxonMobil Upstream Business Development Company (2019) (société affiliée) – Vice-président, intermédiaires, dérivés de performance, ExxonMobil Chemical Company (2017 – 2019) (société affiliée) – Directeur de projet, ExxonMobil Refining & Supply Company (2016 – 2017) (société affiliée) – Directeur, raffinerie de Baytown, Exxon Mobil Corporation (2014 – 2016) (société affiliée)
Nombre d'abstentions : s. o.	



Krystyna T. Hoeg

Toronto (Ontario) Canada

Administrateur non salarié (indépendant)

Âge : 71 ans

Administratrice depuis le : 1^{er} mai 2008

Compétences et expérience : Fonctions de dirigeante au sein de grandes sociétés, gestion de projet, expérience mondiale, élaboration de stratégies, experte financière du comité de vérification, expertise financière, expérience en rémunération des cadres supérieurs, environnement et développement durable, gestion des risques

M^{me} Krystyna Hoeg a été présidente et présidente-directrice générale de Corby Distilleries Limited de 1996 jusqu'à sa retraite en février 2007.

Auparavant, elle a occupé plusieurs postes au sein des services des finances et du contrôle de Allied Domecq PLC et de Hiram Walker & Sons Limited. Antérieurement, elle a œuvré cinq ans dans le secteur de la comptabilité publique à titre de comptable agréée au sein du cabinet comptable Touche Ross. Elle siège actuellement au sein du conseil d'administration de New Flyer Industries Inc., ainsi qu'au sein des conseils d'administration de Samuel, Son & Co. Limited, de Revera Inc. et d'Arterra Wines Canada Inc., des sociétés privées. M^{me} Hoeg est également ancienne présidente du conseil d'administration du Michael Garron Hospital.

Participation et valeur des capitaux propres de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée a), b), c), d)

	Actions ordinaires IMO (% de la cat.)	Unités d'actions différées IMO (UAD)	Total des actions détenues acquises (actions ordinaires et UAD)	Unités d'actions restreintes (UAR)	Total des avoirs* (actions ordinaires + UAD + UAR)
Nombre d'actions détenues au 16 février 2021 (n ^{bre})	0	46 713	46 713	16 200	62 913
Total de la valeur boursière au 16 février 2021 (\$)	0	1 241 164	1 241 164	430 434	1 671 598
Variation d'une année à l'autre (n ^{bre})	0	7 967	7 967	2 000	9 967

* Répond aux exigences relatives à l'actionariat.

Conseil et comités

Conseil de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée	8 sur 8 (100 %)
Comité de vérification (présidence)	5 sur 5 (100 %)
Comité des ressources pour les dirigeants	7 sur 7 (100 %)
Comité des politiques publiques et de la responsabilité d'entreprise	3 sur 3 (100 %)
Comité des mises en candidature et de la gouvernance	4 sur 4 (100 %)
Comité d'engagement et de collaboration communautaires	2 sur 2 (100 %)

Participation aux réunions en 2020

Postes d'administrateur au sein d'autres conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq (5) dernières années*

– New Flyer Industries Inc. (2015 à ce jour)
– Financière Sun Life Inc. (2002 – 2016)
* Aucune participation au conseil de sociétés ouvertes interreliées

Résultats des votes à l'assemblée générale annuelle de 2020 :

Votes en faveur :	Nombre d'abstentions :
662 212 058 (98,99 %)	6 773 540 (1,01 %)

Autres postes occupés au cours des cinq dernières années : (poste, date d'occupation du poste et situation de l'employeur)

Aucun



Miranda C. Hubbs

Toronto (Ontario) Canada

Administrateur non salarié (indépendant)

Âge : 54 ans

Administrateur depuis le : 26 juillet 2018

Compétences et expérience : Expérience mondiale, élaboration de stratégies, experte financière du comité de vérification, technologies de l'information/surveillance de la cybersécurité, rémunération des cadres supérieurs, environnement et développement durable, gestion des risques

M^{me} Hubbs est actuellement une administratrice indépendante de Nutrien Ltd. et de Investissements PSP (l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public). Elle est vice-présidente du conseil d'administration de la Croix-Rouge canadienne et est membre

fondatrice et coprésidente nationale du Cercle Tiffany de la Croix-Rouge canadienne – Women Leading Through Philanthropy. Avant son départ à la retraite en 2011, M^{me} Hubbs était vice-présidente à la direction et directrice générale de McLean Budden. Elle est titulaire d'un baccalauréat ès sciences de l'Université Western, d'une maîtrise en administration des affaires de la faculté Schulich de l'Université York et de la charte CFA; elle est en outre Governance Fellow de la National Association of Corporate Directors. M^{me} Hubbs siège au conseil consultatif sur la stratégie climatique de l'IAS et au comité consultatif sur le financement durable du Global Risk Institute, a reçu la désignation Fundamentals of Sustainability Accounting du Sustainability Accounting Standards Board, et possède également le certificat CERT en surveillance de la cybersécurité délivré par le Software Engineering Institute de l'Université Carnegie Mellon.

Participation et valeur des capitaux propres de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée a), b), c), d)

	Actions ordinaires IMO (% de la cat.)	Unités d'actions différées IMO (UAD)	Total des actions détenues acquises (actions ordinaires et UAD)	Unités d'actions restreintes (UAR)	Total des avoirs* (actions ordinaires + UAD + UAR)
Nombre d'actions détenues au 16 février 2021 (n ^{bre})	0	10 913	10 913	9 000	19 913
Total de la valeur boursière au 16 février 2021 (\$)	0	289 958	289 958	239 130	529 088
Variation d'une année à l'autre (n ^{bre})	0	6 306	6 306	3 000	9 306

* Répond aux exigences relatives à l'actionariat.

Conseil et comités

Conseil de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée	8 sur 8 (100 %)
Comité de vérification	5 sur 5 (100 %)
Comité des ressources pour les dirigeants	7 sur 7 (100 %)
Comité des politiques publiques et de la responsabilité d'entreprise	3 sur 3 (100 %)
Comité des mises en candidature et de la gouvernance	4 sur 4 (100 %)
Comité d'engagement et de collaboration communautaires (présidence)	2 sur 2 (100 %)

Participation aux réunions en 2020

Postes d'administrateur au sein d'autres conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq (5) dernières années*

– Nutrien Ltd. (2018 à ce jour)
– Agrium Inc. (2016 – 2018)
– Spectra Energy Corporation (2015 à 2017)
* Aucune participation au conseil de sociétés ouvertes interreliées

Résultats des votes à l'assemblée générale annuelle de 2020 :

Votes en faveur :	Nombre d'abstentions :
665 197 308 (99,43 %)	3 788 290 (0,57 %)

Autres postes occupés au cours des cinq dernières années : (poste, date d'occupation du poste et situation de l'employeur)

Aucun



Jack M. Mintz

Calgary (Alberta) Canada

Administrateur non salarié (indépendant)

Âge : 69 ans

Administrateur depuis le : 21 avril 2005

Compétences et expérience : Expérience mondiale, élaboration de stratégies, expertise financière, relations avec les pouvoirs publics, enseignement universitaire et recherche, rémunération des cadres supérieurs, environnement et développement durable, gestion des risques

M. Jack Mintz est actuellement President's Fellow de la School of Public Policy de l'Université de Calgary, poste qu'il détient depuis juillet 2015. M. Jack Mintz agit également à titre de conseiller national en politique stratégique pour EY (anciennement Ernst & Young), Senior Fellow au Collège Massey, Distinguished Fellow au MacDonald-Laurier Institute et membre du conseil d'administration de la Canada West Foundation. De 2006 à 2015, M. Mintz a été directeur et titulaire de la chaire Palmer en politique publique à l'Université de Calgary, après avoir occupé, de 1999 à 2006, le poste de président et chef de la direction de l'Institut C.D. Howe. Avant 2007, il était professeur à l'Université Queen's et à la Joseph L. Rotman School of Management de l'Université de Toronto. Il a également publié de nombreux ouvrages dans les domaines de l'économie du secteur public et du fédéralisme fiscal, a agi à titre de consultant auprès de pouvoirs publics en matière de finances et a souvent publié des articles dans des revues et des journaux à diffusion nationale. M. Mintz a été nommé Officier de l'Ordre du Canada en 2015.

Participation et valeur des capitaux propres de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée a), b), c), d)

	Actions ordinaires IMO (% de la cat.)	Unités d'actions différées IMO (UAD)	Total des actions détenues acquises (actions ordinaires et UAD)	Unités d'actions restreintes (UAR)	Total des avoirs* (actions ordinaires + UAD + UAR)
Nombre d'actions détenues au 16 février 2021 (n ^{bres})	1 000 (< 0,01 %)	42 205	43 205	16 200	59 405
Total de la valeur boursière au 16 février 2021 (\$)	26 570	1 121 387	1 147 957	430 434	1 578 391
Variation d'une année à l'autre (n ^{bres})	0	7 757	7 757	2 000	9 757

* Répond aux exigences relatives à l'actionariat.

Conseil et comités

Conseil de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée	8 sur 8 (100 %)
Comité de vérification	5 sur 5 (100 %)
Comité des ressources pour les dirigeants	7 sur 7 (100 %)
Comité des politiques publiques et de la responsabilité d'entreprise (présidence)	3 sur 3 (100 %)
Comité des mises en candidature et de la gouvernance	4 sur 4 (100 %)
Comité d'engagement et de collaboration communautaires	2 sur 2 (100 %)

Participation aux réunions en 2020

8 sur 8 (100 %)
5 sur 5 (100 %)
7 sur 7 (100 %)
3 sur 3 (100 %)
4 sur 4 (100 %)
2 sur 2 (100 %)

Postes d'administrateur au sein d'autres conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq (5) dernières années*

– Morneau Shepell Inc. (2010 – 2020)
* Aucune participation au conseil de sociétés ouvertes interreliées

Résultats des votes à l'assemblée générale annuelle de 2020 :

Votes en faveur :
659 539 737 (98,59 %)

Nombre d'abstentions :
9 445 861 (1,41 %)

Autres postes occupés au cours des cinq dernières années : (poste, date d'occupation du poste et situation de l'employeur)

Aucun



David S. Sutherland

Scottsdale, Arizona, États-Unis d'Amérique

Administrateur non salarié (indépendant)

Âge : 71 ans

Administrateur depuis le : 29 avril 2010

Compétences et expérience : Fonctions de dirigeant au sein de grandes sociétés, opérations et technique, expérience mondiale, élaboration de stratégies, expert financier du comité de vérification, expertise financière, relations avec les pouvoirs publics, rémunération des cadres supérieurs, environnement et développement durable, gestion des risques

M. David Sutherland a été président et président et chef de la direction de l'ancienne IPSCO Inc. jusqu'à sa retraite en juillet 2007, après avoir passé 30 ans au sein de la société et plus de cinq ans en qualité de président et chef de la direction. M. Sutherland est président du conseil d'administration de la United States Steel Corporation et administrateur de GATX Corporation. Il est également président de Graham Group Ltd., une société dont la majorité des intérêts est la propriété des employés, et est administrateur de Steelcraft Inc., une société privée. Il a déjà été président de l'American Iron and Steel Institute et membre des conseils d'administration de la Steel Manufacturers Association, de l'International Iron and Steel Institute, de l'Association canadienne des producteurs d'acier et du Manufacturers Radio Frequency Advisory Committee.

Participation et valeur des capitaux propres de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée a), b), c), d)

	Actions ordinaires IMO (% de la cat.)	Unités d'actions différées IMO (UAD)	Total des actions détenues acquises (actions ordinaires et UAD)	Unités d'actions restreintes (UAR)	Total des avoirs* (actions ordinaires + UAD + UAR)
Nombre d'actions détenues au 16 février 2021 (n ^{bres})	55 000 (< 0,01 %)	39 388	94 388	16 200	110 588
Total de la valeur boursière au 16 février 2021 (\$)	1 461 350	1 046 539	2 507 889	430 434	2 938 323
Variation d'une année à l'autre (n ^{bres})	0	7 627	7 627	2 000	9 627

* Répond aux exigences relatives à l'actionariat.

Conseil et comités

Conseil de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée	8 sur 8 (100 %)
Comité de vérification	5 sur 5 (100 %)
Comité des ressources pour les dirigeants (présidence)	6 sur 7 (86 %)
Comité des politiques publiques et de la responsabilité d'entreprise	3 sur 3 (100 %)
Comité des mises en candidature et de la gouvernance	4 sur 4 (100 %)
Comité d'engagement et de collaboration communautaires	2 sur 2 (100 %)

Participation aux réunions en 2020

8 sur 8 (100 %)
5 sur 5 (100 %)
6 sur 7 (86 %)
3 sur 3 (100 %)
4 sur 4 (100 %)
2 sur 2 (100 %)

Postes d'administrateur au sein d'autres conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq (5) dernières années*

– GATX Corporation (2007 à ce jour)
– United States Steel Corporation (2008 à ce jour)
* Aucune participation au conseil de sociétés ouvertes interreliées

Résultats des votes à l'assemblée générale annuelle de 2020 :

Votes en faveur :
662 963 880 (99,10 %)

Nombre d'abstentions :
6 021 718 (0,90 %)

Autres postes occupés au cours des cinq dernières années : (poste, date d'occupation du poste et situation de l'employeur)

Aucun

Notes afférentes à la présentation des candidats au poste d'administrateur des pages allant de 14 à 17 :

- Les données sur la propriété effective des actions ordinaires de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée ne figurant pas dans les registres de la compagnie, ont été fournies par les candidats au poste d'administrateur, à titre individuel.
- Le régime d'unités d'actions restreintes de la compagnie offert aux administrateurs non salariés est décrit à la page 39. Le régime d'unités d'actions différées de la compagnie offert aux administrateurs non salariés est décrit à la page 38. Le régime d'unités d'actions restreintes de la compagnie offert à certains salariés est décrit à la page 63.
- Le nombre d'unités d'actions restreintes de la compagnie représente le total des unités d'actions restreintes en circulation reçues pendant la période allant de 2014 à 2020 et des unités d'actions différées en circulation reçues depuis la nomination des administrateurs.
- La valeur des actions ordinaires, des unités d'actions différées et des unités d'actions restreintes de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée est établie d'après le cours de clôture d'une action ordinaire de Compagnie Pétrolière Impériale Limitée à la Bourse de Toronto, soit 26.57 \$ le 16 février 2021.

Avoirs des administrateurs et du candidat au poste d'administrateur dans Exxon Mobil Corporation a)

Administrateur	Actions ordinaires XOM (n ^{bre})	Actions restreintes XOM (n ^{bre}) b)	Total des actions ordinaires et des actions restreintes (n ^{bre})	Total de la valeur boursière des actions ordinaires et des actions restreintes (en \$) c)
D. C. Brownell d)	3 217	77 000	80 217	5 294 927
B. W. Corson	87 758	116 100	203 858	13 456 164
M. R. Crocker	17 915	77 600	95 515	6 304 710
D. S. Sutherland	5 730	—	5 730	378 223

- Nombre d'actions détenues au 16 février 2021. Les données sur la propriété effective des actions ordinaires d'Exxon Mobil Corporation ne figurant pas dans les registres de la compagnie, ont été fournies par les candidats au poste d'administrateur et les administrateurs, à titre individuel. Aucune de ces personnes ne détient plus de 0,01 % des actions en circulation d'Exxon Mobil Corporation. D. W. Cornhill, K. T. Hoeg, M. C. Hubbs et J. M. Mintz ne détiennent pas d'actions ordinaires ou d'unités d'actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation.
- Le nombre d'unités d'actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation comprend les actions restreintes et les unités d'actions restreintes en circulation attribuées en vertu du régime d'unités d'actions restreintes de cette société, qui est comparable à celui de la compagnie.
- La valeur des actions ordinaires et des unités d'actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation est établie d'après le cours de clôture d'une action ordinaire d'Exxon Mobil Corporation à la Bourse de New York, soit 52,04 \$US, converti en dollars canadiens au taux de change quotidien de la Banque du Canada, soit 1,2684 \$, le 16 février 2021.
- D. C. Brownell est actuellement administrateur, mais il n'est pas candidat à la réélection à l'assemblée annuelle des actionnaires. M. Brownell ne détient pas d'actions ordinaires, d'unités d'actions restreintes ou d'unités d'actions différées de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée.

Politique en matière de vote à la majorité

Afin d'assurer une plus grande conformité avec la politique de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance, « Différences dans la gouvernance des sociétés contrôlées », le conseil d'administration a adopté une résolution en 2012 par laquelle il adopte une politique de vote à la majorité. À la date de la présente circulaire, Exxon Mobil Corporation détient 69,6 % des actions de la compagnie. Si la participation d'Exxon Mobil Corporation venait à passer au-dessous du seuil de 50 %, la politique de la compagnie prévoit, dans le cas d'une élection sans opposition, qu'un candidat à l'égard duquel le nombre d'« abstentions » est supérieur au nombre de votes « en faveur » doit remettre sa démission. Dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la certification des résultats de l'élection, le conseil d'administration décidera, selon une procédure administrée par le comité des mises en candidature et de la gouvernance et excluant le candidat concerné, s'il accepte la démission. À moins d'une raison impérieuse pour laquelle l'administrateur devrait rester au conseil d'administration, le conseil d'administration acceptera la démission. Le conseil d'administration fera connaître sans délai sa décision et, s'il y a lieu, les raisons pour lesquelles la démission a été refusée.

Information sur la gouvernance d'entreprise

Gouvernance d'entreprise en bref

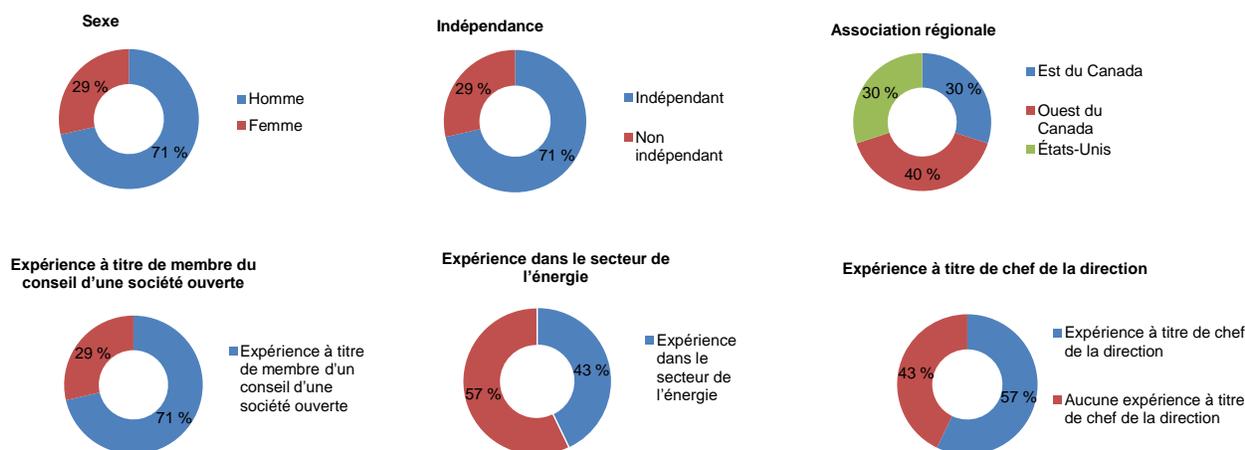
Société contrôlée	Oui
Taille du conseil	7
Nombre d'administrateurs indépendants	5
Femmes au conseil	2
Présence, en moyenne, des administrateurs aux réunions du conseil et des comités	99 %
Président indépendant des réunions directives	Oui
Séances à huis clos des administrateurs indépendants à chaque réunion du conseil	Oui
Indépendance du comité de vérification	100 %
Les membres du comité de vérification possèdent des compétences financières	Tous
Indépendance du comité des ressources pour les dirigeants	83 %
Indépendance du comité des mises en candidature et de la gouvernance	83 %
Majorité d'administrateurs indépendants sur tous les comités	Oui
Élection individuelle de chacun des administrateurs	Oui
Durée moyenne du mandat des candidats au poste d'administrateur (approximative)	6,5 ans
Moyenne d'âge des candidats au poste d'administrateur (approximative)	62 ans
Âge de départ à la retraite obligatoire	72 ans
Politique en matière de vote à la majorité	Oui
Président d'un conseil distinct et chef de la direction	Non
Nombre de conseils imbriqués	Aucun
Aucun administrateur ne siège sur plus de deux conseils d'un autre émetteur assujetti	Oui
Exigences relatives à l'actionnariat pour les administrateurs indépendants	Oui
Exigences relatives à l'actionnariat pour le président du Conseil, président et chef de la direction	Oui
Programme d'orientation et de formation continue du conseil	Oui
Attitude commerciale et éthique des affaires	Oui
Chartes du conseil d'administration et des comités	Oui
Description des postes pour le président du Conseil, président et chef de la direction et pour le président de chaque comité	Oui
Grille de compétences des administrateurs	Oui
Processus annuel d'évaluation du conseil	Oui
Vote consultatif annuel concernant la rémunération des cadres supérieurs	Non
Deux catégories d'actions	Non
Modification des accords de limitation	Non

Déclaration relative aux pratiques en matière de gouvernance d'entreprise

Cette section fournit des renseignements concernant le conseil et ses comités, l'éthique, la diversité et l'engagement des actionnaires. La compagnie s'est engagée à respecter des normes élevées et des pratiques exemplaires en matière de gouvernance d'entreprise. Les politiques et les pratiques de la compagnie en matière de gouvernance d'entreprise satisfont et dans la plupart des cas surpassent les exigences du *Règlement 52-110 sur le comité de vérification* (NC 52-110), de l'*Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance* (IG 58-201) et du *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* (NC 58-101). Les actions ordinaires de la compagnie se négocient à la Bourse de Toronto et à la bourse NYSE American LLC, et nos pratiques en matière de gouvernance d'entreprise reflètent les normes de gouvernance d'entreprise de ces bourses. Conformément aux exigences de la bourse NYSE American LLC à l'endroit des entreprises autres qu'américaines, la compagnie se conforme aux normes de la bourse NYSE American à tous les égards importants, exception faite de ce qu'indique le site Web de la compagnie à l'adresse www.imperialoil.ca.

La compagnie passe continuellement en revue ses pratiques en matière de gouvernance et surveille les modifications apportées à la réglementation.

Représentation des candidats au conseil d'administration



On trouvera à la page 45 un complément d'information au sujet de la diversité, y compris au sein du conseil d'administration et de la direction de la compagnie.

Durée des mandats des candidats au conseil d'administration

La charte du conseil prévoit que les administrateurs ne pourront voir leur mandat reconduit au-delà de l'âge de 72 ans, à moins d'une situation exceptionnelle et d'une demande de reconduction de mandat de la part du président du Conseil. La compagnie n'a pas instauré de limites pour la durée du mandat des administrateurs indépendants parce qu'elle reconnaît la valeur des connaissances exhaustives de la compagnie que possèdent les administrateurs de longue date et qu'elle s'attend à ce que les administrateurs indépendants demeurent habilités à remplir un mandat d'au moins cinq (5) ans. Le tableau qui suit indique le nombre d'années de service des candidats au conseil d'administration ainsi que l'année où ils devront normalement quitter leurs fonctions d'administrateur.

Nom du candidat au poste d'administrateur	Années de service comme membre du conseil	Année du départ prévu du conseil dans le cas des administrateurs indépendants
D. W. Cornhill	3 ans	2026
B. W. Corson	1 an	-
M. R. Crocker a)	-	-
K. T. Hoeg	13 ans	2022
M. C. Hubbs	2 ans	2039
J. M. Mintz	16 ans	2023
D. S. Sutherland	11 ans	2022

a) *M. R. Crocker est candidat à l'élection au poste d'administrateur à l'assemblée annuelle des actionnaires et n'est pas administrateur à l'heure actuelle.*

Compétences et expérience de nos administrateurs et candidats au poste d'administrateur

Nos administrateurs fournissent un large éventail de compétences, de diversité et d'expérience.

Collectivement, les administrateurs et les candidats au poste d'administrateur actuels ont l'expérience et les compétences nécessaires pour assurer la surveillance, la gérance et la gouvernance efficaces de la compagnie. Les principaux domaines de compétence et d'expérience de chacun des candidats au poste d'administrateur sont également décrits dans les notices biographiques individuelles des candidats présentées aux pages allant de 14 à 17 de la présente circulaire.

Le tableau ci-après fait état de la diversité des connaissances que recherche le conseil et indique l'expérience, les qualifications, les qualités et les compétences particulières de chaque administrateur et candidat au poste d'administrateur qui ont amené le conseil à conclure que ces personnes devraient exercer les fonctions d'administrateur de la compagnie.

	D. C. Brownell a)	D. W. Cornhill	B. W. Corson	M. R. Crocker b)	K. T. Hoeg	M. C. Hubbs	J. M. Mintz	D. S. Sutherland
Fonctions de direction au sein de grandes sociétés	■	■	■	■	■			■
Opérations/technique	■	■	■	■				■
Gestion de projets	■	■	■	■	■			
Expérience mondiale	■		■	■	■	■	■	■
Élaboration de stratégies	■	■	■	■	■	■	■	■
Environnement et développement durable	■	■	■	■	■	■	■	■
Expert financier du comité de vérification		■			■	■		■
Expertise financière	■	■	■	■	■	■	■	■
Relations avec les pouvoirs publics	■		■	■			■	■
Enseignement universitaire/recherche							■	
Technologies de l'information/surveillance de la cybersécurité						■		
Rémunération des cadres supérieurs	■	■	■	■	■	■	■	■
Gestion des risques	■	■	■	■	■	■	■	■

a) *D. C. Brownell est actuellement administrateur, mais il a choisi de ne pas être candidat à la réélection à l'assemblée annuelle des actionnaires.*

b) *M. R. Crocker est candidat à l'élection au poste d'administrateur à l'assemblée annuelle des actionnaires et n'est pas administrateur à l'heure actuelle.*

Indépendance des membres du conseil d'administration et des candidats au poste d'administrateur

Cinq (5) des sept (7) candidats au poste d'administrateur sont indépendants.

Le conseil est actuellement composé de sept administrateurs, dont six seront candidats à la réélection à l'assemblée annuelle des actionnaires le 4 mai 2021. D. C. Brownell est actuellement administrateur, mais il n'est pas candidat à la réélection à l'assemblée annuelle des actionnaires. M. R. Crocker est candidat à l'élection au poste d'administrateur à l'assemblée annuelle des actionnaires et n'est pas administrateur à l'heure actuelle. La majorité des membres du conseil et des candidats au poste d'administrateur (cinq administrateurs sur sept) sont indépendants. Les administrateurs indépendants ne sont pas des employés de la compagnie.

Le conseil détermine l'indépendance des administrateurs en se fondant sur les normes énoncées dans le *Règlement 52-110 sur le comité de vérification* (NC 52-110), dans les règles de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et dans les normes d'inscription de la bourse NYSE American LLC. Le conseil a étudié les relations pertinentes entre la compagnie et chaque administrateur non salarié et candidat au poste d'administrateur pour établir la conformité à ces normes.

À partir des réponses fournies par les administrateurs à un questionnaire annuel, le conseil a déterminé qu'aucun administrateur indépendant n'a d'intérêt ni de relation d'affaires ou autre qui soit susceptible ou raisonnablement susceptible d'être perçue comme constituant une relation importante avec la compagnie. B. W. Corson est administrateur et président du Conseil, président et chef de la direction de la compagnie, et il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant. Le conseil estime que les autres administrateurs tirent parti des vastes connaissances de M. Corson en ce qui a trait aux activités de la compagnie et d'Exxon Mobil Corporation, et que sa participation accroît l'efficacité du conseil.

D. C. Brownell n'est pas non plus considéré comme un administrateur indépendant, du fait qu'il est un salarié d'Exxon Mobil Corporation. M. Brownell a choisi de ne pas être candidat à la réélection à l'assemblée annuelle des actionnaires. Le candidat au poste d'administrateur, M. R. Crocker, est vice-président principal, carburants à ExxonMobil Fuels & Lubricants Company, une division d'Exxon Mobil Corporation et s'il est élu, sera aussi considéré comme un administrateur non indépendant. Bien que MM. Brownell et Crocker soient considérés comme des administrateurs non indépendants aux termes des normes applicables du fait de leur emploi, la compagnie estime qu'ils peuvent être considérés comme indépendants de la direction de la compagnie et que leur capacité à exprimer le point de vue des actionnaires de la compagnie contribue à accroître l'efficacité du conseil.

Nom de l'administrateur	Direction	Indépendant	Non indépendant	Raison pour laquelle il n'est pas indépendant
D. C. Brownell			■	D. C. Brownell est un salarié d'Exxon Mobil Corporation. M. Brownell a choisi de ne pas être candidat à la réélection et cessera d'être un administrateur le 4 mai 2021.
D. W. Cornhill		■		
B. W. Corson	■		■	B. W. Corson est administrateur et président du Conseil, président et chef de la direction de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée.
M. R. Crocker			■	M. R. Crocker est un salarié d'Exxon Mobil Corporation. M. R. Crocker est candidat à l'élection au poste d'administrateur à l'assemblée annuelle des actionnaires.
K. T. Hoeg		■		
M. C. Hubbs		■		
J. M. Mintz		■		
D. S. Sutherland		■		

Membres du conseil siégeant aux comités

Chaque comité est présidé par un administrateur indépendant, et tous les administrateurs indépendants sont membres de chacun des comités.

Le tableau ci-après indique qui sont les membres et le président de chacun des comités de la compagnie.

Administrateur	Comité des mises en candidature et de la gouvernance	Comité de vérification b)	Comité des politiques publiques et de la responsabilité d'entreprise	Comité des ressources pour les dirigeants	Comité d'engagement et de collaboration communautaires
D. C. Brownell a)	■	—	■	■	■
D. W. Cornhill c)	■ Président	■	■	■	■
B. W. Corson a)	—	—	—	—	■
K. T. Hoeg c)	■	■ Présidente	■	■	■
M. C. Hubbs c)	■	■	■	■	■ Présidente
J. M. Mintz	■	■	■ Président	■	■
D. S. Sutherland c)	■	■	■	■ Président	■

a) *Ne sont pas des administrateurs indépendants. D. C. Brownell est actuellement administrateur, mais il n'est pas candidat à la réélection à l'assemblée annuelle des actionnaires.*

b) *Tous les membres du comité d'audit sont indépendants et possèdent les compétences financières nécessaires au sens du Règlement 52-110 sur le comité d'audit et des normes d'inscription de la bourse NYSE American LLC.*

c) *Experts financiers du comité d'audit selon les dispositions de la réglementation américaine.*

Nombre de réunions

Le tableau ci-après indique le nombre de réunions tenues par le conseil et par les comités, assemblée annuelle comprise, en 2020. Cela comprend sept réunions ordinaires et une réunion extraordinaire supplémentaire du conseil qui a eu lieu en rapport avec la COVID-19 et aux conditions du marché qui sont survenues en 2020. En raison des recommandations et des restrictions liées à la COVID-19 émises par la santé publique et afin d'assurer la santé et la sécurité de nos administrateurs et salariés, toutes les réunions ont commencé à se tenir virtuellement en mars 2020. Des renseignements supplémentaires sur les activités du conseil concernant la COVID-19 et les conditions du marché se trouvent à la rubrique Surveillance des risques à partir de la page 29.

Conseil ou comité	Nombre de réunions tenues en 2020
Conseil de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée	8
Comité de vérification	5
Comité des ressources pour les dirigeants	7
Comité des politiques publiques et de la responsabilité d'entreprise	3
Comité des mises en candidature et de la gouvernance	4
Comité d'engagement et de collaboration communautaires	2
Assemblée annuelle des actionnaires	1

Participation aux réunions des membres du conseil en 2020

Le taux de présence des membres aux réunions du conseil et des comités s'élève à 99 %.

Le tableau qui suit indique le nombre de participations des différents administrateurs en 2020. Le nombre de participations de chacun des candidats au poste d'administrateur figure également dans les notices biographiques présentées aux pages allant de 14 à 17. Le tableau sur la présence des administrateurs indique également le taux de participation global pour chacun des comités. Les administrateurs membres de la haute direction et d'autres membres de la direction assistent périodiquement aux réunions des comités à la demande des présidents de comité.

Administrateur	Conseil d'administration	Comité de vérification	Comité des ressources pour les dirigeants	Comité des politiques publiques et de la responsabilité d'entreprise	Comité des mises en candidature et de la gouvernance	Comité d'engagement et de collaboration communautaires	Assemblée annuelle	Total	Pourcentage par administrateur
D. C. Brownell	8 sur 8	–	7 sur 7	3 sur 3	4 sur 4	2 sur 2	1 sur 1	25 sur 25	100 %
D. W. Cornhill	8 sur 8	4 sur 5	7 sur 7	3 sur 3	4 sur 4 (président)	2 sur 2	1 sur 1	29 sur 30	97 %
B. W. Corson	8 sur 8 (président)	–	–	–	–	2 sur 2	–	10 sur 10	100 %
K. T. Hoeg	8 sur 8	5 sur 5 (présidente)	7 sur 7	3 sur 3	4 sur 4	2 sur 2	1 sur 1	30 sur 30	100 %
M. C. Hubbs	8 sur 8	5 sur 5	7 sur 7	3 sur 3	4 sur 4	2 sur 2 (présidente)	1 sur 1	30 sur 30	100 %
J. M. Mintz	8 sur 8	5 sur 5	7 sur 7	3 sur 3 (président)	4 sur 4	2 sur 2	1 sur 1	30 sur 30	100 %
D. S. Sutherland	8 sur 8	5 sur 5	6 sur 7 (président)	3 sur 3	4 sur 4	2 sur 2	1 sur 1	29 sur 30	97 %
Pourcentage par comité	100 %	96 %	98 %	100 %	100 %	100 %	100 %	183 sur 185	Taux de participation global 98,9 %

Postes d'administrateur au sein d'autres sociétés ouvertes occupés par nos administrateurs et candidats au poste d'administrateur

Aucun administrateur ou candidat au poste d'administrateur ne siège sur plus de deux conseils d'un autre émetteur assujéti.

Le tableau suivant indique quels administrateurs et candidats siègent aux conseils d'autres émetteurs assujettis et, le cas échéant, au sein de quels comités de ceux-ci.

Nom de l'administrateur	Autres émetteurs assujettis auprès desquels un administrateur ou un candidat au poste d'administrateur exerce également la fonction d'administrateur	Type de société	Symbole boursier : Bourse	Comités auxquels l'administrateur siège
D. C. Brownell a)	—	—	—	—
D. W. Cornhill	AltaGas Ltd.	Société diversifiée du secteur de l'énergie	ALA:TSX	Aucun comité
B. W. Corson	—	—	—	—
M. R. Crocker b)	—	—	—	—
K. T. Hoeg	New Flyer Industries Inc.	Fabricant d'autobus urbains lourds	NFI:TSX	Comité de vérification
M. C. Hubbs	Nutrien Ltd.	Producteur d'engrais	NTR: TSX, NYSE	Comité des mises en candidature et de la gouvernance et comité de la sécurité, de la santé et de l'environnement (présidente)
J. M. Mintz	—	—	—	—
D. S. Sutherland	GATX Corporation	Véhicules ferroviaires et moteurs d'aéronefs – expédition	GMT: NYSE	Comité de la rémunération (président)
	United States Steel Corporation	Fer et acier	X: NYSE	Président du conseil

a) D. C. Brownell est actuellement administrateur, mais il a choisi de ne pas être candidat à la réélection à l'assemblée annuelle des actionnaires.

b) M. R. Crocker n'est pas administrateur à l'heure actuelle et est candidat à l'élection au poste d'administrateur à l'assemblée annuelle des actionnaires.

Mandats d'administrateur croisés des membres du conseil

À la date de diffusion de la présente circulaire, il n'y a aucun administrateur siégeant au conseil de sociétés ouvertes interreliées parmi les administrateurs dont les noms figurent dans la circulaire.

Procédure de qualification et de sélection des administrateurs

Le comité des mises en candidature et de la gouvernance est chargé de rechercher et de recommander des candidats au poste d'administrateur. Le comité repère des candidats à partir de diverses sources, dont des agences de recrutement de cadres et des recommandations des administrateurs actuels. La procédure de sélection est décrite à l'alinéa 10 a) de la charte du conseil d'administration, reproduite à l'annexe A. Le comité prendra en considération les candidats possibles au poste d'administrateur selon les besoins futurs.

Dans l'évaluation des compétences des candidats au poste d'administrateur, le comité des mises en candidature et de la gouvernance tient compte de l'expérience professionnelle et des connaissances des candidats dans d'autres domaines afin d'assurer la diversité des administrateurs non salariés. Les critères clés mentionnés ci-après sont considérés comme importants au regard du travail du conseil d'administration et de ses comités :

Expérience professionnelle

- Expérience dans des fonctions de direction au sein d'entreprises ou d'organismes de grande taille (fonctions de direction au sein de grandes sociétés)
- Expérience en opérations/technique (opérations/technique)
- Expérience en gestion de projet (gestion de projet)
- Expérience de travail dans un cadre mondial (expérience mondiale)
- Expérience en élaboration de stratégies d'entreprise (élaboration de stratégies)
- Expérience en politique, en pratiques et en gestion liées à l'environnement, la santé, les relations communautaires et la sécurité (environnement et développement durable)

Autres compétences

- Expert financier du comité de vérification (voir également la section Expert financier dans le tableau sur le comité de vérification commençant à la page 32)
- Compétences en matière financière (expertise financière)
- Compétences en gestion des relations avec les pouvoirs publics (relations avec les pouvoirs publics)
- Expérience en enseignement universitaire ou en recherche (enseignement universitaire et recherche)
- Expertise en technologies de l'information et en cybersécurité (technologies de l'information/surveillance de la cybersécurité)
- Compétences en politiques et pratiques relatives à la rémunération des dirigeants (rémunération des dirigeants)
- Expertise dans la surveillance des politiques et pratiques de gestion des risques (gestion des risques)

Le comité des mises en candidature et de la gouvernance peut prendre en considération les éléments additionnels suivants dans l'évaluation des candidats possibles :

- compétences dans l'un des domaines suivants : droit, science, marketing, administration, environnement social et politique ou affaires communautaires et municipales;
- compétences individuelles en affaires et autres domaines d'activité contribuant à l'expérience collective des administrateurs; et
- diversité d'âge, d'association régionale, de sexe et d'autres éléments de diversité (y compris les personnes autochtones, les personnes handicapées et les membres de minorités visibles).

Le comité des mises en candidature et de la gouvernance évalue l'expérience professionnelle et les autres compétences que possède chaque administrateur et détermine si chaque candidat est en mesure de combler toute lacune au regard de l'expérience professionnelle, des compétences et de la diversité en matière d'âge, d'association régionale, de sexe et d'autres éléments de diversité. Il détermine également si les candidats sont en mesure de contribuer au vaste éventail de questions que le conseil et ses comités doivent régler, sont capables de consacrer le temps nécessaire pour se préparer et assister aux réunions du conseil et de ses comités, et s'il existe un quelconque obstacle juridique ou conflit d'intérêts les empêchant de siéger au conseil.

Les candidats doivent continuer de remplir les conditions voulues pour demeurer en fonction pour une période minimale de cinq (5) ans, et les administrateurs indépendants devraient acquérir pas moins de 15 000 actions ordinaires, unités d'actions différées et unités d'actions restreintes dans les cinq (5) ans suivant la date de leur nomination en tant qu'administrateur indépendant.

Lorsque le comité recommande de reconduire des mandats d'administrateur, il évalue les candidatures d'après les critères de reconduction énoncés à l'alinéa 10 b) de la charte du conseil d'administration présentée à l'annexe A de la présente circulaire. Les candidats à la réélection ne devraient pas modifier leurs fonctions principales, l'orientation de leur participation ou leur association régionale d'une façon qui soit susceptible de porter un préjudice considérable à leur valeur en tant qu'administrateur de la compagnie. Ils doivent également continuer de satisfaire aux critères qui ont mené à leur mise en candidature.

Orientation, formation continue et perfectionnement des administrateurs

La compagnie fournit périodiquement des exposés détaillés aux administrateurs sur des enjeux pertinents et émergents, et offre des possibilités de formation continue.

La secrétaire générale organise un programme d'orientation à l'intention des nouveaux administrateurs. Dans le cadre d'une série de réunions livrées par des membres du personnel et des directeurs fonctionnels sur une période de plusieurs jours, les nouveaux administrateurs sont mis au courant des principales activités de la compagnie, de sujets spécifiques à l'industrie, de la surveillance des risques et de questions réglementaires. Les nouveaux administrateurs sont également mis au courant des politiques importantes de la compagnie, de sa structure organisationnelle, de la sécurité, de la gestion des technologies de l'information et des processus essentiels de planification et d'estimation des réserves. Ils reçoivent de plus d'importants documents d'information et des documents relatant les politiques en matière de gouvernance, et un manuel complet sur le conseil, lequel renferme un historique de la compagnie, les règlements administratifs, les politiques de la compagnie, les chartes du conseil et de ses comités, d'autres informations utiles sur la compagnie, de l'information sur les fonctions des administrateurs et un complément d'information sur les activités connexes du conseil et le calendrier des réunions.

Une formation continue est donnée aux membres du conseil et des divers comités au moyen d'exposés organisés régulièrement par la direction, visant à fournir des renseignements plus détaillés sur des aspects clés des activités de la compagnie. Sous réserve de circonstances exceptionnelles, le conseil tient chaque année une réunion prolongée qui porte sur une activité particulière de la compagnie et qui comprend la visite d'un ou de plusieurs établissements de la compagnie ou d'un lieu présentant un intérêt particulier. En raison des recommandations et des restrictions liées à la COVID-19 émises par la santé publique, il n'a pas été possible de visiter un établissement en 2020. Cependant, le conseil a activement collaboré avec la direction sur des sujets liés à la pandémie, notamment la réponse et les plans d'atténuation, les initiatives en matière de santé et de sécurité et les problèmes propres aux établissements pendant la pandémie. Le conseil s'est aussi penché sur des mesures financières et commerciales stratégiques en réponse à la pandémie et aux difficiles conditions du marché. Il a également passé en revue les principaux éléments de risque liés à la pandémie, comme les communications en cas de crise. Des renseignements supplémentaires sur les activités du conseil concernant la COVID-19 et les conditions du marché se trouvent à la rubrique Surveillance des risques à partir de la page 29.

Bien que 2020 ait été une année sans précédent riche en défis, le conseil et ses comités ont continué d'assister régulièrement à des exposés et des mises à jour traitant du rendement, de la stratégie et des perspectives d'affaires. Ces exposés ont comporté notamment une revue de la dépréciation d'actifs; une revue des relations avec les investisseurs; de nombreuses revues portant sur des questions environnementales, sociales et de gouvernance; des mises à jour relatives aux risques liés au changement climatique et aux politiques en matière de carbone; une revue des résultats en matière d'environnement; des mises à jour sur l'engagement et l'investissement communautaires, des revues continues des résultats et des projets d'amélioration dans les secteurs amont et aval; une revue de la recherche et de la technologie; et une revue sur la concurrence et la lutte contre la corruption. Le conseil a également reçu une mise à jour sur les technologies de l'information et la cybersécurité, abordant notamment les priorités stratégiques en matière de cybersécurité, les principales mesures de sécurité ainsi que les efforts d'atténuation et les améliorations apportées aux systèmes pendant l'année.

Les membres de la direction d'ExxonMobil fournissent également un aperçu des divers aspects des activités d'ExxonMobil à l'étranger. En 2020, les administrateurs ont assisté à un exposé traitant de l'infrastructure et des activités des technologies de l'information et de la cybersécurité chez ExxonMobil, ainsi qu'à un exposé présentant le contexte de l'industrie, les perspectives énergétiques et les objectifs stratégiques connexes d'ExxonMobil.

Les membres du conseil reçoivent en outre, avant chacune des réunions du conseil, un dossier complet faisant le point en détail sur chacun des sujets à l'ordre du jour. Les membres des comités reçoivent aussi un dossier synthèse sur chacun des sujets à traiter par le comité auquel ils appartiennent. Des notices d'information et d'autres documents écrits ou rapports susceptibles de susciter l'intérêt des administrateurs leur sont également envoyés de façon périodique.

Les membres du conseil sont consultés pour savoir s'ils souhaitent ajouter d'autres sujets se rapportant au travail du conseil ou d'un comité particulier, et la direction prévoit des exposés portant sur ces sujets. En outre, lors de chaque réunion, le président du Conseil, président et chef de la direction présente un bilan exhaustif des tendances dans le contexte commercial, des activités géopolitiques pertinentes, des priorités du gouvernement fédéral, des enjeux à l'échelle provinciale et des activités des concurrents, selon les besoins.

Les administrateurs sont invités à participer aux programmes et aux activités de formation continue afin que leurs compétences et connaissances demeurent pertinentes.

Évaluation du rendement du conseil d'administration

Le conseil et ses comités, ainsi que le rendement des administrateurs, font l'objet d'une évaluation annuelle. En 2020, les administrateurs ont participé à une évaluation du rendement avec le président du Conseil, président et chef de la direction comprenant des discussions et une évaluation de l'efficacité du conseil et de chacun des comités à divers égards. Le président du Conseil, président et chef de la direction a aussi des rencontres périodiques individuelles avec chacun des administrateurs pour clarifier des questions en suspens. Le comité des mises en candidature et de la gouvernance a une discussion sur la synthèse de ces résultats d'évaluation au premier trimestre de chaque année.

Structure du conseil et de ses comités

Structure de leadership

La compagnie a choisi de combiner les postes de président du Conseil, de président et de chef de la direction. La compagnie estime que les intérêts de tous les actionnaires sont mieux servis à l'heure actuelle par un modèle de leadership jumelé au poste de président et de chef de la direction. Grâce à ses 37 années d'expérience au sein d'ExxonMobil et de L'Impériale, le chef de la direction actuel possède une connaissance approfondie des facteurs fondamentaux liés à l'évolution de l'offre et de la demande dans le secteur de l'énergie et des multiples défis que doit surmonter la compagnie. Le conseil estime qu'en raison de sa vaste expérience et de ses autres compétences, le chef de la direction est bien placé pour assurer la direction du conseil dans une perspective de stratégie et de responsabilités fiduciaires. De plus, le conseil a démontré son engagement et sa capacité à assurer une surveillance indépendante de la direction.

La compagnie n'a pas d'administrateur principal. Comme le président du Conseil n'est pas un administrateur indépendant, c'est K. T. Hoeg, présidente des réunions directives, qui parle au nom des administrateurs indépendants. Les fonctions de président des réunions directives comprennent la présidence des réunions directives du conseil et l'examen ainsi que la modification, s'il y a lieu, à l'avance, de l'ordre du jour des réunions pour faire en sorte que le conseil puisse remplir ses fonctions avec succès, assurer la liaison avec le président du Conseil, y compris lui fournir de la rétroaction au besoin sur les réunions directives. La description du poste de président des réunions directives, ainsi que l'objet des réunions directives, figurent aux alinéas 9 (c) et (d) de la charte du conseil. Cette charte est reproduite à l'annexe A.

Réunions directives des administrateurs indépendants

Les administrateurs indépendants tiennent une réunion directive à huis clos à la suite de chaque réunion du conseil. Ces réunions ont lieu en l'absence de membres de la direction. Les administrateurs indépendants ont tenu huit réunions directives en 2020. Les réunions directives ont notamment pour objet :

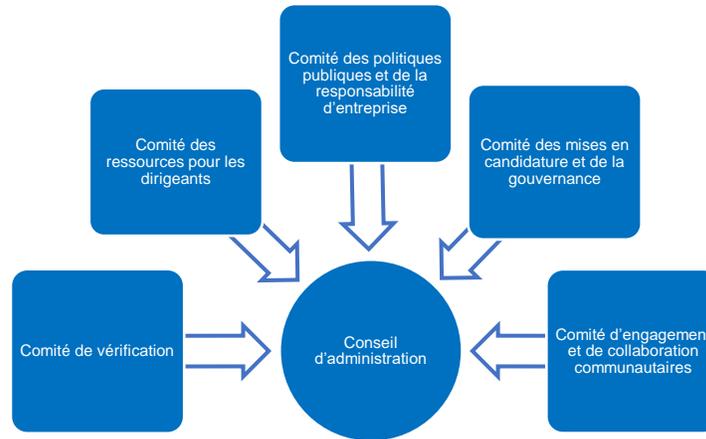
- d'aborder des points importants qu'il est plus indiqué de traiter en l'absence de membres de la direction;
- de déterminer s'il y a lieu de communiquer au président du Conseil des sujets de préoccupation qui peuvent être soulevés par un comité ou par un administrateur;
- de traiter des points soulevés, mais non réglés aux réunions du conseil et d'évaluer le besoin de procéder à un suivi auprès du président du Conseil;
- de discuter de la qualité, de la quantité et de la rapidité de communication de l'information provenant de la direction, qui est nécessaire pour permettre aux administrateurs indépendants d'assumer leurs fonctions de façon efficace et responsable, et d'aviser le président du Conseil des changements à apporter s'il y a lieu; et
- d'obtenir une rétroaction sur les façons de procéder du conseil.

Séances à huis clos des comités du Conseil

Les comités, eux aussi, tiennent régulièrement des séances à huis clos en l'absence de membres de la direction. Le comité de vérification tient régulièrement des séances privées ainsi que des réunions privées avec le vérificateur externe, le vérificateur interne et la haute direction dans le cadre des réunions régulières prévues au calendrier.

Structure des comités

Le conseil a formé cinq (5) comités ayant pour objet de l'aider à remplir sa mission. Chaque comité est présidé par un administrateur indépendant distinct, et tous les administrateurs indépendants sont membres de chacun des comités. D. C. Brownell est également membre de tous les comités, exception faite du comité de vérification, uniquement constitué d'administrateurs indépendants. M. Brownell a choisi de ne pas être candidat à la réélection à l'assemblée annuelle des actionnaires. On s'attend à ce que, si M. R. Crocker est élu au poste d'administrateur, il sera également membre de tous les comités, exception faite du comité de vérification. B. W. Corson est également membre du comité d'engagement et de collaboration communautaires.



Les comités du conseil étudient les questions de première importance plus en détail qu'il n'est possible de le faire aux réunions du conseil au complet, ce qui permet aux administrateurs de mieux s'acquitter de leurs fonctions en matière de gérance. Les présidents indépendants des cinq comités sont en mesure de jouer un rôle de leader dans l'exécution des fonctions du conseil concernant un secteur d'activité donné de la compagnie qui relève du comité que chacun préside. Le conseil et chacun des comités ont une charte. On trouvera le texte de ces chartes à l'annexe A de la présente circulaire. Les chartes sont revues et soumises à l'approbation du Conseil tous les ans. Les chartes définissent l'objet, la structure, le poste de président ainsi que la responsabilité et l'autorité du comité.

Surveillance des risques

La compagnie est régie par un système de gestion des risques complet et bien établi, et sa bonne gestion des risques au fil des ans repose sur l'importance accordée à l'exécution de ce cadre de gestion rigoureux.



Le système de gestion des risques de la compagnie comporte un processus visant à identifier les risques principaux dans l'ensemble de l'entreprise, les classer en ordre de priorité, les mesurer et les gérer, et à évaluer la réponse de la compagnie à ces risques. Le système est mis en œuvre par le biais de plusieurs politiques, lignes directrices, processus et systèmes, notamment :

- scénarios de perspectives énergétiques;
- planification stratégique;
- lignes directrices de gestion des risques;
- code d'éthique et normes de conduite;
- lignes directrices relatives aux pouvoirs d'approbation;
- lignes directrices d'évaluation du risque de crédit;
- contrôles et des systèmes de gestion de l'intégrité des activités opérationnelles;
- systèmes de gestion des projets d'investissement;
- gestion des risques liés aux technologies de l'information (TI, systèmes et cybersécurité);
- des lignes directrices relatives à la gestion et à la protection de l'information;
- plans de continuité des affaires.

On trouvera une analyse de la gestion par la compagnie des risques reliés à la rémunération des dirigeants à la section Analyse de la rémunération commençant à la page 56.

Il revient au président du Conseil, président et chef de la direction de déterminer les principaux risques liés aux activités de la compagnie et de s'assurer que des systèmes appropriés sont en place pour assurer la gestion de ces risques. Le conseil d'administration est responsable de l'examen des principaux risques et de la surveillance de la mise en œuvre du système de gestion des risques. Les divers comités contribuent à la surveillance des risques dans les domaines de leur ressort. Par exemple, le comité de vérification surveille le système de comptabilité interne et les contrôles financiers de la compagnie; le comité des ressources pour les dirigeants surveille les programmes et pratiques de rémunération en regard de la gestion des risques; et le comité des politiques publiques et de la responsabilité d'entreprise surveille les politiques et pratiques de gestion des risques liés à l'environnement, à la santé et à la sécurité, y compris les risques liés au changement climatique. La gestion des risques intégrée facilite la détection et la surveillance des risques.

Le conseil et ses comités remplissent leurs responsabilités de surveillance au moyen de revues et d'évaluations régulières. Le conseil d'administration tient compte minutieusement des risques cités dans l'évaluation des plans stratégiques de la compagnie et des propositions concrètes pour les dépenses en immobilisations et des augmentations de budget. Des évaluations portant sur des sujets précis, par exemple pour les programmes de conformité, les contrôles, la gérance des résultats commerciaux, les modifications réglementaires, les perspectives énergétiques de la compagnie, les risques et le développement durable liés au changement climatique sont effectuées régulièrement et au besoin. Les administrateurs posent des questions à la direction afin d'assurer que les risques sont identifiés, évalués, atténués et surveillés. En temps normal, le conseil visite chaque année un ou plusieurs sites d'exploitation ou autres endroits importants pour la compagnie, afin de mieux comprendre les problématiques reliées à son activité. Il n'a cependant pas été possible d'effectuer une telle visite en 2020 en raison des recommandations et des restrictions liées à la COVID-19 émises par la santé publique.

La COVID-19 et les conditions du marché en 2020

La pandémie de la COVID-19 et les conditions du marché au sein de l'industrie de l'énergie en 2020 ont mis en évidence le rôle du conseil d'administration en matière de surveillance des risques. Pendant toute l'année, le conseil a continuellement examiné et discuté avec la direction des répercussions de la COVID-19 et des conditions du marché sur le rendement, les stratégies commerciales, les employés et la collectivité dans le cadre de réunions ordinaires et extraordinaires, ainsi que de communications ponctuelles. Le conseil a également guidé la compagnie afin qu'elle prenne des mesures commerciales et financières prudentes en réponse aux conditions du marché. Soulignons notamment des remaniements aux dépenses en immobilisations et aux frais d'exploitation, en mettant l'accent sur la santé et la sécurité des employés, des entrepreneurs et des clients de la compagnie ainsi que des collectivités, et en fournissant de manière fiable des produits essentiels aux clients de la compagnie.

Chaque comité a soutenu le conseil en organisant des revues et des discussions sur des sujets liés à la COVID-19 s'inscrivant dans leurs responsabilités. Ainsi, le comité de vérification était chargé de maintenir l'intégrité des états financiers et de s'assurer que la qualité et l'efficacité des contrôles et des procédures internes n'étaient pas compromises pendant que la compagnie s'adaptait aux exigences du travail à domicile. Le comité des politiques publiques et de la responsabilité d'entreprise a supervisé la mise en œuvre des plans d'intervention en cas de pandémie et d'urgence et des protocoles de sécurité pour atténuer les risques et s'assurer que la compagnie continue à se concentrer sur la santé et la sécurité des employés, des entrepreneurs et de la collectivité. Le comité d'engagement et de collaboration communautaires a supervisé de nombreuses initiatives visant à soutenir la collectivité pendant cette période difficile, comprenant une promotion de carburant gratuit pour les travailleurs de la

santé, des dons d'ordinateurs pour l'apprentissage en ligne et des dons d'isopropanol pour fabriquer des produits désinfectants.

Le tableau qui suit fournit des renseignements supplémentaires sur le rôle de surveillance et d'autres aspects du conseil et de ses cinq comités :

Conseil d'administration

Le conseil est chargé de la gérance de la compagnie. Cette gérance est assurée par le conseil lui-même ou par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs comités du conseil. Le mandat officiel du conseil est défini dans la charte du conseil d'administration, reproduite à l'annexe A de la présente circulaire.

Administrateurs

- B. W. Corson (président)
- D. C. Brownell
- D. W. Cornhill
- K. T. Hoeg
- M. C. Hubbs
- J. M. Mintz
- D. S. Sutherland

Nombre de réunions

En 2020, le conseil d'administration a tenu huit (8) réunions, dont une réunion extraordinaire du conseil. Les administrateurs indépendants tiennent des réunions directives à la suite de chaque réunion du conseil. Ces réunions ont lieu en l'absence de membres de la direction. Les administrateurs indépendants ont tenu huit réunions directives en 2020.

Faits saillants du Conseil en 2020

- Surveillance à l'appui de la sécurité, de la performance environnementale et du développement durable.
- Discussions périodiques sur l'activité sectorielle, l'actualité des marchés et les initiatives de la compagnie.
- Discussions périodiques sur les mises à jour relatives à l'exploitation et aux projets.
- Discussions périodiques sur la gestion des risques et le contexte des contrôles commerciaux.
- Examen périodique des stratégies en matière de technologies de l'information, systèmes et cybersécurité (y compris les tendances, le degré de préparation, l'atténuation, la réponse, les améliorations aux systèmes et les stratégies de poursuite des activités) en vue d'évaluer la sécurité et l'intégrité des données, des systèmes et des actifs de la compagnie.
- Évaluation périodique du rendement des opérations à l'exploitation des sables pétrolifères de Kearn et suivi des progrès dans l'amélioration de la fiabilité.
- Discussion sur la stratégie globale de la compagnie pour tous les secteurs d'activité.
- Examen des politiques et des risques liés au changement climatique, et de la stratégie de L'Impériale en matière de changement climatique.
- Surveillance de la réponse de la compagnie à la pandémie de la COVID-19.
- Approbation de mesures commerciales et financières prudentes découlant des conditions du marché, y compris des diminutions importantes des dépenses en immobilisations et des frais d'exploitation, et surveillance de la mise en œuvre de ces mesures.

Rôle en matière de surveillance des risques

La gestion des risques financiers, des risques liés à l'exécution et des risques liés à l'exploitation relève de la direction, et la compagnie s'appuie sur des systèmes de gestion des risques bien établis. Le conseil d'administration est responsable de l'examen des principaux risques de la compagnie et de la surveillance de la mise en œuvre des systèmes appropriés de gestion de ces risques. Le conseil d'administration tient compte minutieusement des risques cités dans l'évaluation des plans stratégiques de la compagnie et des propositions concrètes pour les dépenses en immobilisations et des augmentations de budget. Il approuve également le code d'éthique et de conduite des affaires et veille à ce qu'il soit respecté, et s'assure que les dirigeants font prévaloir les principes d'intégrité partout au sein de la compagnie. Le conseil examine les technologies de l'information, les systèmes et la cybersécurité de l'entreprise afin de s'assurer que ceux-ci protègent adéquatement les données et les actifs de la compagnie. En 2020, le rôle du conseil d'administration dans la surveillance des risques a englobé la réponse de la compagnie à la pandémie de la COVID-19 et aux conditions du marché, en mettant l'accent sur la santé et la sécurité des employés, des entrepreneurs et des clients de la compagnie, ainsi que des collectivités.

Politique en matière de divulgation

La compagnie a pour politique de communiquer au public l'intégralité des informations importantes, avec exactitude, en langage simple et en temps opportun, de façon à tenir les détenteurs de titres et le public investisseur au courant de l'évolution de ses activités. On trouvera une description détaillée de la politique d'information sur le site Internet de la compagnie à l'adresse www.imperialoil.ca.

Indépendance

Le Conseil est composé de sept administrateurs, lesquels sont majoritairement (cinq sur sept) indépendants. Les cinq administrateurs indépendants ne sont pas des employés de la compagnie.

Comité de vérification

La mission du comité de vérification consiste notamment à choisir et à superviser le vérificateur indépendant, à passer en revue la portée et les résultats de la vérification effectuée par le vérificateur indépendant, et à aider le conseil à surveiller l'intégrité des états financiers de la compagnie. Le comité surveille également le respect des dispositions légales et réglementaires par la compagnie ainsi que la qualité et l'efficacité des contrôles internes, approuve tout changement aux principes et aux pratiques comptables, et revoit les résultats du suivi opéré en vertu du programme de conformité à l'éthique commerciale de la compagnie. Le mandat officiel du comité de vérification est décrit dans la charte du comité de vérification reproduite à l'annexe A de la présente circulaire.

Membres du comité

- K. T. Hoeg (présidente)
- M. C. Hubbs (vice-présidente)
- D. W. Cornhill
- J. M. Mintz
- D. S. Sutherland

Nombre de réunions

Le comité de vérification a tenu cinq réunions en 2020. Les membres du comité se sont rencontrés en huis clos, sans qu'il y ait des membres de la direction présents, et aussi séparément avec le vérificateur interne et le vérificateur externe, dans le cadre de chaque réunion prévue au calendrier. Le président du comité de vérification, le directeur financier et les vérificateurs interne et externe tiennent également une réunion préalable avant chaque réunion du comité de vérification prévue au calendrier.

Faits saillants du comité en 2020

- Examen des résultats financiers et opérationnels intermédiaires et annuels et recommandation de leur approbation.
- Examen et évaluation du système de contrôles internes et des procédures de vérification de la compagnie, et des résultats du programme de vérification du vérificateur interne.
- Examen et évaluation du plan, du rendement et des honoraires du vérificateur externe.
- Examen de l'évolution de la réglementation et des obligations en matière de déclaration.
- Examen du mandat du comité et exécution de l'auto-évaluation du comité.
- Évaluation du rendement de l'auditeur externe.
- Maintien de l'efficacité des contrôles et des procédures et l'intégrité des états financiers dans le cadre de la réponse à la pandémie de COVID-19.

Expertise financière

Le conseil d'administration de la compagnie a établi que D. W. Cornhill, K. T. Hoeg, M. C. Hubbs et D. S. Sutherland répondent à la définition du terme « expert financier du comité de vérification ». La U.S. Securities and Exchange Commission a indiqué que le fait d'être désigné expert financier du comité de vérification ne fait pas d'une personne un expert à tous égards et n'impose pas à la personne des devoirs, des obligations ou des responsabilités plus importants que ceux qui sont imposés aux membres du comité de vérification et aux membres du conseil d'administration auxquels le titre n'est pas attribué. Tous les membres du comité de vérification possèdent les compétences financières nécessaires au sens du *Règlement 52-110 sur le comité de vérification* et des normes d'inscription à la bourse NYSE American LLC.

Rôle en matière de surveillance des risques

Le comité de vérification joue également un rôle important en matière de surveillance des risques. Le comité de vérification surveille les risques associés aux questions financières et comptables, y compris la conformité aux exigences légales et réglementaires, et les systèmes de déclaration de l'information financière et de contrôles internes de la compagnie. En outre, il examine la portée de la vérification effectuée par PricewaterhouseCoopers à la lumière des risques associés au secteur de l'énergie et à l'environnement réglementé, et des risques en matière de vérification financière propres à la compagnie. Le comité procède également à l'examen des états financiers et des résultats des vérifications internes et externes, ainsi que de toutes modifications proposées aux principes et pratiques comptables. Pour ce qui est de la pandémie de la COVID-19, le comité de vérification est aussi responsable d'assurer le maintien des exigences de rapports et des contrôles internes pendant que la compagnie met en œuvre différentes mesures, notamment le travail à domicile.

Indépendance

Le comité de vérification est composé uniquement d'administrateurs indépendants. Tous les membres satisfont aux normes approuvées par le conseil en matière d'indépendance au sens donné à ce terme dans le *Règlement 52-110 sur le comité de vérification*, dans la réglementation de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et dans les normes d'inscription de la bourse NYSE American LLC.

Comité des ressources pour les dirigeants

Le comité des ressources pour les dirigeants est chargé d'établir la politique de rémunération de l'entreprise et de prendre certaines décisions concernant la rémunération du chef de la direction et des principaux hauts dirigeants qui relèvent directement de celui-ci. Outre les questions de rémunération, le comité est aussi chargé des plans de relève et des nominations aux postes de haute direction, y compris celui de chef de la direction. Le mandat officiel du comité est décrit dans la charte du comité des ressources pour les dirigeants, reproduite à l'annexe A de la présente circulaire.

Membres du comité

- D. S. Sutherland (président)
- D. W. Cornhill (vice-président)
- D. C. Brownell
- K. T. Hoeg
- M. C. Hubbs
- J. M. Mintz

Aucun des membres du comité des ressources pour les dirigeants n'occupe actuellement la fonction de chef de la direction d'une autre société.

Nombre de réunions

En 2020, le Comité des ressources pour les dirigeants a tenu sept (7) réunions.

Faits saillants du comité en 2020

- Examen du régime et des principes de rémunération des dirigeants.
- Revue de la planification stratégique des travaux et des plans de stratégie en matière de talents.
- Revue de la main-d'œuvre et des changements organisationnels.
- Revue de la politique relative au harcèlement et des résultats du processus.
- Accent continu sur la planification de la relève pour les postes de cadre supérieur.
- Nomination d'un vice-président principal, d'un trésorier et de trois vice-présidents dans le cadre de la planification habituelle de la relève.

Compétences et expérience pertinentes des membres du comité

D. W. Cornhill, K. T. Hoeg, M. C. Hubbs et D. S. Sutherland ont une longue et vaste expérience en gestion et mise en œuvre des politiques et des pratiques de rémunération de leurs sociétés respectives, de par leurs fonctions antérieures de chef de la direction ou de cadre supérieur. M. Cornhill, M^{me} Hoeg, M. Mintz et M. Sutherland sont membres ou ont été membres du comité de rémunération d'une ou de plusieurs sociétés ouvertes. Par conséquent, les membres du comité peuvent se servir de l'expérience et des connaissances acquises dans leurs fonctions auprès d'autres sociétés pour juger du caractère approprié des politiques et des pratiques de la compagnie en matière de rémunération.

Rôle en matière de surveillance des risques

Le comité des ressources pour les dirigeants supervise les régimes et les pratiques en matière de rémunération conçus pour favoriser la gestion et l'évaluation appropriées des risques.

Indépendance

Les membres du comité des ressources pour les dirigeants sont indépendants, exception faite de D. C. Brownell, lequel n'est pas considéré comme indépendant aux termes des règles de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, de la réglementation canadienne relative aux valeurs mobilières et des règles de la bourse NYSE American LLC, du fait qu'il est employé d'Exxon Mobil Corporation. Toutefois, selon la politique de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance, « Différences dans la gouvernance des sociétés contrôlées », M. Brownell est administrateur relié et indépendant de la direction, qui peut faire partie du comité des ressources pour les dirigeants. La participation de M. Brownell aide à la mise en œuvre d'une méthode objective de détermination de la rémunération des dirigeants et des administrateurs de la compagnie, et contribue à la bonne marche des travaux du comité, du fait qu'il apporte les points de vue et les opinions de l'actionnaire majoritaire.

Comité des politiques publiques et de la responsabilité d'entreprise

Le comité des politiques publiques et de la responsabilité d'entreprise est chargé de procéder à l'étude et au suivi des politiques et des pratiques de la compagnie en matière d'environnement, de santé, de sécurité et de développement durable. Le comité surveille la conformité de la compagnie aux normes législatives, réglementaires et d'entreprise dans ces domaines, et revoit également les tendances et les politiques des pouvoirs publics, actuelles et en développement. Le comité évalue également les impacts potentiels des politiques publiques sur les résultats de l'entreprise.

Le comité examine régulièrement le rendement, les incidents et les tendances en matière de sécurité et d'environnement pour s'assurer que la compagnie se concentre sur la sécurité de ses employés, entrepreneurs et parties prenantes et sur une exploitation respectueuse de l'environnement. Il assure également la surveillance des risques liés au développement durable et au changement climatique, notamment au moyen d'examen réguliers et d'une évaluation de la performance et des initiatives en matière de développement durable, ainsi que des risques liés au changement climatique dans le cadre du système de gestion des risques de la compagnie et des stratégies permettant d'y faire face. Le mandat officiel du comité est décrit dans la charte du comité des politiques publiques et de la responsabilité d'entreprise, reproduite à l'annexe A de la présente circulaire.

Membres du comité

- J. M. Mintz (président)
- D. S. Sutherland (vice-président)
- D. C. Brownell
- D. W. Cornhill
- K. T. Hoeg
- M. C. Hubbs

Nombre de réunions

En 2020, le comité des politiques publiques et de la responsabilité d'entreprise a tenu trois réunions.

Faits saillants du comité en 2020

- Examen de la sécurité du personnel et des procédés, revue du rendement et des incidents.
- Examen du bilan environnemental.
- Revue de la réponse à la pandémie de COVID-19 et examen de la reprise économique (politique et réglementation).
- Mises à jour sur la politique canadienne, les modifications réglementaires et la défense des intérêts de l'industrie (norme sur les carburants propres, plastiques, déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones).
- Revue des politiques, des risques et de la stratégie de L'Impériale en matière de changement climatique.
- Examen du rapport sur la durabilité de L'Impériale et des renseignements connexes de nature environnementale, sociale et de gouvernance d'entreprise, y compris la déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

Rôle en matière de surveillance des risques

Le comité des politiques publiques et de la responsabilité d'entreprise procède à l'examen et au suivi des politiques et des pratiques de la compagnie en matière d'environnement, de santé, de sécurité du personnel et des procédés, lesquelles ont pour but de limiter et de gérer les risques dans ces domaines. Cela comprend des examens particuliers concernant les risques liés au changement climatique et les stratégies de la compagnie permettant d'y faire face. Cela comprend aussi la réponse à la pandémie et d'urgence et la planification de la continuité des activités, sur lesquelles s'arrêtent beaucoup les examens et les discussions entourant la pandémie de la COVID-19. Le comité reçoit périodiquement des informations de la direction sur ces questions.

Indépendance

Les membres du comité des politiques publiques et de la responsabilité d'entreprise sont indépendants, exception faite de D. C. Brownell.

Comité des mises en candidature et de la gouvernance

Le comité des mises en candidature et de la gouvernance est chargé de surveiller les questions de gouvernance de la compagnie, y compris la performance globale du conseil, d'évaluer les candidatures possibles au poste d'administrateur et de revoir les chartes du conseil et de ses comités. Le mandat officiel du comité est décrit dans la charte du comité des mises en candidature et de la gouvernance, reproduite à l'annexe A de la présente circulaire.

Membres du comité

- D. W. Cornhill (président)
- J. M. Mintz (vice-président)
- D. C. Brownell
- K. T. Hoeg
- M. C. Hubbs
- D. S. Sutherland

Nombre de réunions

En 2020, le comité des mises en candidature et de la gouvernance a tenu quatre réunions.

Faits saillants du comité en 2020

- Approbation de la déclaration relative aux pratiques en matière de gouvernance d'entreprise.
- Participation à l'autoévaluation du conseil et des comités.
- Recommandation sur la rémunération des administrateurs.
- Recommandation visant à modifier la charte du conseil afin d'ajouter l'environnement et le développement durable et la gestion des risques à la grille des compétences des administrateurs.

Rôle en matière de surveillance des risques

Le comité des mises en candidature et de la gouvernance surveille les risques en mettant en place un programme efficace de gouvernance d'entreprise, incluant la composition du conseil et la planification de la relève.

Indépendance

Les membres du comité des mises en candidature et de la gouvernance sont indépendants, exception faite de D. C. Brownell, lequel n'est pas considéré comme indépendant aux termes des règles de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, de la réglementation canadienne relative aux valeurs mobilières et des règles de la bourse NYSE American LLC, du fait qu'il est employé d'Exxon Mobil Corporation. Toutefois, selon la politique de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance, « Différences dans la gouvernance des sociétés contrôlées », M. Brownell est administrateur relié et indépendant de la direction, qui peut faire partie du comité des mises en candidature et de la gouvernance. La participation de M. Brownell contribue à assurer un caractère objectif au processus de mise en candidature et contribue à la bonne marche des travaux du comité, du fait qu'il apporte les points de vue et les opinions de l'actionnaire majoritaire.

Comité d'engagement et de collaboration communautaires

Le comité d'engagement et de collaboration communautaires est chargé de superviser les activités d'investissement de la compagnie au sein des collectivités locales, y compris les dons aux organismes caritatifs. Le mandat officiel du comité est décrit dans la charte du comité d'engagement et de collaboration communautaires, reproduite à l'annexe A de la présente circulaire.

Membres du comité

- M. C. Hubbs (présidente)
- K. T. Hoeg (vice-présidente)
- D. C. Brownell
- D. W. Cornhill
- B. W. Corson
- J. M. Mintz
- D. S. Sutherland

Nombre de réunions

Le comité d'engagement et de collaboration communautaires a tenu deux réunions en 2020.

Faits saillants du comité en 2020

- En 2019, L'Impériale a investi plus de 15 millions de dollars dans des collectivités canadiennes. Ce montant est calculé selon le modèle du London Benchmark Group, la référence mondiale pour la mesure et la déclaration des investissements dans les collectivités.
- En 2019, L'Impériale a versé plus de 16,7 millions de dollars à des communautés autochtones en vertu d'accords sur les avantages pour la collectivité et a conclu avec succès deux autres accords pour Cold Lake.
- Réponse au besoin de la collectivité pendant la pandémie de la COVID-19.
 - Lancement d'un programme doublant les dons des employés, qui s'est traduit par des dons de 500 000 \$ à plus de 470 organismes partout au Canada.
 - Reconnaissance des héros de la santé du Canada dans le cadre d'une campagne de 2 millions \$ offrant des bons de carburant gratuit à 80 000 travailleurs de la santé de première ligne.
 - Pour célébrer son 140^e anniversaire, L'Impériale a fait don de 140 000 \$ à des organismes de santé mentale dans 14 régions au Canada où il exploite des activités.
 - Dons en nature, notamment 60 tonnes d'isopropanol au gouvernement du Canada qui sera utilisé dans des produits désinfectants et 500 ordinateurs portables pour faciliter l'accès des élèves à la technologie.
- La compagnie a reçu le prix « Initiative de l'employeur de l'année » du Centre canadien pour la diversité et l'inclusion pour l'Ouest canadien, qui reconnaît son approche en matière de développement commercial au sein des communautés autochtones.

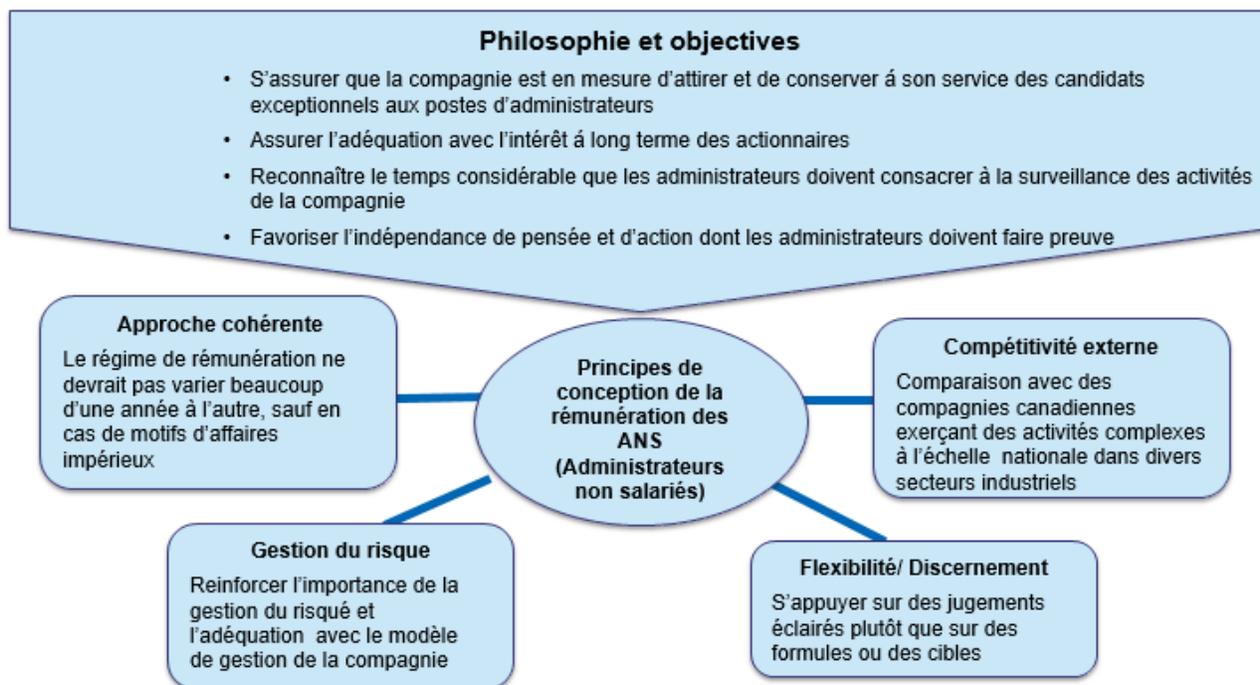
Indépendance

Les membres du comité d'engagement et de collaboration communautaires sont majoritairement indépendants (cinq sur sept), exception faite de B. W. Corson et de D. C. Brownell.

Rémunération des administrateurs

Analyse de la rémunération des administrateurs

La rémunération des administrateurs cherche à harmoniser les intérêts financiers à long terme des administrateurs avec ceux des actionnaires.



Chaque année, les niveaux de rémunération des administrateurs non salariés font l'objet d'un examen par le comité des mises en candidature et de la gouvernance, qui présente les recommandations qui en découlent pour approbation par l'ensemble du conseil. Le comité des mises en candidature et de la gouvernance a pris la décision de ne pas faire appel à une entreprise de recherche externe pour recueillir les données comparatives permettant d'établir la rémunération pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021. Le comité s'est plutôt fié à une évaluation menée à l'interne pour assurer une rémunération concurrentielle et aux données du marché sur la rémunération des administrateurs pour formuler des recommandations sur la rémunération des administrateurs de la compagnie. L'évaluation réalisée à l'interne comprenait un examen des données de l'industrie, dont une petite quantité provenait d'un consultant externe indépendant. L'évaluation interne a respecté la philosophie de conception, les objectifs et les principes en matière de rémunération, et était conforme à la méthodologie utilisée auparavant dans cette analyse.

Les employés de la compagnie ou d'Exxon Mobil Corporation ne reçoivent aucune rémunération supplémentaire lorsqu'ils siègent au conseil. Les administrateurs non salariés reçoivent une rémunération constituée en partie en argent et en partie en unités d'actions restreintes. Depuis 1999, les administrateurs non salariés peuvent toucher la totalité ou une partie de leurs honoraires d'administrateur sous forme d'unités d'actions différées. Le régime d'unités d'actions différées offert aux administrateurs non salariés vise à leur fournir une motivation supplémentaire à l'amélioration soutenue du rendement de la compagnie et de la valeur actionnariale en leur permettant de lier, en totalité ou en partie, leur rémunération à la progression future de la valeur des actions ordinaires de la compagnie. On trouvera une description plus détaillée du régime d'octroi d'unités d'actions différées à la page 38.

Prises de décisions et considérations relatives à la rémunération

Le comité des mises en candidature et de la gouvernance s'appuie sur une étude comparative portant sur un groupe de grandes sociétés canadiennes ayant une activité et une complexité d'ordre national et international. Comme la compagnie recrute ses administrateurs salariés dans un large éventail de secteurs d'activité, elle doit disposer d'un large échantillon à cette fin. Le comité des mises en candidature et de la gouvernance ne se donne comme objectif aucun percentile en particulier, parmi le groupe de référence avec lequel faire concorder la rémunération de ses administrateurs.

Les sociétés faisant partie de l'échantillon de référence sont énumérées ci-après.

Secteur de l'énergie	Autres secteurs
Canadian Natural Resources Limited	Air Canada
Cenovus Energy Inc.	La Banque de Nouvelle-Écosse
Enbridge Inc.	BCE Inc.
Husky Energy Inc.	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada
Ovintiv Inc.	Nutrien Ltd.
Parkland Fuel Corporation	Banque Royale du Canada
Suncor Energy Inc.	Financière Sun Life Inc.
TC Energy Corporation	Teck Resources Limited
	TELUS Corporation
	Thomson Reuters Corporation
	La Banque Toronto-Dominion

Politique relative aux opérations de couverture

La politique de la compagnie interdit à tout employé, y compris les dirigeants et les administrateurs, d'être partie à des instruments financiers dérivés ou semblables, y compris des options de vente, des options d'achat, d'autres types d'options ou des contrats à terme, des swaps sur actions ou des collars, relativement aux actifs de la compagnie ou d'Exxon Mobil Corporation.

On trouvera une analyse de la méthode employée pour établir la rémunération des membres de la direction visés à la section Analyse de la rémunération commençant à la page 56.

Renseignements sur la rémunération

Honoraires du conseil d'administration

La rémunération des administrateurs non salariés est évaluée tous les ans.

En 2018, le conseil d'administration a approuvé un changement à la rémunération versée aux administrateurs non salariés. Depuis le 1^{er} juillet 2018, les administrateurs non salariés ont eu droit à des honoraires annuels de 110 000 \$ à titre de membres du conseil. Les honoraires versés au titre de la présidence de comités ont été supprimés, et l'attribution d'unités d'actions restreintes a été portée de 2 600 à 3 000 unités.

Le comité des mises en candidature et de la gouvernance a examiné la rémunération versée aux administrateurs non salariés pour chaque année subséquente et a recommandé qu'aucun changement n'y soit apporté. Le conseil a par la suite approuvé chacune de ces recommandations.

Le tableau qui suit résume les modalités de la rémunération des administrateurs non salariés en 2020.

Rémunération des administrateurs	
Modalités des honoraires annuels : a)	
Honoraires en espèces :	
Membre du conseil	110 000 \$ par année
Président d'un comité	Aucun
Rémunération à base d'actions :	
Unités d'actions restreintes	3 000 unités (acquises au cinquième (5 ^e) et au dixième (10 ^e) anniversaires de leur date d'attribution)

a) Les administrateurs non salariés peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs honoraires en espèces sous forme d'unités d'actions différées. Les administrateurs non salariés nommés au conseil en cours d'année reçoivent le nombre intégral d'unités d'actions restreintes et des honoraires en espèces au prorata en fonction de la date de leur nomination.

Rémunération à base d'actions

Unités d'actions différées

En 1999, une forme supplémentaire d'intéressement à long terme (les « unités d'actions différées ») a été offerte aux administrateurs non salariés. Les administrateurs non salariés peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs honoraires en espèces sous la forme d'unités d'actions différées.

Le tableau qui suit indique les proportions des honoraires que les différents administrateurs non salariés ont choisi de recevoir en espèces et en unités d'actions différées en 2020.

Administrateur	Honoraires d'administrateur versés sous forme d'espèces pour 2020 (%)	Honoraires d'administrateur versés sous forme d'unités d'actions différées pour 2020 (%)
D. W. Cornhill	25	75
K. T. Hoeg	0	100
M. C. Hubbs	0	100
J. M. Mintz	0	100
D. S. Sutherland	0	100

Le nombre d'unités d'actions différées attribuées à un administrateur non salarié est déterminé à la fin de chaque trimestre civil de l'année selon le calcul suivant :

- i) le montant en dollars des honoraires de l'administrateur non salarié pour le trimestre civil pour lequel il a choisi de les recevoir sous la forme d'unités d'actions différées, *divisé par*
- ii) la moyenne des cours de clôture d'une action de la compagnie au TSX sur les cinq séances consécutives (« cours de clôture moyen ») qui ont immédiatement précédé le dernier jour du trimestre civil.

Ces unités d'actions différées sont attribuées en date du dernier jour du trimestre civil.

Des unités d'actions différées sont attribuées en plus aux administrateurs non salariés au titre des dividendes sur les unités d'actions différées non exercées. Ces unités supplémentaires sont attribuées à la date de paiement du dividende des actions ordinaires de la compagnie, selon la méthode de calcul suivante :

- i) le dividende en espèces payable pour une action ordinaire de la compagnie divisé par le cours de clôture moyen immédiatement avant la date de paiement du dividende,
multiplié par
- ii) le nombre d'unités d'actions restreintes non exercées détenues par l'administrateur non salarié à la date de référence pour le versement des dividendes.

Un administrateur non salarié ne peut exercer les droits relatifs aux unités d'actions différées qu'à la fin de l'année civile suivant l'année de cessation de ses fonctions comme administrateur de la compagnie, y compris en cas de décès. Aucune unité d'actions différée ne peut être exercée à moins que toutes les unités d'actions différées ne le soient à la même date. À la date d'exercice, la valeur en argent à recevoir pour les unités est déterminée d'après la moyenne des cours de clôture des actions de la compagnie immédiatement avant la date d'exercice.

Unités d'actions restreintes

En plus des honoraires en espèces susmentionnés, la compagnie verse une partie importante de la rémunération des administrateurs sous forme d'unités d'actions restreintes afin de mettre en adéquation la rémunération des administrateurs avec l'intérêt à long terme des actionnaires. On trouvera une description plus détaillée du régime d'unités d'actions restreintes à la page 63.

Un octroi de 2 000 unités d'actions restreintes a été attribué annuellement jusqu'en 2015, 50 % des unités étant acquises trois ans après la date de leur attribution, les autres 50 % étant acquises à la date du septième anniversaire de leur attribution. Au troisième anniversaire, les administrateurs reçoivent un paiement en argent au titre des unités acquises. Au septième anniversaire, les administrateurs peuvent choisir de recevoir une action ordinaire de la compagnie par unité ou un paiement en argent au titre des unités.

En 2016, en vue d'harmoniser davantage les intérêts financiers à long terme des administrateurs avec ceux des actionnaires, la période d'acquisition des unités d'actions restreintes a été rallongée afin que 50 % des unités soient acquises au cinquième anniversaire de la date de leur attribution, et le reste, au dixième anniversaire de la date de leur attribution. Pour toutes les unités acquises, les administrateurs peuvent choisir de recevoir une action ordinaire de la compagnie par unité ou un paiement en argent au titre des unités. Les périodes d'acquisition ne sont pas écourtées lorsqu'un administrateur quitte son poste ou quitte le conseil, sauf en cas de décès. En outre, en 2016, le nombre d'unités d'actions restreintes attribuées chaque année a été augmenté à 2 600. En 2018, le nombre d'unités d'actions restreintes attribuées chaque année a été augmenté à 3 000.

Contrairement aux unités d'actions restreintes détenues par les employés de la compagnie, les unités d'actions différées attribuées aux administrateurs non salariés ne sont pas exposées à un risque de déchéance des droits lorsque l'administrateur quitte le conseil. Cette disposition est conçue pour renforcer l'indépendance de ces membres du conseil. Cependant, pendant que l'administrateur non salarié siège au conseil et pendant une période de 24 mois après son départ du conseil, il peut y avoir déchéance des droits relatifs aux unités d'actions restreintes s'il participe à une activité entrant en concurrence avec la compagnie ou préjudiciable à celle-ci. Le conseil a convenu que le terme « préjudiciable » exclut tout acte d'un administrateur non salarié ou d'un ancien administrateur non salarié agissant de bonne foi dans l'intérêt de la compagnie.

Avant l'acquisition des unités d'actions restreintes, l'administrateur non salarié reçoit des montants équivalents aux dividendes en espèces versés aux titulaires d'actions ordinaires. Le montant est déterminé pour chaque date de versement de dividendes en espèces selon la méthode de calcul suivante :

- i) le dividende en espèces payable pour une action ordinaire de la compagnie divisé par le cours de clôture moyen immédiatement avant la date de paiement du dividende,
multiplié par
- ii) le nombre d'unités d'actions restreintes non acquises détenues par l'administrateur non salarié à la date de référence pour le versement des dividendes.

Autres remboursements

Les administrateurs non salariés obtiennent le remboursement de leurs frais de déplacement et autres frais engagés aux fins de participer aux réunions du conseil d'administration et des comités.

Éléments de la rémunération des administrateurs

Le tableau qui suit décrit de façon détaillée la rémunération versée aux administrateurs non salariés en 2020.

Administrateur a)	Honoraires annuels à titre de membre du conseil (en \$)	Unités d'actions restreintes (UAR) (n ^{bre})	Total des honoraires payés en argent (en \$) b)	Valeur totale des unités d'actions différées (UAD) (en \$) c)	Valeur totale des unités d'actions restreintes (UAR) (en \$) d)	Ensemble des autres éléments de la rémunération (en \$) e)	Rémunération totale (en \$)
D. W. Cornhill	110 000	3 000	27 500	82 500	72 780	11 664	194 444
K. T. Hoeg	110 000	3 000	0	110 000	72 780	49 043	231 823
M. C. Hubbs	110 000	3 000	0	110 000	72 780	10 962	193 742
J. M. Mintz	110 000	3 000	0	110 000	72 780	45 185	227 965
D. S. Sutherland	110 000	3 000	0	110 000	72 780	42 773	225 553

- a) Du fait qu'ils étaient des administrateurs employés par la compagnie ou par Exxon Mobil Corporation en 2020, B. W. Corson et D. C. Brownell n'ont pas reçu de rémunération pour leurs fonctions d'administrateur.
- b) Le « Total des honoraires payés en argent » correspond à la partie des honoraires annuels à titre de membre du conseil que l'administrateur a choisi de recevoir en espèces. Ce montant figure dans la colonne « Honoraires gagnés » du Tableau de la rémunération des administrateurs, qui apparaît à la page 40.
- c) La « Valeur totale des unités d'actions différées » correspond à la partie des honoraires annuels à titre de membre du conseil que l'administrateur a choisi de recevoir sous forme d'unités d'actions différées, comme indiqué dans le tableau précédent, à la page 38. Ce montant augmenté de la valeur totale des UAR figure dans la colonne « Attributions à base d'actions » du Tableau de la rémunération des administrateurs à la page 40.
- d) Les valeurs inscrites pour les unités d'actions restreintes correspondent au nombre d'unités multiplié par le cours de clôture d'une action de la compagnie à la date de leur attribution, qui était de 24,26 \$.
- e) Les montants apparaissant dans la colonne « Ensemble des autres éléments de la rémunération » correspondent aux paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes non exercées et à la valeur des unités d'actions différées supplémentaires attribuées à la place de dividendes sur les unités d'actions différées non exercées. En 2020, D. W. Cornhill a reçu 6 908 \$ en paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes et des unités d'actions différées supplémentaires évaluées à 4 756 \$ à la place de dividendes sur des unités d'actions différées. K. T. Hoeg a reçu 12 056 \$ en paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes et des unités d'actions différées supplémentaires évaluées à 36 987 \$ à la place de dividendes sur des unités d'actions différées. M. C. Hubbs a reçu 4 620 \$ en paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes et des unités d'actions différées supplémentaires évaluées à 6 342 \$ à la place de dividendes sur des unités d'actions différées. J. M. Mintz a reçu 12 056 \$ en paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes et des unités d'actions différées supplémentaires évaluées à 33 129 \$ à la place de dividendes sur des unités d'actions différées. D. S. Sutherland a reçu 12 056 \$ en paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes et des unités d'actions différées supplémentaires évaluées à 30 717 \$ à la place de dividendes sur des unités d'actions différées.

Éléments de la rémunération des administrateurs

Le tableau qui suit indique les éléments de rémunération payés, à payer ou attribués à chacun des administrateurs non salariés de la compagnie pour 2020.

Nom a)	Honoraires gagnés (en \$) b)	Attribu- tions à base d'actions (en \$) c)	Attribu- tions à base d'options (en \$)	Rémunération en vertu d'un régime d'intéresse- ment autre qu'à base d'actions (en \$)	Valeur du régime de retraite (en \$)	Ensemble des autres éléments de la rémunération (en \$) d)	Total (en \$)
D. W. Cornhill	27 500	155 280	–	–	–	11 664	194 444
K. T. Hoeg	0	182 780	–	–	–	49 043	231 823
M. C. Hubbs	0	182 780	–	–	–	10 962	193 742
J. M. Mintz	0	182 780	–	–	–	45 185	227 965
D. S. Sutherland	0	182 780	–	–	–	42 773	225 553

- a) Du fait qu'ils étaient des administrateurs employés par la compagnie ou par Exxon Mobil Corporation en 2020, B. W. Corson et D. C. Brownell n'ont pas reçu de rémunération pour leurs fonctions d'administrateur.
- b) Correspond à tous les honoraires attribués, gagnés, payés ou à payer en argent pour services rendus à titre d'administrateur. Les administrateurs non salariés peuvent toucher la totalité ou une partie de leurs honoraires d'administrateur sous forme d'unités d'actions différées.
- c) Représente la valeur des unités d'actions restreintes (calculée en multipliant le nombre d'unités par le cours de clôture d'une action de la compagnie à la date de l'attribution), augmentée de la valeur des unités d'actions différées (calculée selon la partie des honoraires annuels à titre de membre du conseil que l'administrateur a choisi de recevoir sous forme d'unités d'actions différées, tel qu'indiqué à la page 38).
- d) Les montants apparaissant dans la colonne « Ensemble des autres éléments de la rémunération » correspondent aux paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes non exercées et à la valeur des unités d'actions différées supplémentaires attribuées à la place de dividendes sur les unités d'actions différées non exercées. En 2020, D. W. Cornhill a reçu 6 908 \$ en paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes et des unités d'actions différées supplémentaires évaluées à 4 756 \$ à la place de dividendes sur des unités d'actions différées. K. T. Hoeg a reçu 12 056 \$ en paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes et des unités d'actions différées supplémentaires évaluées à 36 987 \$ à la place de dividendes sur des unités d'actions différées. M. C. Hubbs a reçu 4 620 \$ en paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes et des unités d'actions différées supplémentaires évaluées à 6 342 \$ à la place de dividendes sur des unités d'actions différées. J. M. Mintz a reçu 12 056 \$ en paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes et des unités d'actions différées supplémentaires évaluées à 33 129 \$ à la place de dividendes sur des unités d'actions différées. D. S. Sutherland a reçu 12 056 \$ en paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes et des unités d'actions différées supplémentaires évaluées à 30 717 \$ à la place de dividendes sur des unités d'actions différées.

Rémunération versée aux administrateurs non salariés depuis cinq ans

Année	Montant (en \$)
2016	1 342 664
2017	1 351 454
2018	1 500 739
2019	1 251 395
2020	1 073 527

Attributions à base d'actions et attributions à base d'options en circulation pour les administrateurs

Le tableau qui suit indique les attributions en circulation détenues par les administrateurs non salariés de la compagnie au 31 décembre 2020; il ne fait pas état des actions ordinaires détenues.

Nom a)	Attributions à base d'options				Attributions à base d'actions	
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées (n ^{bre})	Prix d'exercice des options (en \$)	Date d'expiration des options	Valeur des options en cours non exercées (en \$)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions non acquises (n ^{bre}) b)	Valeur boursière ou de paiement des attributions à base d'actions non acquises (en \$) c)
D. W. Cornhill	–	–	–	–	19 784	477 981
K. T. Hoeg	–	–	–	–	62 913	1 519 978
M. C. Hubbs	–	–	–	–	19 913	481 098
J. M. Mintz	–	–	–	–	58 405	1 411 065
D. S. Sutherland	–	–	–	–	55 588	1 343 006

a) Du fait qu'ils étaient des administrateurs employés par la compagnie ou par Exxon Mobil Corporation en 2020, B. W. Corson et D. C. Brownell n'ont pas reçu de rémunération pour leurs fonctions d'administrateur.

b) Correspond aux unités d'actions restreintes et d'actions différées détenues au 31 décembre 2020.

c) La valeur est calculée sur la base du cours de clôture des actions de la compagnie le 31 décembre 2020 (24,16 \$).

Attributions au titre du régime d'intéressement pour les administrateurs – valeur acquise ou gagnée au cours de l'exercice

Le tableau qui suit indique la valeur des attributions acquises ou gagnées par chacun des administrateurs non salariés de la compagnie en 2020.

Nom a)	Attributions à base d'options – Valeur acquise au cours de l'exercice (en \$)	Attributions à base d'actions – Valeur acquise au cours de l'exercice (en \$) b)	Rémunération en vertu d'un régime d'intéressement autre qu'à base d'actions – Valeur gagnée au cours de l'exercice (en \$)
D. W. Cornhill	–	-	–
K. T. Hoeg	–	23 118	–
M. C. Hubbs	–	-	–
J. M. Mintz	–	23 118	–
D. S. Sutherland	–	23 118	–

a) Du fait qu'ils étaient des administrateurs employés par la compagnie ou par Exxon Mobil Corporation en 2020, B. W. Corson et D. C. Brownell n'ont pas reçu de rémunération pour leurs fonctions d'administrateur.

b) Correspond aux unités d'actions restreintes attribuées en 2013 et en 2017, qui ont été acquises en 2020. La valeur est basée sur la moyenne pondérée des cours de clôture (tels que déterminés par la bourse de Toronto) d'une action ordinaire de la compagnie à la date d'exercice et les quatre jours consécutifs d'ouverture de la bourse précédant immédiatement la date d'acquisition.

Lignes directrices sur l'actionnariat applicables aux administrateurs indépendants et au président du Conseil, président et chef de la direction

Les administrateurs indépendants sont tenus de posséder l'équivalent d'au moins 15 000 actions (actions ordinaires, unités d'actions différées et unités d'actions restreintes) de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée. Les administrateurs indépendants disposent d'un délai de cinq ans pour atteindre ce chiffre à partir de la date de leur nomination au Conseil. Le président du Conseil, président et chef de la direction est assujéti à des règles d'actionnariat distinctes et doit, dans un délai de trois ans à partir de la date de sa nomination, acquérir des actions de la compagnie, y compris des actions ordinaires et des unités d'actions restreintes, d'une valeur au moins égale à cinq fois son salaire de base.

Le conseil est d'avis que ces lignes directrices quant à l'obligation de détenir un nombre minimum d'actions font correspondre l'intérêt des membres du conseil à l'intérêt de tous les autres actionnaires. À la date de la présente circulaire, les avoirs des administrateurs indépendants sont de 285 103 actions, ce qui correspond à plus de trois fois l'exigence stipulée par les lignes directrices.

	Nombre minimal d'actions devant être détenues	Délai d'acquisition
Président du Conseil, président et chef de la direction	5 x son salaire de base	3 ans à partir de la date de sa nomination
Administrateurs indépendants	15 000 actions	5 ans à partir de la date de leur nomination initiale

Le tableau ci-dessous présente les actions détenues par les administrateurs indépendants et par le président du Conseil, président et chef de la direction au 16 février 2021, date d'enregistrement de la circulaire de procurations par la direction.

Administrateur	Date d'entrée en fonction	Titres acquis depuis le dernier rapport (du 13 février 2020 au 16 février 2021) (n ^{bre})	Total des avoirs (actions ordinaires, unités d'actions différées et unités d'actions restreintes) (n ^{bre})	Valeur boursière du total des avoirs a) (\$)	Exigences minimales quant au nombre de titres à détenir	Exigences minimales satisfaites
D. W. Cornhill	29 novembre 2017	7 729	32 284	857 786	15 000	Oui
B. W. Corson b)	17 septembre 2019	78 200	156 400	4 155 548	Cinq fois le salaire de base	Non b)
K. T. Hoeg	1 ^{er} mai 2008	9 967	62 913	1 671 598	15 000	Oui
M. C. Hubbs	26 juillet 2018	9 306	19 913	529 088	15 000	Oui
J. M. Mintz	21 avril 2005	9 757	59 405	1 578 391	15 000	Oui
D. S. Sutherland	29 avril 2010	9 627	110 588	2 938 323	15 000	Oui
Total des avoirs acquis (n^{bre}) et valeur des avoirs des administrateurs (\$)			441 503	11 730 734		

a) Le montant indiqué dans la colonne « Valeur des avoirs totaux » est égal au montant des « Avoirs totaux » multiplié par le cours de clôture d'une action de la compagnie à la date de prise d'effet de la circulaire de sollicitation de procurations, le 16 février 2021 (soit 26,57 \$).

b) B. W. Corson a été nommé administrateur et président de la compagnie le 17 septembre 2019. Il a en outre assumé les fonctions de président du Conseil, président et de chef de la direction le 1^{er} janvier 2020. Il est prévu que M. Corson se conforme aux lignes directrices sur l'actionnariat, soit cinq fois le salaire de base, dans un délai de trois ans suivant sa nomination aux postes de président du Conseil, président et chef de la direction.

Pour de plus amples renseignements sur la rémunération des membres de la direction visés, consulter la section Analyse de la rémunération commençant à la page 56.

La compagnie s'est engagée à se conformer à des normes d'éthique élevées par l'intermédiaire de ses politiques et pratiques.

Les administrateurs, les dirigeants et les employés de la compagnie sont responsables d'élaborer, d'approuver et de mettre en œuvre des plans et des mesures conçus en vue d'atteindre les objectifs de la compagnie. Pour ce faire, ils se doivent de respecter les normes d'intégrité les plus strictes dans l'exercice des activités de la compagnie, la méthode employée pour l'atteinte des résultats étant toute aussi importante que les résultats eux-mêmes.

Le conseil a adopté un code d'éthique et de conduite des affaires (le « code ») qui est offert pour consultation sur le site Web de la compagnie sur www.imperialoil.ca/fr-CA/Investors/Investor-relations, y compris toute modification pertinente. Le code s'applique aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés de la compagnie. Il englobe la politique d'éthique, la politique sur les conflits d'intérêts, la politique sur l'utilisation des biens de l'entreprise, la politique sur les mandats d'administrateurs ainsi que les procédures de transmission des plaintes et la politique de communication ouverte. Aucune personne dans la compagnie n'a l'autorisation de faire des exceptions ni d'accorder une dispense à l'égard de ses politiques fondamentales. Au cours des douze derniers mois, aucune déclaration de changement important pouvant constituer un manquement au code n'a été déposée concernant la conduite d'un administrateur ou d'un dirigeant. Par ailleurs, les administrateurs de la compagnie doivent se conformer aux dispositions relatives aux conflits d'intérêts de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, de même qu'aux règlements applicables des autorités des valeurs mobilières, afin de s'assurer que les administrateurs font preuve d'un jugement indépendant à l'égard des opérations et des ententes dans lesquelles un administrateur détient un intérêt important.

Dans le cadre des procédures et de la politique de communication ouverte de la compagnie, les employés sont invités et incités à signaler les cas présumés de violation de la loi, de la politique de la compagnie ou de la procédure de contrôle interne, par divers moyens, y compris à leur superviseur ou au conseiller en éthique, contrôleur ou vérificateur général de la compagnie. L'Impériale dispose aussi d'une « ligne d'éthique » dont l'administration est confiée à un fournisseur tiers, qui permet le signalement confidentiel et anonyme en tout temps. Les cas présumés de violation qui impliquent un administrateur ou un dirigeant et toute préoccupation concernant des pratiques douteuses en matière de comptabilité ou de vérification doivent être signalés directement au vérificateur interne. Le comité de vérification procède à l'examen des questions qui mettent en cause des administrateurs ou des dirigeants, puis les renvoie au conseil d'administration. Comme autre possibilité, les employés peuvent faire part de leurs préoccupations à un des administrateurs non salariés ou à l'ensemble de ceux-ci. Aucune mesure ne peut être prise ou menacée contre des employés qui posent des questions, soulèvent des préoccupations ou formulent des plaintes ou des suggestions de bonne foi.

La direction présente tous les ans au conseil d'administration une revue des enjeux d'éthique d'entreprise et des conflits d'intérêts. Les vérificateurs internes de la compagnie vérifient la conformité au programme de chaque secteur d'activité et en font rapport au comité de vérification. Les administrateurs, dirigeants et employés revoient tous les ans les normes de conduite de la compagnie, y compris le code; les dirigeants indépendants et tous les employés sont tenus de signer une déclaration dans laquelle ils reconnaissent avoir lu et compris les normes de conduite. En outre, tous les quatre ans, les pratiques d'affaires font l'objet d'un examen au cours duquel les gestionnaires examinent les normes de conduite avec tous les employés dans leurs unités de travail respectives.

Le conseil, par l'entremise de son comité de vérification, examine l'efficacité des processus de contrôle interne et des systèmes d'information de gestion de la compagnie. Le conseil consulte le vérificateur externe, le vérificateur interne et la direction de la compagnie pour s'assurer de l'intégrité des systèmes.

Plusieurs structures et processus sont en place pour faciliter le fonctionnement du conseil en toute indépendance de la direction. Le conseil est composé d'une majorité d'administrateurs indépendants. Chaque comité est présidé par un administrateur indépendant distinct, et tous les administrateurs indépendants sont membres de chacun des comités. Le comité de vérification est composé uniquement d'administrateurs indépendants. Les autres comités (à l'exception du comité d'engagement et de collaboration communautaires) sont composés uniquement d'administrateurs indépendants et de D. C. Brownell, qui est un salarié d'Exxon Mobil Corporation et qui, bien qu'il soit considéré comme non indépendant aux termes des normes applicables du fait de son emploi, est perçu comme indépendant de la direction de la compagnie. Les ordres du jour du conseil et de ses comités ne sont pas établis par la direction uniquement, mais aussi par l'ensemble du conseil et par chaque comité. Un nombre important de points à l'ordre du jour sont obligatoires et récurrents. Les réunions du conseil sont prévues au moins une année à l'avance. Tout administrateur peut convoquer une réunion du conseil ou une réunion d'un comité dont il est membre. Tous les

administrateurs reçoivent des renseignements financiers et d'exploitation, ainsi que d'autres renseignements, comme prescrit par le conseil.

Les administrateurs indépendants tiennent des réunions directives auxquelles les membres de la direction n'assistent pas. Ces réunions sont présidées par K. T. Hoeg, l'administratrice indépendante désignée par l'ensemble des administrateurs indépendants pour présider et diriger les débats. Huit réunions directives ont été tenues en 2020.

Le guide des pouvoirs d'approbation de la compagnie prévoit que certaines questions doivent être examinées par des contacts fonctionnels au sein d'ExxonMobil. Un rappel périodique est fait aux employés au sujet des attentes sur les aspects d'éthique : ils doivent agir dans l'intérêt de la compagnie et ont l'obligation de relever toute situation où l'intérêt de la compagnie pourrait ne pas être cohérent avec les priorités d'ExxonMobil. Si une telle situation se présente, les employés doivent soumettre le problème aux niveaux supérieurs de la direction de la compagnie. La résolution finale de ces problèmes revient au président du Conseil, président et chef de la direction de la compagnie.

Restrictions pour les transactions d'initié

Engagement à mettre en place des mesures de contrôle strictes comprenant des restrictions aux investissements et des signalements pour les « initiés » de la compagnie.

Des structures et des processus sont en place pour mettre en garde les « initiés assujettis », les administrateurs non salariés et les employés occupant un poste clé qui détiennent un accès à des informations sensibles, contre la réalisation de transactions personnelles portant sur des actions de la compagnie. La compagnie est dotée de lignes directrices relatives aux interdictions de transactions d'initié et aux interdictions d'opérations, lesquelles s'appliquent à tous les administrateurs, dirigeants et employés.

Les administrateurs non salariés sont tenus de faire préapprouver les opérations sur les actions de la compagnie. Les initiés assujettis sont tenus de donner un préavis à la compagnie concernant toute vente d'actions de la compagnie et d'aviser la compagnie dans les cinq jours suivant l'achat d'actions de la compagnie. En vertu des règlements sur les valeurs mobilières, les initiés assujettis sont tenus de divulguer publiquement toutes les transactions portant sur les actions de la compagnie à l'aide du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

De temps à autre, la compagnie avise ses administrateurs et dirigeants, ceux d'Exxon Mobil Corporation, ainsi que les employés qui occupent certains postes clés, de ne pas négocier des actions de la compagnie. Des interdictions de transaction sont en place lors de l'étude des états financiers de la compagnie par les administrateurs – y compris les états financiers non vérifiés de chaque trimestre – et lorsque des transactions touchent des événements en attente qui n'ont pas été divulgués et qui contiennent des renseignements importants sur les affaires de la compagnie.

Diversité

La compagnie possède une longue tradition de valorisation de la diversité au sein de son conseil et de sa haute direction.

Diversité du conseil

La compagnie s'est depuis longtemps engagée à maintenir la diversité parmi ses administrateurs, et au moins une femme a siégé à son conseil en tout temps depuis 1977.

La compagnie n'est pas dotée d'une politique écrite officielle relative à l'identification et à la mise en candidature d'administrateurs appartenant aux « groupes désignés » aux termes du Règlement de 2001 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (femmes, personnes autochtones, personnes handicapées, membres de minorités visibles), et n'a pas adopté d'objectif quant à la proportion de membres de groupes désignés au sein de son conseil. Dans le but de favoriser une diversité d'expériences, de points de vue et de compétences, le comité des mises en candidature et de la gouvernance peut prendre en considération certains facteurs, dont l'appartenance à un groupe désigné, dans l'évaluation des candidats possibles. Le comité des mises en candidature et de la gouvernance évalue l'expérience professionnelle, les domaines d'expertise, les compétences individuelles et la diversité en matière d'âge, d'association régionale et d'appartenance aux groupes désignés que possède chaque administrateur et détermine si chaque candidat est en mesure de combler toute lacune parmi les administrateurs actuels. Le comité peut en outre tenir compte de tous autres facteurs qu'il juge pertinents. La compagnie ne croit

pas qu'une seule dimension devrait être prise en considération isolément et sans qu'il ne soit tenu compte de tous les autres facteurs, lorsqu'elle détermine la capacité des administrateurs éventuels à contribuer aux travaux du conseil d'administration.

À la date de diffusion de la présente circulaire, voici le nombre et le pourcentage d'administrateurs et de candidats membres de groupes désignés :

Groupe désigné a)	Nombre	Pourcentage (%)
Femme	2 sur 7 (conseil) 2 sur 7 (candidats) 2 sur 5 (administrateurs indépendants)	29 29 40
Personnes autochtones	0 sur 7	0
Personnes handicapées	0 sur 7	0
Membres de minorités visibles	0 sur 7	0

a) Selon la définition de la Loi canadienne sur l'équité en matière d'emploi

L'information ci-haut relative à la diversité est basée sur l'auto-identification volontaire par les administrateurs et les candidats, et comprend donc uniquement l'information relative aux personnes qui ont choisi de s'auto-identifier. Cette information n'a pas été vérifiée indépendamment par la compagnie. Les graphiques indiquant la représentation des candidats au conseil à la page 20 illustrent la diversité des candidats au conseil en ce qui a trait au sexe, à l'expérience et à l'association régionale, mais ne reflètent pas l'appartenance aux autres groupes désignés.

Diversité chez les dirigeants

La compagnie considère que l'inclusion et la diversité sont des avantages concurrentiels clés qui sont critiques pour maintenir sa position de chef de file de l'industrie. Afin d'assurer l'engagement à tous les niveaux de la compagnie, la haute direction procède chaque année à un suivi de gestion des résultats en matière d'inclusion et de diversité, de lutte contre le harcèlement et d'égalité des chances dans l'emploi. Le processus approfondi de planification de la relève, comprend une attention particulière portée à certains aspects en matière de diversité ainsi que des mesures visant à combler les lacunes possibles chez les principaux dirigeants.

Les programmes de formation internes de la compagnie soulignent la valeur de la collaboration, de la valorisation des différences, et du maintien d'un environnement de travail inclusif, afin d'assurer que tous les employés aient l'inclusion et la diversité constamment présentes à l'esprit. L'Impériale attache également de la valeur aux points de vue et connaissances extérieurs, et collabore avec des organismes de premier plan dans le secteur de la diversité, lesquels contribuent à la mise au point de nos projets futurs en matière d'inclusion et de diversité. La compagnie appuie par ailleurs des pratiques de développement éducatif et de recrutement qui facilitent le recrutement de personnes autochtones, et a été reconnue en 2020 par le Centre canadien pour la diversité et l'inclusion dans le cadre de l'« Initiative de l'employeur de l'année » dans l'Ouest canadien pour son travail auprès des collectivités autochtones. L'Impériale encourage et appuie un milieu de travail positif à travers divers programmes de perfectionnement et de réseautage, notamment des réseaux de promotion de la diversité dirigés par des employés et axés sur des intérêts communs. Ces programmes se sont poursuivis sous forme virtuelle en 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19.

Lorsqu'il examine les candidats possibles aux postes de dirigeants, le comité des ressources pour les dirigeants tient compte du sexe et de l'appartenance aux autres groupes désignés, de l'expérience professionnelle, des domaines d'expertise, des compétences individuelles et d'autres dimensions de la diversité, en plus des autres facteurs décrits à la page 60. La compagnie n'a pas fixé d'objectif en ce qui concerne le nombre de membres de groupes désignés occupant des postes de hauts dirigeants. La compagnie ne croit pas qu'une seule dimension devrait être prise en considération sans qu'il ne soit tenu compte de tous ces autres facteurs, lorsqu'elle détermine la capacité des candidats à occuper les postes de dirigeants.

À la date de diffusion de la présente circulaire, voici le nombre et le pourcentage de dirigeants de la compagnie et de ses principales filiales qui sont membres de groupes désignés :

Groupe désigné a)	Nombre	Pourcentage (%)
Femme	14 sur 26	54
Personnes autochtones	0 sur 26	0
Personnes handicapées	0 sur 26	0
Membres de minorités visibles	0 sur 26	0

a) Selon la définition de la Loi canadienne sur l'équité en matière d'emploi

L'information ci-haut relative à la diversité est basée sur l'auto-identification volontaire par les dirigeants, et comprend donc uniquement l'information relative aux personnes qui ont choisi de s'auto-identifier. Cette information n'a pas été vérifiée indépendamment par la compagnie.

Engagement des actionnaires

La stratégie d'engagement des actionnaires se fonde sur un dialogue étendu entre les actionnaires et la direction.

La haute direction de la compagnie rencontre régulièrement les investisseurs institutionnels et les actionnaires lors de conférences sectorielles, de tournées de présentation et d'événements à l'intention des investisseurs organisés par la compagnie. En réponse à la COVID-19 et pour assurer la santé et la sécurité de nos employés, investisseurs et actionnaires, ces réunions ont strictement eu lieu sous forme virtuelle pendant le reste de l'année 2020. Les documents préparés pour ces conférences et activités sont affichés sur le site Web de la compagnie.

Toujours en réponse à la COVID-19 et pour assurer la sécurité de ses actionnaires, administrateurs, dirigeants et parties prenantes, la compagnie a pris un certain nombre de mesures pour encourager une participation active à l'assemblée annuelle qui s'est tenue sous forme virtuelle. Les actionnaires ont eu la possibilité de désigner un mandataire qui assisterait à l'assemblée et poserait des questions en temps réel, et la compagnie a encouragé la participation des actionnaires avant l'assemblée. L'assemblée virtuelle a aussi permis aux actionnaires qui n'auraient peut-être pas pu y assister en personne de joindre et de suivre l'assemblée à titre d'invité. La webémission peut être visionnée sur le site Web de la compagnie, tout comme les allocutions et les présentations faites lors de l'assemblée annuelle et les résultats des votes pour chaque résolution.

La compagnie organise également des téléconférences trimestrielles régulières relatives à ses résultats, parallèlement à l'annonce de ces derniers; des versions archivées de ces téléconférences (y compris des transcriptions) sont disponibles sur le site Web de L'Impériale pendant une année après chaque appel. Ces téléconférences permettent à la compagnie de fournir davantage d'aperçus et de contexte au sujet de ses résultats, et de répondre directement aux questions du secteur des investissements.

Tous les ans, la compagnie demande aux actionnaires de lui faire part de leurs questions et observations dans le cadre de l'assemblée annuelle des actionnaires. La haute direction examine les commentaires reçus dans le but d'établir les domaines d'intérêt des actionnaires, et répond individuellement aux commentaires nécessitant une réponse. En outre, l'équipe des relations avec les investisseurs de la compagnie prend l'initiative de communiquer avec les investisseurs pour demander leur point de vue au sujet de questions généralement identifiées par les actionnaires, notamment à l'égard de sujets de nature environnementale, sociale et de gouvernance et de demander des commentaires au sujet de la démarche de la compagnie en matière de rémunération des hauts dirigeants. L'équipe des relations avec les investisseurs est disponible toute l'année pour répondre aux questions des actionnaires et des investisseurs.

Actionnaire principal

Exxon Mobil Corporation est l'actionnaire majoritaire de la compagnie et détient 69,6 % des actions de l'entreprise.

Au 16 février 2021, le seul actionnaire qui, à la connaissance des administrateurs et des dirigeants de la compagnie, était propriétaire véritable de plus de 5 % ou exerçait, directement ou indirectement, un contrôle ou une emprise sur plus de 5 % des actions ordinaires en circulation de la compagnie était Exxon Mobil Corporation, société domiciliée au 5959 Las Colinas Boulevard, Irving, Texas 75039-2298, qui était propriétaire véritable de 510 916 893 actions ordinaires, soit 69,6 % des actions à droit de vote en circulation de la compagnie. En conséquence, la compagnie est une « société contrôlée » selon les normes d'inscription à la bourse NYSE American LLC et une « société à participation majoritaire » aux fins du Guide à l'intention des sociétés de la TSX.

Opérations commerciales avec Exxon Mobil Corporation

La compagnie est dotée de procédures écrites et de contrôles qui exigent que toutes opérations entre la compagnie et ExxonMobil et ses filiales soient examinées par les contrôleurs, le service de la fiscalité, le trésorier et le service juridique, en vue d'assurer que chaque entente est conforme aux politiques et procédures de la compagnie, est équitable et est conforme aux exigences juridiques et fiscales. Ces ententes sont également susceptibles d'être revues par le président du Conseil, président et chef de la direction. Une formation annuelle est fournie aux responsables clés afin d'assurer qu'ils sont au courant des exigences d'identification des opérations entre apparentés, et que des procédures sont en place afin d'assurer que le signalement de ces opérations est complet et exact. Les opérations entre apparentés avec ExxonMobil et ses filiales sont analysées et revues par la direction chaque trimestre afin de comprendre tout écart important d'une période à l'autre, et sont examinées avec le conseil d'administration chaque année.

Le 27 juin 2019, la compagnie a lancé un programme de rachat d'actions d'une durée de 12 mois dans le cours normal de ses activités. Entre le 27 juin 2019 et le 26 juin 2020, la compagnie a acheté 8 724 518 actions ordinaires sur le marché libre et le nombre correspondant d'actions ordinaires d'Exxon Mobil Corporation, soit 19 972 996 actions, parallèlement au programme, mais en dehors de celui-ci, afin de maintenir sa participation à environ 69,6 %. En réponse aux conditions du marché, la compagnie a annoncé la suspension de ce programme de rachat d'actions le 1^{er} avril 2020. Le 29 juin 2020, la compagnie a mis en œuvre un autre programme de rachat d'actions d'une durée de 12 mois dans le cours normal de ses activités, principalement pour éliminer l'effet dilutif des émissions d'actions dans le cadre du régime d'octroi d'unités d'actions restreintes de L'Impériale. En vertu du programme actuel, la compagnie peut racheter jusqu'à 50 000 actions ordinaires. En date du 16 février 2021, la compagnie a racheté 6 975 actions ordinaires sur le marché libre en vertu de ce programme et n'a racheté aucune des actions d'Exxon Mobil Corporation en dehors de ce programme.

Les montants des achats et des ventes réalisés par la compagnie et ses filiales dans le cadre des autres opérations réalisées en 2020 avec Exxon Mobil Corporation et ses sociétés affiliées se sont élevés à 2 424 millions de dollars et 5 101 millions de dollars respectivement. Ces opérations, conclues dans des conditions aussi favorables qu'elles l'auraient été entre parties sans lien de dépendance, ont porté principalement sur l'achat et la vente de pétrole brut, de gaz naturel, de produits pétroliers et de produits chimiques ainsi que sur les services techniques, d'ingénierie et de recherche et développement. Les opérations conclues avec ExxonMobil comprenaient aussi les sommes payées et reçues du fait de la participation de la compagnie dans des coentreprises du secteur amont au Canada. Par ailleurs, des conventions existantes entre la compagnie et des filiales d'ExxonMobil permettent à la compagnie d'obtenir des services informatiques et de soutien à la clientèle, ainsi que la mise en commun de services de soutien en matière de gestion et d'exploitation, ce qui permet aux entreprises de regrouper des activités et des systèmes et d'éviter un double emploi. La compagnie a une entente contractuelle avec une société affiliée d'Exxon Mobil au Canada pour exploiter certains biens de production d'ExxonMobil dans l'Ouest canadien. La propriété des actifs n'a pas changé.

La compagnie et cette société affiliée ont également une entente contractuelle qui leur permet de partager à parts égales les nouvelles occasions qui se présentent dans le secteur amont. En 2007, la compagnie a conclu des ententes avec ExxonMobil et l'une de ses sociétés affiliées portant sur la prestation de services commerciaux, techniques et de gestion à Syncrude Canada Ltée par ExxonMobil.

Au 31 décembre 2020, la compagnie avait un prêt non remboursé de 4 447 millions de dollars au titre d'un contrat existant avec une société affiliée d'ExxonMobil aux termes duquel ExxonMobil accorde à la société un prêt à long terme de 7,75 milliards de dollars canadiens à un taux d'intérêt variable correspondant au taux du marché. Ce contrat sera en vigueur jusqu'au 30 juin 2025 et est résiliable par ExxonMobil sous réserve d'un préavis écrit de 370 jours. De plus, la compagnie avait un prêt à court terme impayé de 111 millions de dollars à l'égard d'une société affiliée d'ExxonMobil. Ce prêt a été fait en vertu d'une entente conclue avec ExxonMobil qui prévoit des emprunts renouvelables ne portant pas intérêt jusqu'à concurrence de 150 millions de dollars et correspond à la part d'ExxonMobil d'un fonds de roulement nécessaire pour soutenir les accords d'achat, de commercialisation et de transport du pétrole brut et des produits de dilution, et les accords dérivés, conclus par la compagnie pour le compte d'ExxonMobil.

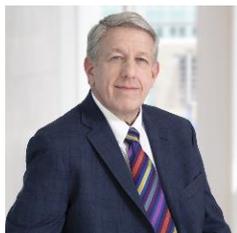
Direction de la compagnie et rémunération de la direction

Membres de la direction visés de la compagnie

Voici les dirigeants visés de la compagnie à la fin de l'exercice 2020 : B. W. Corson a été nommé administrateur et président de la compagnie le 17 septembre 2019. Il a en outre assumé les fonctions de président du Conseil, président et de chef de la direction le 1^{er} janvier 2020. T. B. Redburn a pris sa retraite de la compagnie le 1^{er} janvier 2021. Tous les autres membres de la direction visés demeurent en fonctions au 16 février 2021.

Bradley W. Corson, 59 ans

Calgary (Alberta) Canada



Poste occupé à la fin de 2020 (période d'occupation du poste) :

Président du Conseil, président et chef de la direction
(2020 à ce jour)

Autres postes occupés au cours des cinq (5) dernières années (poste, période d'occupation du poste et situation de l'employeur) :

Président
(2019 à ce jour)

Président, ExxonMobil Upstream Ventures
(2015 – 2019) (société affiliée)

Daniel E. Lyons, 58 ans

Calgary (Alberta) Canada



Poste occupé à la fin de 2020 (période d'occupation du poste) :

Vice-président principal, Finances et administration, et contrôleur
(2018 à ce jour)

Autres postes occupés au cours des cinq (5) dernières années (poste, période d'occupation du poste et situation de l'employeur) :

Vice-président, Services administratifs du secteur aval et trésorier du secteur aval, Exxon Mobil Corporation
(2015 – 2018) (société affiliée)

Theresa B. Redburn, 59 ans

Calgary (Alberta) Canada



Poste occupé à la fin de 2020 (période d'occupation du poste) :

Vice-présidente principale, Développement commercial et de l'entreprise
(2017 – 2020)

Autres postes occupés au cours des cinq (5) dernières années (poste, période d'occupation du poste et situation de l'employeur) :

Vice-présidente, Division commerciale du secteur amont
(2014 – 2016)

Simon P. Younger, 45 ans

Calgary (Alberta) Canada



Poste occupé à la fin de 2020 (période d'occupation du poste) :

Vice-président principal, Secteur amont
(2020 à ce jour)

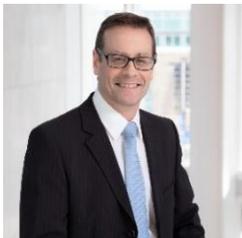
Autres postes occupés au cours des cinq (5) dernières années (poste, période d'occupation du poste et situation de l'employeur) :

Vice-président, Production, secteur amont
(2019 – 2020)

Conseiller principal en planification, planification stratégique, secteur amont, Exxon Mobil Corporation
(2017 – 2019) (société affiliée)

Vice-président, Production et intérêt conjoint, ExxonMobil Qatar Limited
(2015 – 2017) (société affiliée)

Bruce A. Jolly, 53 ans
Calgary (Alberta) Canada



Poste occupé à la fin de 2020 (période d'occupation du poste) :

Contrôleur adjoint
(2019 à ce jour)

Autres postes occupés au cours des cinq (5) dernières années (poste, période d'occupation du poste et situation de l'employeur) :

Contrôleur, Secteur amont
(2018 – 2019)

Contrôleur, Production du secteur amont aux États-Unis, Exxon Mobil Corporation
(2016 – 2018) (Société affiliée)

Directeur, Coordination financière, secteur aval, monde, Exxon Mobil Corporation
(2013 – 2016) (Société affiliée)

Autres membres de la direction

Outre les membres de la direction visés dont les noms figurent à la page précédente (à l'exception de T. B. Redburn), les personnes suivantes sont des dirigeants de la compagnie en date du 16 février 2021.

Jonathan R. Wetmore, 48 ans
Calgary (Alberta) Canada



Poste détenu (période d'occupation du poste) :

Vice-président, Secteur aval et directeur, Carburants, Ouest du Canada
(2018 à ce jour)

Autres postes occupés au cours des cinq (5) dernières années (poste, période d'occupation du poste et situation de l'employeur) :

Directeur, Approvisionnement et fabrication
(juin 2017 – décembre 2017)

Directeur, Raffinage, Fawley R.-U., Esso Petroleum Company Ltd
(2013 – 2017) (société affiliée)

Sherri L Evers, 44 ans
Calgary (Alberta) Canada



Poste détenu (période d'occupation du poste) :

Vice-présidente, Développement commercial et de l'entreprise
(2021 à ce jour)

Autres postes occupés au cours des cinq (5) dernières années (poste, période d'occupation du poste et situation de l'employeur) :

Directrice des carburants, Centre et Est du Canada, carburants et lubrifiants
(2018 – 2020)

Directrice, Échange de produits et analyse, raffinage et approvisionnement, Exxon Mobil Corporation
(2016 – 2018) (société affiliée)

Responsable de l'équipe commerciale intégrée, Nord-est des États-Unis, raffinage et approvisionnement, Exxon Mobil Corporation
(2014 – 2016) (société affiliée)

Kitty Lee, 44 ans
Calgary (Alberta) Canada



Poste détenu (période d'occupation du poste) :

Trésorière
(2020 à ce jour)

Autres postes occupés au cours des cinq (5) dernières années (poste, période d'occupation du poste et situation de l'employeur) :

Conseillère financière, trésorerie, Exxon Mobil Corporation
(2019 – 2020) (société affiliée)

Directrice des finances pour les avantages sociaux, trésorerie, Exxon Mobil Corporation
(2018 – 2019) (société affiliée)

Directrice de la coordination, Monde, contrôles comptables, Exxon Mobil Corporation
(2016 – 2018) (société affiliée)

Conseillère financière, trésorerie, Exxon Mobil Corporation
(2015 – 2016) (société affiliée)

Kristi L. Desjardins, 47 ans
Calgary (Alberta) Canada



Poste détenu (période d'occupation du poste) :

Vice-présidente, Ressources humaines
(2020 à ce jour)

Autres postes occupés au cours des cinq (5) dernières années (poste, période d'occupation du poste et situation de l'employeur) :

Directrice, Services de ressources humaines, Ressources humaines, Monde, Exxon Mobil Corporation
(2018 – 2020) (société affiliée)

Directrice, Services de ressources humaines
(2017 – 2018)

Directrice, Services de ressources humaines, Opérations
(2014 – 2017)

Constance D. Gemmell, 54 ans
Calgary (Alberta) Canada



Poste détenu (période d'occupation du poste) :

Directrice, Imposition des sociétés
(2018 à ce jour)

Autres postes occupés au cours des cinq (5) dernières années (poste, période d'occupation du poste et situation de l'employeur) :

Directrice, Planification et services-conseil en impôt sur le revenu
(2013 – 2018)

Kimberly J. Haas, 47 ans
Sarnia (Ontario) Canada



Poste détenu (période d'occupation du poste) :

Vice-présidente, produits chimiques et directrice de l'usine de produits chimiques de Sarnia
(2020 à ce jour)

Autres postes occupés au cours des cinq (5) dernières années (poste, période d'occupation du poste et situation de l'employeur) :

Directrice de projet, Produits chimiques, exploitation mondiale, Exxon Mobil Chemical Company
(2020) (société affiliée)

Directrice des procédés, usine d'oléfines de Baytown, Exxon Mobil Chemical Company
(2016 – 2020) (société affiliée)

Directrice d'usine, usine d'élastomères spécialisés de Pensacola, Exxon Mobil Chemical Company
(2014 – 2016) (société affiliée)

Ian R. Laing, 47 ans
Calgary (Alberta) Canada



Poste détenu (période d'occupation du poste) :

Vice-président, directeur juridique et secrétaire général
(2020 à ce jour)

Autres postes occupés au cours des cinq (5) dernières années (poste, période d'occupation du poste et situation de l'employeur) :

Adjoint au directeur juridique, Secteur aval et services de la compagnie et secrétaire général
(2019 – 2020)

Adjoint au directeur juridique, Secteur amont
(2017 – 2018)

Adjoint au directeur juridique, Secteur aval
(2014 – 2016)

Lettre aux actionnaires sur la rémunération de la direction de la part du Comité des ressources pour les dirigeants

Chers actionnaires,

Le Comité des ressources pour les dirigeants (le comité) souhaite vous décrire le rôle qu'il joue pour assurer une saine gouvernance de la gestion de la rémunération des dirigeants au sein de la compagnie.

Gouvernance de la rémunération

Le comité est chargé d'établir la politique de rémunération de la compagnie et de prendre certaines décisions concernant la rémunération du chef de la direction et des principaux hauts dirigeants de la compagnie. Le comité considère que pour s'acquitter de cette responsabilité une orientation à long terme et la gestion des risques font partie intégrante des politiques et des pratiques de la compagnie en matière de rémunération. Ces politiques et ces pratiques sont conçues pour s'assurer que les membres de la direction visés poursuivent les objectifs stratégiques à long terme de la compagnie et qu'une évaluation et une réduction du risque efficaces sont réalisées dans la concrétisation de ces objectifs. La surveillance du régime de rémunération exercée par le comité contribue à soutenir l'embauche et la rétention des talents exceptionnels dont la compagnie a besoin pour concrétiser ses objectifs stratégiques.

L'analyse de la rémunération qui suit décrit le régime de rémunération de la compagnie dont bénéficient les membres de la direction visés. Elle explique en outre comment le régime appuie les objectifs commerciaux de la compagnie. Le régime de rémunération de la compagnie est conçu pour :

- mettre en adéquation les intérêts de ses hauts dirigeants avec les intérêts à long terme des actionnaires;
- encourager les hauts dirigeants à gérer les risques et à adopter une vision à long terme en matière d'investissement et de gestion des actifs de la compagnie;
- renforcer la philosophie de la compagnie selon laquelle l'expérience, les compétences et la motivation des dirigeants sont des facteurs déterminants de réussite pour la compagnie;
- promouvoir l'orientation de carrière et un solide rendement individuel.

Le régime de rémunération est conçu pour tenir compte des éléments fondamentaux du régime de rémunération des actionnaires majoritaires, notamment le lien entre les aspects à court et à moyen terme de la rémunération au rendement, les longues périodes d'acquisition, le risque de déchéance des droits et l'harmonisation avec l'expérience de l'actionnaire.

Nous nous acquittons de nos responsabilités de surveillance à cet égard en veillant à ce que le programme de la compagnie soit fondé sur des principes de rémunération sains, dont une évaluation annuelle des sociétés comparables, des pratiques d'évaluation et de gestion des risques appropriées, des principes de gouvernance solides et la conformité au modèle de gestion de la compagnie. Dans l'exercice de ses rôles en matière de surveillance et de prise de décisions, le comité met en équilibre de nombreux facteurs chaque année en fonction de l'impact des décisions relatives à la rémunération sur le rendement de la compagnie.

Rendement de la compagnie en 2020

Le comité tient compte à la fois des résultats de la compagnie et du rendement individuel dans les prises de décision. L'année 2020 a présenté d'énormes défis pour la compagnie et l'industrie en général. Du côté de la demande, la pandémie de COVID-19 a causé une baisse considérable des débouchés de nos produits. La pandémie s'est propagée au moment même où certains des principaux pays producteurs de pétrole annonçaient une augmentation de la production, déclenchant du coup une chute des prix. Dans ce contexte difficile, la compagnie a réagi rapidement pour s'adapter, en continuant de mettre l'accent sur la valeur à long terme pour les actionnaires, et à bien se placer en vue d'un rétablissement de la demande et des prix. Voici certains des principaux résultats commerciaux de 2020 :

- Nous avons protégé notre main-d'œuvre face à la pandémie et réalisé un solide rendement en matière de sécurité et une gestion efficace des risques d'entreprise
- Réponse aux conditions du marché attribuables à la pandémie de la COVID-19 et à la baisse des prix des produits de base
 - En date du 1^{er} avril, la compagnie a suspendu le programme de rachat d'actions pour préserver ses liquidités
 - La compagnie a pris des mesures décisives en vue de réduire les dépenses en immobilisations et les frais d'exploitation – engagement à réduire les dépenses en immobilisations de 0,5 milliard de dollars par rapport aux prévisions antérieures de 1,6 à 1,7 milliard de dollars, et diminution des dépenses de 0,5 milliard de dollars par rapport à la même période en 2019. Dépassement considérable des deux engagements :
 - Les dépenses en immobilisations pour l'exercice ont atteint environ 0,9 milliard de dollars, en baisse de près de la moitié par rapport aux prévisions antérieures

- Les dépenses de production et de fabrication pour l'exercice sont de 5,5 milliards de dollars, soit environ 1,0 milliard de dollars ou 15 % de moins qu'en 2019
- Le remaniement des calendriers et de l'étendue des travaux planifiés a permis de réduire le niveau des effectifs sur place, de diminuer les coûts et de profiter de la baisse de la demande pour effectuer des tâches d'entretien
- Soutien de la réponse nationale pour lutter contre la COVID-19, notamment :
 - Nous avons fait don de 60 tonnes d'isopropanol pour la fabrication de produits désinfectants
 - Nous avons offert pour 2 millions de dollars de bons de carburant gratuit aux travailleurs de la santé de première ligne
- La compagnie a inscrit une perte nette annuelle de 1,9 milliard de dollars, compte tenu d'un contexte commercial extrêmement difficile, qui comprenait des charges de dépréciation hors trésorerie de 1,2 milliard de dollars liées à la décision qu'a prise la compagnie de ne pas mettre en valeur une grande partie de son portefeuille d'actifs non classiques
- Les activités d'exploitation ont donné lieu à des flux de trésorerie de 0,8 milliard de dollars, une diminution considérable des dépenses ayant aidé à compenser les difficiles conditions du marché
- Le dividende trimestriel a été maintenu à 0,22 \$ par action, ce qui a permis d'augmenter le dividende annuel versé pour la 26^e année consécutive, en conservant des niveaux d'endettement stables
- Plus de 0,9 milliard de dollars ont été versés aux actionnaires sous forme de dividendes et de rachats d'actions.
- Solide rendement du secteur amont
 - La production du secteur amont pour l'exercice s'est chiffrée à 398 000 barils équivalent pétrole bruts par jour
 - La mise en service réussie des installations de concassage supplémentaires à Kearn a permis d'y atteindre un niveau de production record pour l'année
 - Au quatrième trimestre, la production trimestrielle du secteur amont a été la plus élevée des 30 dernières années
- L'adaptabilité a permis au secteur aval et aux produits chimiques d'enregistrer des résultats positifs
 - L'utilisation, les charges d'alimentation et les catégories de produits ont été optimisées en fonction des facteurs économiques tenant compte des répercussions de la pandémie
 - Les nouvelles installations à la raffinerie de Strathcona ont été mises à contribution afin de permettre la production et la vente de volumes records d'asphalte
 - La compagnie s'est servie de l'excédent de capacité pour produire des niveaux records de diluant compte tenu des conditions favorables du marché au quatrième trimestre
 - Le projet de cogénération à la raffinerie de Strathcona a été mis en service
- Engagement continu en tant que chef de file de la technologie, de l'innovation et de la durabilité au sein de l'industrie
 - Investissement de 140 millions de dollars dans des activités de recherche et développement
 - Publication du rapport d'entreprise sur la durabilité de L'Impériale
- La compagnie a reçu le prix « Initiative de l'employeur de l'année » du Centre canadien pour la diversité et l'inclusion pour l'Ouest canadien, qui reconnaît son approche en matière de développement commercial au sein des communautés autochtones
- La compagnie s'est classée parmi les 100 meilleurs employeurs au Canada selon Mediacorp Canada Inc.

Collectivement, les facteurs ci-dessus ont eu une incidence sur les décisions de rémunération prises en 2020 à l'égard des membres de la direction visés.

Faits saillants du régime de rémunération de 2020

Salaires de base	<ul style="list-style-type: none"> • Les augmentations de salaire dont nous faisons ici état reflètent l'analyse et la compétitivité du marché au moment où les décisions ont été prises en 2019. • Pour 2021, le comité des ressources pour les dirigeants a choisi de maintenir les salaires de base au niveau de 2020 compte tenu des conditions actuelles du marché.
Prime annuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Le régime des primes annuelles de 2020 (prime en espèces et unités de participation au bénéfice) a été suspendu, compte tenu du contexte commercial actuel et de ses conséquences sur les bénéficiaires de la compagnie. • Ainsi, aucun dirigeant ne s'est vu attribuer une prime annuelle en 2020, alors que 65 dirigeants avaient touché une prime annuelle en 2019 (coût du régime de 3,2 millions de dollars).
Unités d'actions restreintes	<ul style="list-style-type: none"> • Un examen du positionnement concurrentiel du régime d'unités d'actions restreintes de la compagnie a conclu que les niveaux actuels de ces unités d'actions étaient toujours appropriés et que le régime restait en harmonie avec la structure du programme de l'actionnaire majoritaire. • En 2020, 456 bénéficiaires, y compris 63 dirigeants, se sont vu attribuer 747 040 unités d'actions restreintes.

Selon le comité, le régime de rémunération de la compagnie fonctionne comme prévu, particulièrement dans le contexte commercial actuel, et a été intégré efficacement au modèle de gestion à long terme de la compagnie. Une partie importante de la rémunération directe totale des dirigeants est une rémunération variable à risque, qui est entièrement assujettie au cycle des prix des matières premières. De plus, la suspension du régime des primes annuelles et la nature de l'octroi au titre de notre programme d'unités d'actions restreintes ont eu une incidence directe sur les niveaux de rémunération globaux de nos dirigeants. Les résultats du régime de rémunération des dirigeants ont été conformes à ceux que visait sa conception et, par conséquent, ont donné lieu à une baisse des niveaux de rémunération du chef de la direction, des principaux hauts dirigeants et des dirigeants de la compagnie en 2020.

Le comité a recommandé au conseil d'inclure l'analyse de la rémunération dans la circulaire de sollicitation de procurations pour l'assemblée annuelle des actionnaires de 2021. Nous vous invitons à lire l'ensemble des renseignements inclus dans l'analyse de la rémunération qui suit. Le comité s'engage à surveiller tous les aspects du régime de rémunération des dirigeants en veillant aux intérêts de la compagnie et de tous les actionnaires.

Soumis au nom du Comité des ressources pour les dirigeants,

Original signé par

D. S. Sutherland,
Président, Comité des ressources pour les dirigeants

D. W. Cornhill (vice-président)
D. C. Brownell
K. T. Hoeg
M. C. Hubbs
J. M. Mintz

Analyse de la rémunération

Table des matières

Aperçu	57
Contexte commercial au Canada	57
Modèle de gestion	57
Stratégies d'affaires clés	57
Principaux éléments du régime de rémunération	57
Gestion des risques	58
Autres pratiques de soutien pour la rémunération et le recrutement	59
Politique relative aux opérations de couverture	59
Rendement de la compagnie et base de la rémunération	59
Planification de la relève	60
Régime de rémunération	60
Orientation de carrière	60
Salaire de base	61
Prime annuelle	62
Unités d'actions restreintes	63
<i>Acquisition des droits relatifs aux unités d'actions restreintes</i>	64
<i>Modifications au régime d'unités d'actions restreintes</i>	64
Risque de déchéance des droits et droit de reprise	65
Prestations de retraite	66
<i>Prestations du régime de retraite</i>	66
<i>Prestations du régime d'épargne</i>	67
Considérations touchant la rémunération	67
Analyse comparative	67
Sociétés comparables	67
Outils d'analyse – Fiches synthèses de la rémunération	68
Évaluation de la rémunération des membres de la direction visés en 2020	68
Évaluation de la rémunération du chef de la direction en 2020	70
Rémunération attribuée aux autres membres de la direction visés	70
Conseiller indépendant	70
Graphique de l'évolution du rendement	71
Termes d'usage courant	71
Tableaux et notes sur la rémunération des membres de la direction	72
Tableau synthèse de la rémunération	72
Attributions à base d'actions et à base d'options en cours pour les membres de la direction visés	74
Attributions en vertu du régime d'intéressement pour les membres de la direction visés –	
Valeur acquise au cours de l'année	75
Informations sur les régimes de rémunération à base d'actions	76
Unités d'actions restreintes selon un pourcentage des actions en circulation	76
Taux de dilution annuel	77
Précisions sur les régimes antérieurs d'intéressement à long terme	77
Prestations du régime de retraite	77

Aperçu

La compagnie a adopté une vision à long terme pour la gestion de ses activités.

Produire de l'énergie pour aider à répondre aux besoins d'énergie du Canada et du reste de l'Amérique du Nord est une entreprise complexe. La compagnie relève ce défi en adoptant une vision à long terme de la gestion de ses activités au lieu de réagir aux cycles économiques à court terme. Les stratégies de la compagnie constituent un cadre dans lequel elle tient ses engagements, crée la valeur actionnariale pendant tout le cycle des cours des produits de base, et relève le double défi consistant à répondre à la demande croissante d'énergie tout en réduisant les impacts environnementaux. Son régime de rémunération cadre avec cette approche à long terme et avec les grandes orientations stratégiques décrites ci-après.

Contexte commercial au Canada

- Vastes ressources accessibles en amont
- Marchés mûrs et compétitifs en aval
- Évolution des politiques environnementales, fiscales et énergétiques ayant des conséquences sur la compétitivité mondiale
- Restrictions et incertitudes quant à l'accès aux marchés

Modèle de gestion

- Actifs à longue durée de vie présentant des avantages concurrentiels
- Gestion disciplinée des investissements et des coûts
- Intégration et synergies de la chaîne des valeurs
- Technologies et innovations provoquant des impacts importants
- Excellence opérationnelle et croissance menée de manière responsable

Stratégies d'affaires clés

- Sécurité du personnel et excellence opérationnelle
- Augmentation rentable de la production et du volume des ventes
- Orientation disciplinée et à long terme permettant d'augmenter la productivité du portefeuille d'actifs de la compagnie
- Meilleure structure de coûts de l'industrie permettant de soutenir le rendement du capital utilisé et des flux de trésorerie supérieurs

Ces stratégies clés constituent une priorité pour la compagnie et favorisent la croissance à long terme de la valeur actionnariale.

Principaux éléments du régime de rémunération

Les principaux éléments du régime de rémunération qui sont conformes au modèle de gestion et contribuent à la mise en œuvre des stratégies clés sont les suivants :

	Élément	Fonctions
Variable à risque	Unités d'actions restreintes	<ul style="list-style-type: none">• Environ 50 % ou davantage de la rémunération directe totale des membres de la direction visés a)• Aligne le niveau de rémunération des dirigeants sur le rendement des actionnaires à long terme• Encourage une vision à long terme sur l'ensemble du cycle des prix des produits de base• Une part importante de la rémunération des dirigeants est susceptible de déchéance
	Prime annuelle b)	<ul style="list-style-type: none">• Environ 10 à 20 % de la rémunération directe totale des membres de la direction visés a)• Relie la rémunération aux bénéfices de l'entreprise• Le montant effectif de la prime est fixé en fonction de la performance du bénéfice net de la compagnie, du rendement individuel et du niveau de salaire.• 50 % de la prime est payé en argent et 50 % est versé à l'issue du délai de paiement déterminé par l'évolution du bénéfice net.• La durée du report représente un indicateur de rendement à moyen terme; 50 pour cent de la prime est exposé au risque de déchéance.
Fixe	Salaire de base	<ul style="list-style-type: none">• Constitue un niveau de revenu de base concurrentiel, fixé en fonction du rendement, de l'expérience et du niveau de salaire• Est directement relié aux prestations de retraite
	Prestations de retraite	<ul style="list-style-type: none">• Régimes de retraite et d'épargne• Assure la sécurité financière après la période d'emploi

a) La rémunération directe totale comprend le salaire, la prime annuelle (primes en espèces et unités de participation au bénéfice) et la juste valeur comptable des unités d'actions restreintes à la date d'attribution, laquelle est égale au cours de clôture des actions ordinaires de la compagnie à la date d'attribution.

b) Le régime des primes annuelles a été suspendu pour 2020. Se reporter à la page 62 pour d'autres renseignements sur le régime.

Gestion des risques

La compagnie est régie par un système de gestion des risques complet et bien établi, et sa bonne gestion des risques au fil des ans repose sur l'importance accordée à l'exécution de ce cadre de gestion rigoureux. La compagnie évolue dans un secteur d'activité dans lequel une gestion efficace des risques est cruciale. Le système de gestion des risques de la compagnie comporte un processus visant à identifier les risques principaux dans l'ensemble de l'entreprise, les classer en ordre de priorité, les mesurer et les gérer, et à évaluer la réponse de la compagnie à ces risques. Ce cadre de gestion définit des attentes communes pour la gestion des risques inhérents à notre activité et a priorité sur toute autre activité ou tout autre objectif financier. On trouvera des considérations supplémentaires au sujet du système de gestion et de surveillance des risques de la compagnie sous la rubrique « Surveillance des risques » de la « Déclaration relative aux pratiques en matière de gouvernance d'entreprise » à la page 29.

Les orientations à long terme de la compagnie et la conception de son régime de rémunération encouragent l'application des normes de rendement les plus élevées et découragent la prise de risques inappropriés. Les éléments du régime de rémunération décrits ci-après sont conçus pour encourager la gestion efficace de tous les risques opérationnels et financiers associés aux activités de la compagnie, y compris les risques liés au changement climatique, afin de :

- protéger la santé et la sécurité du personnel, ainsi que celles des collectivités et de l'environnement dans lesquels nous travaillons;
- gérer les risques et exploiter la compagnie en respectant des mesures de contrôle rigoureuses;
- créer durablement de la valeur pour les actionnaires en augmentant la valeur actionnariale, le revenu net et le rendement du capital moyen utilisé*; et
- faire avancer l'orientation stratégique à long terme de la compagnie.

En raison du long délai d'acquisition des unités d'actions restreintes et des liens entre la rémunération et les résultats d'ensemble de la compagnie, y compris tous les aspects de la gestion des risques, la rémunération des cadres est conçue, de par sa nature même, afin de favoriser la durabilité de notre exploitation ainsi que la gestion des risques.

**La définition du rendement du capital moyen utilisé figure à la page 71 dans la rubrique des « Termes d'usage courant ».*

Éléments de la rémunération

En vue de gérer les risques, une partie importante de la rémunération (excluant la valeur du régime de retraite rémunératoire) des hauts dirigeants est constituée d'une prime annuelle et d'unités d'actions restreintes. De l'avis du comité, la combinaison de mesures incitatives à court, moyen et long terme assure l'équilibre nécessaire pour mettre en adéquation l'intérêt des hauts dirigeants avec les priorités d'affaires de la compagnie et la croissance durable à long terme de celle-ci, en vue de créer la valeur actionnariale. Des examens périodiques de notre régime de rémunération, incluant les mesures incitatives, garantissent la pertinence de cette combinaison et son applicabilité pour la compagnie.

Le tableau ci-dessous expose les éléments de nos programmes de rémunération liés à la gestion des risques.

Éléments de la rémunération	Gestion des risques
Programmes communs	<ul style="list-style-type: none">• Tous les dirigeants de la compagnie, y compris les membres de la direction visés, participent à des programmes communs (mêmes régimes en matière de salaire, d'intéressement et de retraite). Des modalités de rémunération et d'attributions uniformes découragent la prise de risques inappropriés. La rémunération des dirigeants varie en fonction de l'évaluation du rendement individuel, du niveau de responsabilité et de l'expérience individuelle.• Tous les dirigeants détachés par une société affiliée de la compagnie, y compris les membres de la direction visés détachés par Exxon Mobil Corporation et Exxon Australia Pty Ltd., participent également à des programmes communs, qui sont administrés par Exxon Mobil Corporation ou ces sociétés affiliées. Les membres de la direction visés qui sont en affectation reçoivent les unités d'actions restreintes de la compagnie.• Le comité des ressources pour les dirigeants examine et approuve les recommandations en matière de rémunération pour chaque membre de la direction visé avant leur mise en œuvre.
Prime annuelle	<ul style="list-style-type: none">• Report de paiement – 50 % de la prime annuelle fait l'objet d'un paiement différé. La durée du report est déterminée par l'évolution du bénéfice net. Il s'agit d'une caractéristique distinctive du régime de rémunération de la compagnie par rapport à plusieurs autres sociétés comparables.• Recouvrement (reprise) ou déchéance – La prime annuelle dans son intégralité peut faire l'objet d'une récupération et la partie reportée de la prime annuelle peut faire l'objet d'une déchéance en cas de reformulation négative importante des résultats financiers ou des résultats d'exploitation de la compagnie. Cette mesure renforce l'importance des programmes de contrôle financier et de conformité de la compagnie. Les dispositions relatives à la récupération et à la déchéance s'appliquent également si un haut dirigeant remet sa démission ou participe à des activités préjudiciables.

Unités d'actions restreintes	<ul style="list-style-type: none"> • Longues périodes de détention – Afin de renforcer l'importance de la gestion des risques et l'investissement à long terme, les hauts dirigeants sont tenus de détenir une part importante de leurs attributions d'unités d'actions pendant des périodes qui dépassent les périodes de détention types des régimes d'actions comparables. La longue durée des périodes de détention est adaptée au modèle de gestion de la compagnie. • Risque de déchéance des droits – Pendant les longues périodes de détention, il existe un risque de déchéance des droits relatifs aux unités d'actions restreintes en cas de démission ou d'activité préjudiciable. La longue durée des périodes d'acquisition d'unités d'actions restreintes et le risque de déchéance des droits se traduisent par un rapport risque-rendement potentiel qui renforce l'orientation à long terme attendue de la part des membres de la haute direction.
Régime de retraite	<ul style="list-style-type: none"> • Le régime de retraite à prestations déterminées et le régime de retraite complémentaire sont, en grande partie, tributaires de la durée de la carrière d'un dirigeant au sein de la compagnie et de la réalisation des niveaux de rendement les plus élevés jusqu'à son départ à la retraite. Cette dimension de la rémunération incite les dirigeants à adopter une perspective de long terme dans leurs prises de décisions d'affaires et à rechercher une croissance à long terme au profit des actionnaires.

Pour un complément d'information sur les éléments du régime de rémunération cités plus haut, consulter la section « Régime de rémunération ».

Autres pratiques de soutien pour la rémunération et le recrutement

- Un programme de perfectionnement des cadres et de planification de la relève est en place depuis longtemps pour favoriser l'orientation de carrière et assurer la continuité au niveau de la direction.
- L'usage d'avantages indirects est très limité et consiste essentiellement en services de planification financière pour les hauts dirigeants et le paiement des droits d'adhésion à certains clubs, qui servent principalement à cultiver des relations d'affaires.
- Une aide fiscale est accordée aux employés en affectation à l'étranger. Cette aide se compose principalement d'une composante de péréquation conçue pour maintenir le fardeau fiscal global des employés proche du niveau en vigueur dans leur pays d'attache. Le programme de relogement pour les employés en affectation s'applique à tous les hauts dirigeants, les cadres, les professionnels et les employés techniques qui sont mutés.

Politique relative aux opérations de couverture

La politique de la compagnie interdit à tout employé, y compris les dirigeants et les administrateurs, d'être partie à des instruments financiers dérivés ou semblables, y compris des options de vente, des options d'achat, d'autres types d'options ou des contrats à terme, des swaps sur actions ou des collars, relativement aux actifs de la compagnie ou d'Exxon Mobil Corporation.

Rendement de la compagnie et base de la rémunération

Le rendement des employés est mesuré dans le cadre du programme d'évaluation du rendement de la compagnie. Le processus annuel évalue le rendement en fonction des mesures et des objectifs de rendement opérationnel pertinents, notamment les moyens utilisés pour obtenir ce rendement. Les mesures de rendement opérationnel peuvent inclure :

- la performance en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement;
- la gestion des risques;
- le rendement global offert aux actionnaires;
- le bénéfice net;
- le rendement du capital moyen utilisé*;
- les flux de trésorerie liés à l'exploitation et à la vente d'actifs*;
- le rendement opérationnel des secteurs aval, amont et produits chimiques; et
- les progrès réalisés pour l'avancement des relations avec les pouvoirs publics et des objectifs stratégiques à long terme;

*La définition du rendement du capital moyen utilisé et des flux de trésorerie liés à l'exploitation et à la vente d'actifs figure à la page 71 dans la rubrique des « Termes d'usage courant ».

Le programme d'évaluation du rendement comporte une évaluation comparative du rendement des employés selon une méthode normalisée qui s'applique à tous les échelons de la compagnie. Ce processus est intégré au régime de rémunération, ce qui se traduit par un écart de rémunération important entre les employés qui ont un rendement plus élevé et ceux qui ont un rendement moins élevé. Le programme d'évaluation du rendement est également intégré au processus de perfectionnement des cadres supérieurs. Ces deux processus existent depuis de nombreuses années et sont à la base de la planification du perfectionnement individuel et de la planification de la relève pour les postes de direction. La prise de décision en ce qui a trait à la rémunération requiert du jugement, en tenant compte du rendement de la compagnie, du rendement individuel et du niveau de responsabilité. La compagnie n'utilise pas de cibles ou de formules quantitatives pour évaluer le rendement individuel ou pour déterminer le montant de la rémunération.

Planification de la relève

Le processus de planification de la relève soutient l'approche de la compagnie consistant à privilégier la poursuite d'une carrière et l'avancement au sein de la compagnie. Cette approche contribue à renforcer la continuité de la direction et à soutenir l'harmonisation avec notre modèle de gestion à long terme. Ce processus facilite en outre l'évaluation des compétences et la capacité à occuper un poste de haut dirigeant. Le comité des ressources pour les dirigeants a la responsabilité d'approuver les plans de relève spécifiques pour le poste de président du Conseil, président et chef de la direction et pour les principaux postes de la haute direction qui relèvent de lui, ce qui comprend l'ensemble des hauts dirigeants.

Le comité des ressources pour les dirigeants a la responsabilité d'examiner régulièrement les plans de relève pour les principaux postes de la haute direction. Il prend en considération les candidatures possibles provenant de la compagnie ainsi que certaines candidatures provenant d'Exxon Mobil Corporation et ses sociétés affiliées. Cet exercice constitue un examen approfondi des plans de relève, y compris l'attention particulière portée à certains aspects en matière de diversité ainsi que l'examen de mesures visant à combler les lacunes possibles chez les principaux dirigeants. La compagnie a depuis longtemps mis en place un processus d'examen de la place accordée aux femmes, aux personnes autochtones, aux personnes handicapées et aux membres de minorités visibles au sein de la haute direction; les aspects de cet examen comprennent notamment le recrutement, l'attrition, la formation et le perfectionnement. Pour de plus amples renseignements concernant la diversité des dirigeants, consulter la page 45.

Le président du Conseil, président et chef de la direction fait également état des forces, des progrès et des besoins en perfectionnement des candidats clés à la relève sur une base régulière. Cette intervention permet au conseil de confirmer la présence au sein de la compagnie de candidats possédant différentes aptitudes essentielles à la réalisation des objectifs stratégiques à long terme de la compagnie. Le comité fait des recommandations au conseil d'administration pour la sélection de tous les membres de la direction de la compagnie, ainsi que les principaux hauts dirigeants relevant du président du Conseil, président et chef de la direction.

Régime de rémunération

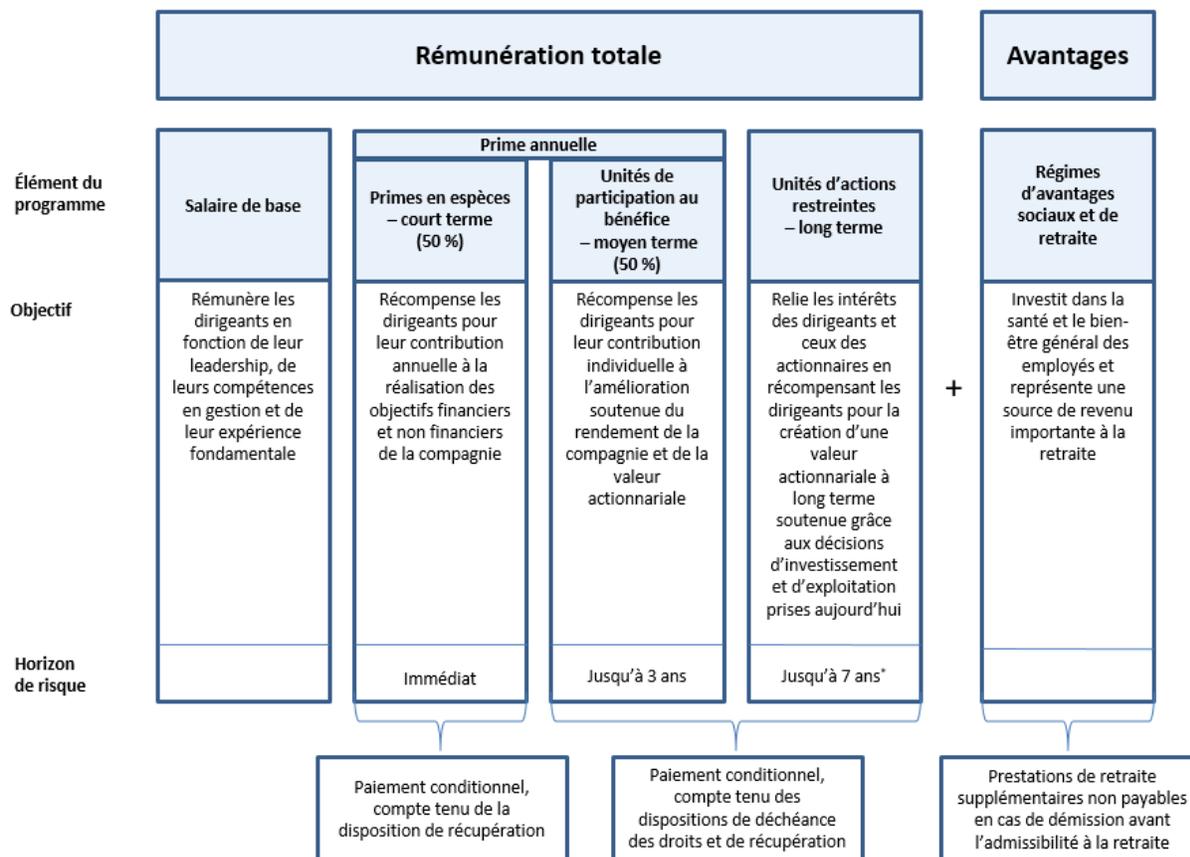
Le régime de rémunération de la compagnie est conçu pour récompenser le rendement, favoriser la rétention des talents et encourager la prise de décisions d'affaires à long terme.

Orientation de carrière

L'objectif de la compagnie est d'attirer, de former et de retenir les meilleurs talents. Il faut investir beaucoup de temps et d'argent pour perfectionner les talents des dirigeants expérimentés qui sont nécessaires pour réussir dans le domaine d'activité de la compagnie. Les hauts dirigeants doivent bien connaître toutes les phases du cycle économique pour être des leaders efficaces. Les différents aspects du régime de rémunération sont conçus de manière à encourager la poursuite d'une carrière à tous les échelons de la compagnie. L'orientation de carrière donnée à un groupe d'employés dévoués et hautement qualifiés jumelée aux normes de rendement les plus élevées contribue à positionner la compagnie comme chef de file de l'industrie et sert l'intérêt des actionnaires à long terme. Les états de service des membres de la direction visés de la compagnie vont de 30 à 36 ans environ et reflètent cette stratégie permanente d'orientation de carrière.

Le régime de rémunération met l'accent sur l'expérience et le rendement individuels; des dirigeants occupant des fonctions semblables peuvent recevoir une rémunération très différente. Le fait que les dirigeants performants gagnent habituellement beaucoup plus dans les dernières années de leur carrière cadre bien avec l'orientation de carrière à long terme mise de l'avant par la compagnie. Cette pratique de rémunération reconnaît l'importance qu'a la vision à long terme dans la prise de décisions essentielles à la réussite de la compagnie.

Le régime de rémunération des dirigeants comprend un salaire de base, des primes en espèces à court terme et des régimes d'intéressement à moyen et à long terme. La compagnie ne signe aucun contrat de travail ni aucune autre entente avec les membres de la direction visés prévoyant le paiement d'une somme en cas de changement de contrôle ou de cessation d'emploi. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des éléments combinés du régime de rémunération des dirigeants, notamment l'horizon de « rémunération conditionnelle » pour les dirigeants.



* Dans le cas du président du Conseil, président et chef de la direction, l'horizon de risque est de 10 ans.

Salaire de base

Les salaires assurent aux dirigeants un niveau de revenu de base. Les augmentations de salaire individuelles peuvent varier selon l'évaluation du rendement de chaque dirigeant et d'autres facteurs comme les responsabilités, le développement de carrière et l'expérience. Comme le salaire entre dans le calcul des avantages de retraite, les décisions salariales ont aussi un effet direct sur le niveau de ces avantages. Ainsi, le niveau des avantages de retraite est aussi établi en fonction du rendement, comme c'est le cas pour d'autres éléments de la rémunération.

Décisions prises en 2020

- Étant donné que les salaires des dirigeants sont déterminés avant le début de chaque année, les augmentations de salaire dont nous faisons ici état reflètent l'analyse et la compétitivité du marché au moment où les décisions ont été prises en 2019.
- Pour 2021, le comité des ressources pour les dirigeants a choisi de maintenir les salaires de base au niveau de 2020, compte tenu des conditions actuelles du marché.

Prime annuelle

Le régime des primes est établi annuellement par le comité des ressources pour les dirigeants en fonction du bénéfice net; les primes peuvent varier considérablement en fonction des résultats obtenus.

Pour établir le régime des primes annuelles, le comité des ressources pour les dirigeants :

- tient compte des avis du président du Conseil, président et chef de la direction sur le rendement de la compagnie et des commentaires formulés par les conseillers en rémunération internes de la compagnie à partir des informations sur les tendances fournies par des conseillers externes;
- tient compte du lien avec le régime des primes de l'actionnaire majoritaire étant donné que la participation directe de la compagnie fait partie des résultats d'Exxon Mobil Corporation;
- tient compte du bénéfice net annuel de la compagnie; et
- exerce son jugement pour gérer l'enveloppe de la somme globale affectée au régime des primes annuelles, eu égard au caractère cyclique et à l'orientation à long terme de la compagnie.

Le régime des primes annuelles comporte aussi certains éléments destinés à retenir les dirigeants et à récompenser leur rendement. Les primes prévues par ce régime sont généralement attribuées de la manière suivante :



- La prime annuelle comprend la valeur combinée de la prime en espèces et des unités de participation au bénéfice à paiement différé. Elle est compétitive avec d'autres grandes sociétés comparables.
- Les primes en espèces servent de moyen d'intéressement à court terme, alors que le régime d'unités de participation au bénéfice sert de moyen d'intéressement à moyen terme. Les unités de participation au bénéfice sont généralement équivalentes et jumelées aux primes en espèces. Les primes individuelles peuvent varier en fonction de l'évaluation du rendement de chaque dirigeant.
- Les unités de participation au bénéfice sont des primes en espèces liées à l'évolution du bénéfice cumulatif par action. Il s'agit d'une caractéristique distinctive du régime de rémunération de la compagnie par rapport à plusieurs autres sociétés comparables.
 - La prime prévue pour les unités de participation au bénéfice est versée lorsqu'un certain niveau de bénéfice cumulatif par action est atteint, ou au bout de trois ans à un niveau réduit. Le point de déclenchement est volontairement fixé à un niveau qui représente l'objectif à atteindre en trois ans, ce qui permet de consolider le principe d'amélioration durable du rendement opérationnel de la compagnie et harmonise les intérêts des dirigeants avec ceux des actionnaires à long terme.
 - Si le bénéfice cumulatif par action n'atteint pas le point de déclenchement dans les trois ans, le paiement des unités de participation au bénéfice sera réduit d'un montant égal au nombre d'unités multiplié par le bénéfice cumulatif réel, par action, réalisé pendant la période trois ans. Le montant attribué, une fois acquis, ne dépassera jamais la valeur de l'attribution initiale. Le versement différé des unités de participation au bénéfice fait en sorte qu'une partie de la prime annuelle est exposée au risque de déchéance des droits et contribue ainsi à donner plus de poids au rendement dans l'établissement de la prime annuelle.

Décisions prises en 2020

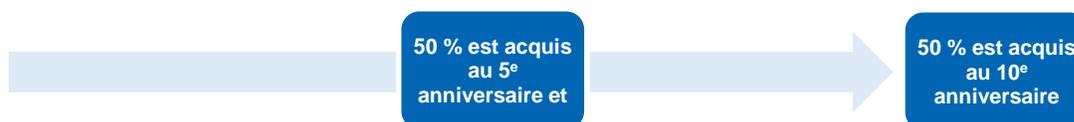
- Le régime des primes annuelles de 2020 (prime en espèces et unités de participation au bénéfice) a été suspendu, compte tenu du contexte commercial actuel et de ses conséquences sur les bénéfices de la compagnie.
- Ainsi, aucun dirigeant ne s'est vu attribuer une prime annuelle en 2020, alors que 65 dirigeants avaient touché une prime annuelle en 2019 (coût du régime de 3,2 millions de dollars).

Unités d'actions restreintes

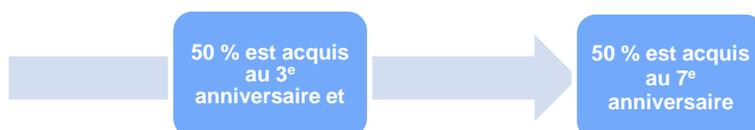
La période d'acquisition du régime d'intéressement à long terme de la compagnie est plus longue que celle utilisée par des sociétés comparables.

Le seul régime d'intéressement à long terme de la compagnie se compose d'unités d'actions restreintes. Il est en vigueur depuis décembre 2002. Des unités d'actions restreintes sont octroyées à certains employés de la compagnie, à certains employés d'une société affiliée désignée et aux administrateurs non salariés de la compagnie. Voici les périodes d'acquisition en vigueur pour le régime, en fonction des employés :

- Pour le président du Conseil, président et chef de la direction :



- Pour tous les autres employés :



Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	----------

Anniversaire de la date d'octroi

L'attribution d'une rémunération sous forme d'unités d'actions restreintes comportant de longues périodes d'acquisition, comme indiqué plus haut, tient compte du caractère à long terme des activités de la compagnie. Ce programme d'attribution d'actions aide les dirigeants à rester concentrés sur des prises de décision en fonction des résultats à long terme de la compagnie et d'une génération de valeur pour les titres qui s'étalent sur plusieurs années. Cette pratique soutient un modèle « risque-rendement » qui consolide la vision à long terme essentielle au succès de la compagnie et qui décourage la prise de risques inappropriés.

L'attribution est calculée en fonction d'une évaluation annuelle du rendement individuel qui comprend un examen du rendement de la compagnie, comme il est mentionné à la page 68. Le montant attribué se veut une mesure incitative pour favoriser une contribution individuelle à l'augmentation du rendement de la compagnie et pour garder le dirigeant au sein de la compagnie. Le régime d'unités d'actions restreintes octroie le même nombre d'actions pour un même niveau de rendement individuel et échelon de rémunération ou niveau de responsabilité. La quantité peut être rajustée périodiquement en fonction d'une évaluation de la valeur concurrentielle du régime. Le montant attribué à une personne peut être réduit au moment de l'attribution si l'on juge que le rendement récent a changé de façon appréciable à ce moment. Par principe, la compagnie ne compense pas les pertes sur les attributions antérieures en accordant davantage d'actions lors des attributions ultérieures et elle ne modifie pas le prix des unités d'actions restreintes. Les unités d'actions restreintes ne sont pas comprises dans les calculs de la pension.

La longue durée des périodes d'acquisition des droits – généralement plus longue que celles d'autres sociétés – soutient les efforts de la compagnie pour faire augmenter la valeur actionnariale à long terme en liant un pourcentage appréciable de la rémunération des dirigeants et la valeur nette en actions des dirigeants à la valeur de l'action de la compagnie. Les longues périodes d'acquisition des droits garantissent qu'une part importante de la rémunération du président du Conseil, président et chef de la direction et des principaux autres hauts dirigeants ne leur sera versée qu'après le départ à la retraite. La valeur de cette rémunération est conditionnelle à la qualité de leurs décisions; si les décisions prises avant leur départ à la retraite ont des effets négatifs pour les titres de la compagnie, ils y perdront au moment de leur retraite. L'objectif de ces longues périodes d'acquisition est de rendre les hauts dirigeants responsables des décisions d'investissement et d'exploitation qu'ils prennent aujourd'hui et qui auront des répercussions sur plusieurs années, voire au-delà de leur départ à la retraite. Ce type de structure de rémunération élimine toute discrétion de la part de l'employé dans l'exercice des unités d'actions restreintes, appuie les objectifs en matière de rétention du personnel et assure une harmonisation avec les intérêts à long terme des actionnaires.

Décisions prises en 2020

- Un examen du positionnement concurrentiel du régime d'unités d'actions restreintes de la compagnie a conclu que les niveaux actuels de ces unités d'actions étaient toujours appropriés et que le régime restait en harmonie avec la structure du programme de l'actionnaire majoritaire.
- En 2020, 456 bénéficiaires, y compris 63 dirigeants, se sont vu attribuer 747 040 unités d'actions restreintes.

Acquisition des droits relatifs aux unités d'actions restreintes

Les droits relatifs aux unités d'actions restreintes sont acquis conformément aux dispositions relatives à l'acquisition décrites dans la section précédente. Les unités d'actions restreintes ne peuvent pas être cédées. La période d'acquisition des droits pour les attributions d'unités d'actions restreintes ne peut être écourtée, sauf en cas de décès.

Au terme de la période d'acquisition prévue, chaque unité d'action restreinte représente pour le bénéficiaire le droit de recevoir une somme égale à la valeur d'une action ordinaire de la compagnie basée sur le cours de clôture moyen sur cinq jours d'une action ordinaire de la compagnie à la date d'exercice et pendant les quatre jours de Bourse qui précèdent cette date. Dans le cas des unités d'actions restreintes attribuées aux hauts dirigeants, à l'exception du président du Conseil, président et chef de la direction, 50 % des unités sont acquises et font l'objet d'un paiement en espèces à la date des troisième et septième anniversaires de leur attribution. Une exception toutefois : dans le cas des unités attribuées à des résidents canadiens, le bénéficiaire peut recevoir une action ordinaire de la compagnie par unité ou choisir de recevoir un paiement en espèces pour les unités acquises à la date du septième anniversaire. Dans le cas de toutes les unités d'actions attribuées au président du Conseil, président et chef de la direction, au terme de la période d'acquisition prévue, le bénéficiaire peut choisir de recevoir une action ordinaire de la compagnie par unité ou de recevoir un paiement en espèces pour les unités. Pendant la période de restriction, le bénéficiaire recevra également des paiements en espèces équivalant au montant des dividendes en espèces versés aux titulaires d'actions ordinaires.

Les administrateurs et dirigeants de la compagnie détiennent ensemble environ 11 % des unités d'actions restreintes non acquises qui donnent au bénéficiaire le droit de recevoir des actions ordinaires représentant environ 0,03 % des actions ordinaires de la compagnie en circulation. En ce moment, le nombre maximal d'actions ordinaires qu'une personne peut recevoir à l'acquisition des droits relatifs aux unités d'actions restreintes est de 690 500 actions ordinaires, soit environ 0,09 % des actions ordinaires en circulation. En cas de division, de regroupement ou de reclassement d'actions de la compagnie ou d'un autre changement d'importance à la capitalisation de la compagnie, celle-ci peut, à son gré, apporter les rajustements nécessaires au nombre d'actions ordinaires devant être émises et au calcul du montant en espèces payable par unité d'action restreinte.

Exxon Mobil Corporation propose un régime semblable au régime d'unités d'actions restreintes de la compagnie, en vertu duquel les bénéficiaires peuvent recevoir des actions restreintes ou des unités d'actions restreintes, les deux catégories de titres étant considérées dans le présent document comme des unités d'actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation. B. W. Corson détient des actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation qui lui ont été attribuées en 2018 et au cours d'années antérieures ainsi que des unités d'actions restreintes de la compagnie attribuées depuis 2019. D. E. Lyons détient des actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation qui lui ont été attribuées en 2017 et au cours d'années antérieures ainsi que des unités d'actions restreintes de la compagnie attribuées depuis 2018. S. P. Younger détient des actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation attribuées en 2019 et au cours d'années antérieures ainsi que des unités d'actions restreintes de la compagnie attribuées en 2020.

Modifications au régime d'unités d'actions restreintes

En 2008, le régime d'unités d'actions restreintes de la compagnie a été modifié de manière à ce que le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises en faveur d'initiés (selon la définition de ce terme par la Bourse de Toronto) ne puisse dépasser 10 % des actions ordinaires de la compagnie, que les actions soient émises au cours d'une année donnée ou qu'il s'agisse des actions en circulation. La Bourse de Toronto a indiqué que cette modification n'exigeait pas l'approbation des actionnaires. En outre, les actionnaires ont approuvé les modifications suivantes au régime d'unités d'actions restreintes :

- En plus des dispositions actuelles relatives aux périodes d'acquisition de trois et de sept ans, intégrer une option de période d'acquisition supplémentaire pour 50 % des unités d'actions restreintes à acquérir à la date du cinquième anniversaire de leur attribution, l'autre moitié devant être acquise à la date du 10^e anniversaire de l'attribution ou à la date de la retraite du bénéficiaire si cette seconde date est la plus éloignée. Le bénéficiaire de ces unités d'actions restreintes peut recevoir une action ordinaire de la compagnie par unité ou choisir de recevoir le paiement en espèces pour toutes les unités devant être acquises. Le choix de la période d'acquisition à utiliser appartiendra à la compagnie.
- Établir un prix d'acquisition basé sur la moyenne pondérée des cours d'une action de la compagnie à la date d'acquisition et pendant les quatre jours de bourse consécutifs qui précèdent la date d'acquisition.
- Préciser quelles sont les modifications futures qui exigeront l'approbation des actionnaires et quelles sont les modifications qui n'exigeront que l'approbation du conseil d'administration. Les administrateurs peuvent modifier le régime sans l'approbation des actionnaires pour les unités d'actions restreintes déjà attribuées ou devant être attribuées, à moins que la modification ne cherche à :

- augmenter le nombre d'actions pouvant être émises;
- augmenter le prix d'acquisition;
- élargir l'admissibilité à participer au régime à des personnes qui n'y ont pas droit actuellement;
- étendre le droit d'un bénéficiaire à des unités d'actions restreintes de transférer ou de céder celles-ci; et
- ajuster la date d'acquisition de toute unité d'action restreinte précédemment attribuée.

En 2011, le régime d'unités d'actions restreintes a été modifié de manière à préciser le maintien de la pratique de longue date de non-déchéance des droits relatifs aux unités d'actions restreintes dans le cas d'une cessation de l'emploi continu du bénéficiaire ou après le 65^e anniversaire de naissance du bénéficiaire lorsque ce dernier obtient le droit à une rente en vertu du régime de retraite de la compagnie.

En 2016, le régime d'unités d'actions restreintes a été modifié afin de mettre à jour les dispositions relatives à la déchéance des droits sur les unités d'actions restreintes en cas d'activité préjudiciable et de prévoir une nouvelle option d'acquisition, en plus des options d'acquisition existantes décrites précédemment, de telle sorte qu'une seconde tranche de 50 % des unités d'actions restreintes puisse être acquise au 10^e anniversaire suivant la date d'attribution.

En 2020, le régime d'unités d'actions restreintes a été modifié afin de mettre à jour les dispositions relatives aux périodes d'acquisition des unités attribuées à partir de 2020 au président du Conseil, président et chef de la direction, de telle sorte que 50 % des unités d'actions restreintes soient acquises au 5^e anniversaire et l'autre tranche de 50 % au 10^e anniversaire. Dans le cas des unités d'actions restreintes octroyées avant 2020, l'acquisition de la tranche prévue au 10^e anniversaire est retardée jusqu'au départ à la retraite s'il a lieu après 10 ans.

Risque de déchéance des droits et droit de reprise

Le régime d'intéressement de la compagnie comprend des dispositions de déchéance des droits et de reprise pour décourager les employés qui pourraient prendre des risques inappropriés ou s'engager dans des activités préjudiciables.

La prime annuelle peut faire l'objet d'une déchéance des droits ou d'une reprise si l'une des situations suivantes se présente :

- Un haut dirigeant prend sa retraite ou quitte la compagnie (quelle que soit la raison, qu'il s'agisse d'une décision de l'employé, de la compagnie ou autre).
 - La compagnie a indiqué qu'elle n'entend pas faire perdre les droits des attributions en circulation des employés qui prennent leur retraite à 65 ans. En d'autres circonstances, lorsqu'un bénéficiaire prend sa retraite ou quitte son emploi, la compagnie peut déterminer qu'il n'y aura pas déchéance des droits des attributions.
 - Les risques de déchéance des droits et de reprise sont toujours présents pour les activités préjudiciables.
- Un dirigeant qui, sans le consentement de la compagnie, entreprend une activité – lorsqu'il est à l'emploi de la compagnie, après l'avoir quittée ou après sa retraite – qui est préjudiciable pour la compagnie, y compris travailler pour un concurrent.
 - En 2016, le régime a été modifié afin de pouvoir étendre la période de déchéance des droits pour des questions d'activités préjudiciables; la période qui était de deux ans a donc été étendue à la durée de l'attribution.
- Il y a un retraitements négatif important des résultats financiers ou d'exploitation déclarés par la compagnie. Pour les dirigeants de la compagnie, certaines unités – ou toutes les unités – versées en primes et non acquises qui ont été attribuées dans les trois ans précédant le retraitements peuvent faire l'objet d'une déchéance des droits. De plus, toutes les sommes en espèces reçues à titre de prime ou comme unités de participation au bénéfice dans les cinq années précédant le retraitements peuvent faire l'objet d'une reprise.

Les unités d'actions restreintes peuvent faire l'objet d'une déchéance des droits ou d'une reprise dans les cas suivants :

- Un bénéficiaire prend sa retraite ou quitte la compagnie (quelle que soit la raison, qu'il s'agisse d'une décision de l'employé, de la compagnie ou autre).
 - La compagnie a indiqué qu'elle n'entend pas faire perdre les droits aux unités d'actions restreintes aux employés qui prennent leur retraite à 65 ans. En d'autres circonstances, lorsqu'un bénéficiaire prend sa retraite ou quitte son emploi, la compagnie peut déterminer qu'il n'y aura pas déchéance des droits relatifs aux unités d'actions restreintes.
 - Les risques de déchéance des droits et de reprise sont toujours présents pour les activités préjudiciables.
- Un bénéficiaire qui, sans le consentement de la compagnie, entreprend une activité – lorsqu'il est à l'emploi de la compagnie, après sa retraite ou après la cessation de son emploi – qui est préjudiciable pour la compagnie, y compris travailler pour un concurrent.

- En ce qui concerne les membres de la haute direction, pour toute la période précédant l'acquisition des attributions en cours.
- En ce qui concerne tous les autres employés, pour une période de trois ans après la retraite ou la fin de l'emploi.
- En 2016, le régime a été modifié afin de pouvoir étendre la période de déchéance des droits pour des questions d'activités préjudiciables de deux ans aux périodes définies ci-dessus.

Prestations de retraite

Les membres de la direction visés participent au même régime de retraite que les autres employés, y compris pour les questions concernant les prestations supplémentaires qui ne font pas partie du régime enregistré, à l'exception de B. W. Corson, D. E. Lyons et S. P. Younger qui participent aux régimes de retraite d'Exxon Mobil Corporation et des sociétés affiliées pertinentes.

Prestations du régime de retraite

La compagnie fournit des régimes à prestations déterminées à ses employés depuis 1919. Le régime actuel prévoit une formule d'accumulation de 1,5 % pour tous les employés embauchés à partir du 1^{er} septembre 2015. Tous les participants au régime embauchés avant la date d'entrée en vigueur de la modification continueront d'accumuler les prestations de retraite selon la formule d'accumulation qui était en place avant le 1^{er} septembre 2015. Une partie du régime de retraite prévoit l'accumulation des prestations de retraite seulement jusqu'au 1^{er} décembre de l'année pendant laquelle l'employé atteint l'âge de 71 ans. Le régime de retraite complémentaire non enregistré de la compagnie vise toute partie des prestations déterminées qui ne peuvent être payées à partir du régime enregistré en raison de dispositions de la réglementation fiscale qui limitent les montants pouvant être versés à partir d'un régime enregistré.

Tout montant payé à un employé admissible est soumis au respect des conditions du régime de retraite enregistré par l'employé, ainsi que des critères relatifs aux prestations de retraite complémentaires, selon le cas. Aucune prestation de retraite complémentaire n'est payable si l'employé démissionne avant d'être devenu admissible à prendre sa retraite.

Dans le cas des dirigeants qui reçoivent une prime annuelle, le régime de retraite complémentaire de la compagnie peut aussi assurer une rente annuelle de 1,5 % ou 1,6 % de la prime de fin de carrière moyenne, multipliée par le nombre d'années de service, selon le régime auxquels ils participent. La prime de fin de carrière moyenne comprend la prime annuelle moyenne pour les trois années où la prime a été la plus élevée dans les cinq années qui ont immédiatement précédé le départ à la retraite, pour les dirigeants qui y ont droit, mais ne comprend pas les unités d'actions restreintes. En limitant la prime de fin de carrière moyenne aux primes des cinq années qui précèdent le départ à la retraite, on incite fortement les dirigeants à maintenir un rendement élevé. La prime annuelle comprend les sommes en argent versées au moment de l'attribution et la valeur de liquidation maximale des unités de participation au bénéfice reçues, comme il est indiqué à partir de la page 62. La valeur des unités de participation au bénéfice est censée être payée, sous réserve des dispositions relatives à la déchéance des droits, et est donc comprise aux fins des prestations de retraite complémentaires dans l'année d'attribution plutôt que dans l'année de paiement.

Le tableau des prestations du régime de retraite qui commence à la page 77 présente les prestations estimatives qui seraient payables aux différents membres de la haute direction visés au moment de la retraite en vertu du régime de retraite et des prestations supplémentaires de retraite de la compagnie. La compagnie n'accorde pas de crédits de pension supplémentaires.

T. B. Redburn et B. A. Jolly participent à la disposition historique du régime de la compagnie portant sur une formule de 1,6 %, qui n'est plus offerte aux nouveaux participants depuis la fin de 1997. Les principales caractéristiques du régime historique comprennent :

- Une rente de retraite annuelle égale à 1,6 % du salaire de fin de carrière moyen multiplié par les années de service, prévoyant une déduction partielle en fonction des prestations de retraite gouvernementales applicables. Le salaire de fin de carrière moyen est le salaire de base sur les 36 mois consécutifs les mieux rémunérés au cours des dix années de service ayant précédé le départ à la retraite.
- L'employé a l'option de renoncer à une partie des cotisations de contrepartie que la compagnie verse au régime d'épargne afin de toucher une rente supplémentaire correspondant à 0,4 % de son salaire de fin de carrière moyen.

B. W. Corson, D. E. Lyons et S. P. Younger ne participent pas au régime de retraite de la compagnie. Ils participent toutefois au régime de retraite d'Exxon Mobil Corporation ou des sociétés affiliées pertinentes.

- M. Corson et M. Lyons participent au régime à prestations déterminées d'Exxon Mobil Corporation. En vertu de ce régime, une rente est payable en dollars américains et est calculée d'après le salaire de base de fin de carrière moyen sur les 36 mois consécutifs les mieux rémunérés au cours des dix années de service ayant précédé le départ à la retraite, et la prime annuelle moyenne pour les trois attributions les plus élevées au cours des cinq dernières attributions avant le départ à la retraite, sans tenir compte des unités d'actions restreintes.

- M. Younger participe au régime à prestations déterminées d'Esso Australia Pty Ltd. En vertu de ce régime, la rente est payable en dollars australiens et est calculée d'après le salaire de base de fin de carrière moyen sur les 12 mois consécutifs les mieux rémunérés au cours des dix années de service ayant précédé le départ à la retraite.

Prestations du régime d'épargne

La compagnie administre un régime d'épargne auquel les employés permanents qui ont plus d'une année de service peuvent cotiser à hauteur d'une somme représentant entre 1 et 30 % de leur rémunération de base. La compagnie verse des cotisations dont le montant varie en fonction des cotisations de l'employé et du régime à prestations déterminées auquel celui-ci participe. Tous les membres de la direction visés ont droit à une cotisation de contrepartie de la compagnie pouvant aller jusqu'à 6 %, sauf B. W. Corson, D. E. Lyons et S. P. Younger, qui participent au régime d'épargne de leurs sociétés affiliées respectives, le cas échéant.

Les cotisations des employés et de la compagnie peuvent être réparties selon n'importe quelles proportions entre un compte de régime d'épargne non enregistré (sans report d'imposition), ou un compte de régime enregistré d'épargne-retraite collectif (avec report d'imposition) (REER). Les cotisations des employés peuvent être réattribuées d'un compte sans report d'imposition à un compte d'épargne libre d'impôt (CELI). Les comptes de REER et les CELI sont sujets à des limites de cotisation fixées par la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Les options de placement possibles comprennent un compte d'épargne, un fonds commun de placement sur le marché monétaire, un ensemble de quatre fonds communs de placement indiciaires d'actions ou d'obligations et les actions de la compagnie. Les sommes versées dans un compte de REER et les cotisations de la compagnie au compte sans report d'impôt ne peuvent être retirées qu'au moment de la retraite ou de la cessation d'emploi, ce qui renforce l'approche axée sur le long terme en matière de rémunération totale. Le Règlement de l'impôt sur le revenu prescrit qu'un REER doit être liquidé à la fin de l'année où le titulaire atteint l'âge de 71 ans.

Considérations touchant la rémunération

Analyse comparative

En plus de prendre en compte le rendement de l'entreprise, le rendement individuel et le niveau de responsabilité, le comité des ressources pour les dirigeants se fonde sur des comparaisons avec un groupe de référence réunissant de grandes sociétés canadiennes.

Sociétés comparables

Les critères de sélection des sociétés pour la constitution du groupe de référence sont les suivants :

- Sociétés ou sociétés affiliées canadiennes;
- Vaste champ d'activité et haut niveau de complexité;
- Caractère hautement capitalistique; et
- Viabilité éprouvée.

Secteur de l'énergie	Autres secteurs
Canadian Natural Resources Limited	BCE Inc.
Cenovus Energy Inc.	Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée
Chevron Canada Limitée	Société Canadian Tire Limitée
China National Offshore Oil Corporation	Générale électrique du Canada Inc.
ConocoPhillips Canada	IBM Canada Ltée
Devon Canada Corporation	Proctor & Gamble Inc.
Enbridge Inc.	Banque Royale du Canada
Husky Energy Inc.	
Irving Oil Ltd.	
NOVA Chemicals Corporation	
Nutrien Ltd.	
Ovintiv Inc.	
Repsol Oil & Gas Canada Inc.	
Shell Canada Limitée	
Suncor Energy Inc.	
TC Energy Corporation	
Valero Energy	

La compagnie est un employeur national qui fait appel à un large éventail de compétences. La compréhension de l'orientation concurrentielle de plusieurs employeurs du secteur de l'énergie et d'autres secteurs est importante. Un conseiller externe indépendant prépare tous les ans, à partir de données d'enquête, un portrait des modalités de rémunération en vigueur dans différents secteurs d'activité; les conseillers internes de la compagnie en matière de rémunération fournissent une analyse et des recommandations à partir de ce rapport. Conformément à la pratique du comité des ressources pour les dirigeants de s'appuyer sur un jugement éclairé plutôt que sur des formules pour déterminer la rémunération des dirigeants, le comité ne choisit pas un percentile précis parmi les sociétés comparables avec lequel il fait concorder la rémunération. La rémunération est plutôt axée sur une orientation plus vaste et plus souple, généralement une fourchette autour du médian de la rémunération des sociétés comparables du secteur de l'énergie. Cette approche s'applique aux salaires et au régime d'intéressement annuel, qui comprend la prime annuelle et les unités d'actions restreintes.

Comme source secondaire de données, le comité des ressources pour les dirigeants évalue aussi la comparaison avec l'actionnaire majoritaire dans le cadre de l'établissement du régime des primes annuelles. Dans le cas du régime des unités d'actions restreintes, le comité des ressources pour les dirigeants peut aussi procéder à l'examen d'une synthèse des données d'une société comparable qui lui est remise par le conseiller externe afin de mieux évaluer la valeur totale des attributions rémunératoires à long terme. Par conséquent, les lignes directrices servant à déterminer le niveau des attributions peuvent être modifiées périodiquement pour soutenir l'orientation concurrentielle du programme. Par principe, la compagnie ne compense pas les pertes sur les attributions antérieures en accordant davantage d'actions lors des attributions ultérieures et elle ne modifie pas le prix des unités d'actions restreintes.

Cette approche globale permet à la compagnie de :

- mieux réagir à l'évolution de la conjoncture commerciale;
- déterminer les salaires en fonction de l'orientation de carrière;
- limiter le risque d'une hausse automatique des salaires que des critères de sélection rigides et étroits parmi les sociétés comparables pourraient entraîner;
- fonder les différences de salaire sur le rendement et l'expérience des différents dirigeants.

L'évaluation de la rémunération des membres de la direction visés est décrite aux pages 68 et 70.

Outils d'analyse – Fiches synthèses de la rémunération

La fiche synthèse de la rémunération est une matrice employée par le comité des ressources pour les dirigeants qui renseigne sur les éléments et sur le total de la rémunération de chacun des hauts dirigeants. Elle sert à comprendre comment les décisions relatives à un élément influent sur la rémunération globale du haut dirigeant. Dans sa décision, le comité tient compte à la fois des recommandations courantes pour la rémunération et des résultats de la rémunération antérieure.

Les éléments du régime de rémunération d'Exxon Mobil Corporation et leurs sociétés affiliées, y compris le salaire, la prime annuelle et les unités d'actions restreintes (à long terme), dont profitent B. W. Corson, D. E. Lyons, et S. P. Younger, sont généralement semblables à ceux du régime de la compagnie. Les données utilisées pour déterminer la rémunération à long terme de M. Corson, Lyons et Younger sont les données décrites plus haut, car ces derniers ont reçu des unités d'actions restreintes de la compagnie en 2020. Le comité des ressources pour les dirigeants examine et approuve les recommandations en matière de rémunération pour chaque dirigeant visé avant leur mise en œuvre. La façon dont la rémunération de M. Corson a été établie est décrite de manière plus détaillée à la page 70.

Évaluation de la rémunération des membres de la direction visés en 2020

Dans son appréciation annuelle de la rémunération des membres de la direction visés, le comité des ressources pour les dirigeants a tenu compte des indicateurs de rendement de la compagnie répertoriés ci-dessous pour déterminer le salaire accordé en 2020 et les éléments faisant partie de leur régime d'intéressement.

Résultats retenus pour le rendement de la compagnie

Les résultats liés au rendement financier et opérationnel indiqués ci-dessous ainsi que le maintien de contrôles rigoureux et d'un environnement de gouvernance solide ont formé l'assise des décisions du comité des ressources pour les dirigeants en matière de salaire et d'intéressement en 2020. Pour offrir aux actionnaires une valeur à long terme, le comité a pris en compte les résultats obtenus sur plusieurs années dans le cadre des stratégies et du modèle de gestion éprouvés de la compagnie.

- Nous avons protégé notre main-d'œuvre face à la pandémie et réalisé un solide rendement en matière de sécurité et une gestion efficace des risques d'entreprise
- Réponse aux conditions du marché attribuables à la pandémie de la COVID-19 et à la baisse des prix des produits de base
 - En date du 1^{er} avril, la compagnie a suspendu le programme de rachat d'actions pour préserver ses liquidités
 - La compagnie a pris des mesures décisives en vue de réduire les dépenses en immobilisations et les frais d'exploitation – engagement à réduire les dépenses en immobilisations de 0,5 milliard de dollars par rapport aux prévisions antérieures de 1,6 à 1,7 milliard de dollars, et diminution des dépenses de 0,5 milliard de dollars par rapport à la même période en 2019. Dépassement considérable des deux engagements :

- Les dépenses en immobilisations pour l'exercice ont atteint environ 0,9 milliard de dollars, en baisse de près de la moitié par rapport aux prévisions antérieures
 - Les dépenses de production et de fabrication pour l'exercice sont de 5,5 milliards de dollars, soit environ 1,0 milliard de dollars ou 15 % de moins qu'en 2019
- Le remaniement des calendriers et de l'étendue des travaux planifiés a permis de réduire le niveau des effectifs sur place, de diminuer les coûts et de profiter de la baisse de la demande pour effectuer des tâches d'entretien
- Soutien de la réponse nationale pour lutter contre la COVID-19, notamment :
 - Nous avons fait don de 60 tonnes d'isopropanol pour la fabrication de produits désinfectants
 - Nous avons offert pour 2 millions de dollars de bons de carburant gratuit aux travailleurs de la santé de première ligne
- La compagnie a inscrit une perte nette annuelle de 1,9 milliard de dollars, compte tenu d'un contexte commercial extrêmement difficile, qui comprenait des charges de dépréciation hors trésorerie de 1,2 milliard de dollars liées à la décision qu'a prise la compagnie de ne pas mettre en valeur une grande partie de son portefeuille d'actifs non classiques
- Les activités d'exploitation ont donné lieu à des flux de trésorerie de 0,8 milliard de dollars, une diminution considérable des dépenses ayant aidé à compenser les difficiles conditions du marché
- Le dividende trimestriel a été maintenu à 0,22 \$ par action, ce qui a permis d'augmenter le dividende annuel versé pour la 26^e année consécutive, en conservant des niveaux d'endettement stables
- Plus de 0,9 milliard de dollars ont été versés aux actionnaires sous forme de dividendes et de rachats d'actions
- Solide rendement du secteur amont
 - La production du secteur amont pour l'exercice s'est chiffrée à 398 000 barils équivalent pétrole bruts par jour
 - La mise en service réussie des installations de concassage supplémentaires à Kearl a permis d'y atteindre un niveau de production record pour l'année
 - Au quatrième trimestre, la production trimestrielle du secteur amont a été la plus élevée des 30 dernières années
- L'adaptabilité a permis au secteur aval et aux produits chimiques d'enregistrer des résultats positifs
 - L'utilisation, les charges d'alimentation et les catégories de produits ont été optimisées en fonction des facteurs économiques tenant compte des répercussions de la pandémie
 - Les nouvelles installations à la raffinerie de Strathcona ont été mises à contribution afin de permettre la production et la vente de volumes records d'asphalte
 - La compagnie s'est servie de l'excédent de capacité pour produire des niveaux records de diluant compte tenu des conditions favorables du marché au quatrième trimestre
 - Le projet de cogénération à la raffinerie de Strathcona a été mis en service
- Engagement continu en tant que chef de file de la technologie, de l'innovation et de la durabilité au sein de l'industrie
 - Investissement de 140 millions de dollars dans des activités de recherche et développement
 - Publication du rapport d'entreprise sur la durabilité de L'Impériale
- La compagnie a reçu le prix « Initiative de l'employeur de l'année » du Centre canadien pour la diversité et l'inclusion pour l'Ouest canadien, qui reconnaît son approche en matière de développement commercial au sein des communautés autochtones
- La compagnie s'est classée parmi les 100 meilleurs employeurs au Canada selon Mediacorp Canada Inc.

Facteurs pris en considération dans l'évaluation du rendement

Les résultats indiqués plus haut constituent le cadre utilisé par le comité pour évaluer le rendement individuel de chaque haut dirigeant; le comité tient aussi compte des différences de l'expérience et de l'ensemble des responsabilités. Chaque année, le président du Conseil, président et chef de la direction évalue le rendement de la contribution des hauts dirigeants aux résultats de l'entreprise ainsi que les besoins de perfectionnement individuels.

Les grandes stratégies d'entreprise à long terme mentionnées à la page 57 et les résultats opérationnels de la compagnie sont des éléments clés dans l'évaluation du rendement du président du Conseil, président et chef de la direction que fait le comité des ressources pour les dirigeants.

Le rendement des membres de la direction visés est également évalué par le conseil d'administration au cours de l'année dans le cadre d'exams des activités ciblées et de réunions des comités du conseil qui fournissent des informations sur l'élaboration de stratégies, les résultats opérationnels et financiers, les résultats obtenus dans les domaines de la sécurité, de la santé et de la protection de l'environnement, les contrôles commerciaux et d'autres facteurs qui ont une incidence sur la performance générale de la compagnie.

Le comité des ressources pour les dirigeants ne se fonde pas sur des formules ou des objectifs quantitatifs pour évaluer le rendement individuel des dirigeants ou déterminer leur rémunération. Le comité des ressources pour les dirigeants ne pondère pas les facteurs à considérer. Les évaluations du rendement et de la rémunération faites à partir de formules mettent généralement l'accent sur deux ou trois mesures commerciales. Pour que la compagnie soit un chef de file de l'industrie et puisse gérer de manière efficace la complexité technique et la diversité de ses activités intégrées, la plupart des hauts dirigeants doivent travailler sur des stratégies et des objectifs en parallèle, plutôt que de se concentrer sur un ou deux dossiers au détriment d'autres questions qui mériteraient une attention aussi importante.

Les hauts dirigeants doivent démontrer un rendement de haut niveau, faute de quoi ils sont remplacés. Si l'on arrive à la conclusion qu'un autre dirigeant est prêt et que sa contribution pourrait être plus importante que celle de l'un des dirigeants en place, un plan de remplacement est mis en œuvre.

Évaluation de la rémunération du chef de la direction en 2020

B. W. Corson a été nommé administrateur et président de la compagnie le 17 septembre 2019. Il a en outre assumé les fonctions de président du Conseil, président et de chef de la direction le 1^{er} janvier 2020. M. Corson a travaillé pour Exxon Mobil Corporation et ses sociétés remplacées depuis 1983. Son niveau de salaire en 2020 a été déterminé par le comité des ressources pour les dirigeants en tenant compte de son rendement individuel et de l'objectif d'harmonisation de sa rémunération avec celle de ses collègues chez ExxonMobil. Le comité des ressources pour les dirigeants cherchait aussi à assurer une harmonisation interne par rapport à la haute direction de la compagnie. Pour 2021, le comité des ressources pour les dirigeants a choisi de maintenir le salaire de base de M. Corson au niveau de 2020, compte tenu des conditions actuelles du marché.

Comme pour les autres dirigeants, la prime annuelle de M. Corson pour 2020 a été suspendue compte tenu du contexte commercial actuel et de ses conséquences sur le bénéfice net de la compagnie. Sa rémunération au rendement à long terme a été attribuée sous forme d'unités d'actions restreintes de la compagnie, plutôt que d'actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation. On voulait ainsi favoriser une meilleure harmonisation de ses intérêts avec ceux des actionnaires de la compagnie. Ses unités d'actions restreintes de la compagnie sont soumises à des périodes d'acquisition plus longues que celles imposées par la plupart des entreprises œuvrant au Canada. L'acquisition de 50 % de ses unités d'actions restreintes attribuées aura lieu dans cinq ans, alors que l'acquisition de l'autre moitié se fera dix ans après la date d'attribution. La longue durée des périodes d'acquisition vise à refléter les longs délais de rentabilisation des investissements dans notre secteur d'activité et à lier une part importante de la valeur nette des titres de M. Corson à la performance de la compagnie. Ainsi, la valeur marchande des attributions au rendement à long terme peut différer des montants indiqués dans le tableau synthèse de la rémunération en fonction du rendement de la compagnie au moment des acquisitions futures. Au cours des périodes d'acquisition, les droits relatifs aux attributions pourraient être perdus si des activités préjudiciables sont entreprises, même après le départ à la retraite.

Le comité des ressources pour les dirigeants a jugé que la rémunération globale de M. Corson est proportionnelle au rendement financier et opérationnel de la compagnie, et à l'évaluation qu'a réalisée le comité de son efficacité comme leader de l'entreprise par rapport aux mesures de rendement opérationnel décrites à la page 59. Compte tenu de l'ensemble des facteurs, les décisions du comité au sujet de la rémunération du chef de la direction reposent sur le jugement plutôt que sur l'application de formules ou de cibles.

Rémunération attribuée aux autres membres de la direction visés

Dans le cadre de la structure du régime de rémunération et des processus d'évaluation du rendement précédemment décrits, la valeur des attributions incitatives et des modifications salariales pour 2020 s'harmonise avec :

- le rendement de la compagnie;
- le rendement individuel;
- le plan stratégique à long terme de la compagnie; et
- la rémunération annuelle attribuée par les sociétés comparables.

Compte tenu de l'ensemble des facteurs, les décisions du comité des ressources pour les dirigeants sur la rémunération des autres membres de la direction visés reposent sur le jugement plutôt que sur l'application de formules ou de cibles. Le comité des ressources pour les dirigeants a approuvé les différents éléments de la rémunération ainsi que la rémunération totale. Le tableau de synthèse de la rémunération de la page 72 affiche les données à cet égard.

Conseiller indépendant

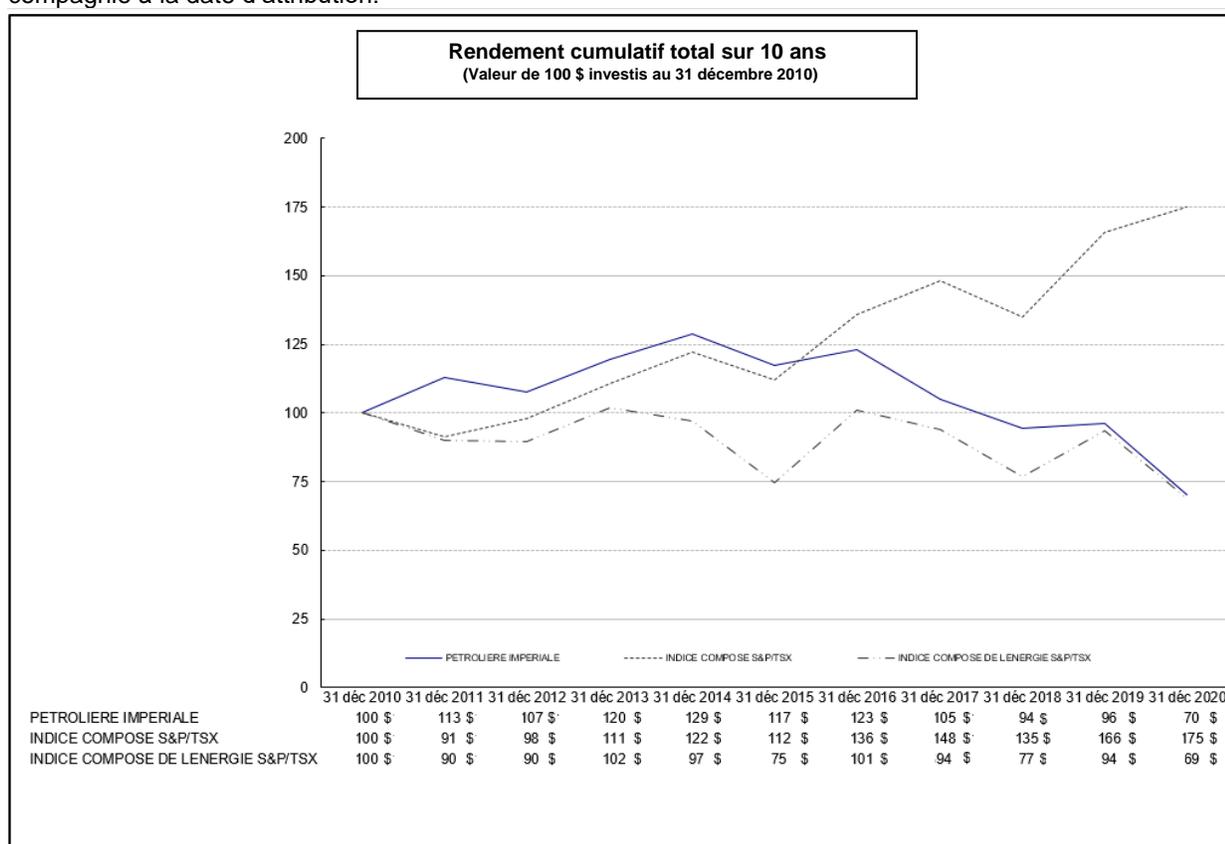
Dans l'exercice de ses fonctions en 2020, le comité des ressources pour les dirigeants n'a retenu les services d'aucun conseiller indépendant pour déterminer la rémunération de l'un ou l'autre des administrateurs ou hauts dirigeants. La direction de la compagnie a retenu les services d'un conseiller indépendant pour évaluer des régimes de rémunération de la concurrence et réaliser une collecte de données de marché pour tous les paliers de salaire de son personnel. Bien qu'il ait procédé à cette collecte d'informations, le conseiller indépendant n'a pas formulé de recommandations ni de conseils concernant la rémunération du président du Conseil, président et chef de la direction et celle des autres hauts dirigeants.

Graphique de l'évolution du rendement

Le graphique qui suit illustre l'évolution sur les 10 dernières années pour un placement de 100 \$ (i) en actions ordinaires de Compagnie Pétrolière Impériale Limitée, (ii) sur l'indice composé S&P/TSX et (iii) sur l'indice composé de l'énergie S&P/TSX. L'indice composé de l'énergie S&P/TSX est actuellement composé des titres de 23 sociétés du secteur pétrolier et gazier, lequel comprend des sociétés pétrolières intégrées, des sociétés productrices de pétrole et de gaz, ainsi que des prestataires de services au secteur du pétrole et du gaz.

Les valeurs de fin d'année illustrées dans le graphique correspondent à l'augmentation du cours des actions et la valeur des dividendes versés et réinvestis. Les frais de courtage et les impôts ne sont pas pris en compte. Le rendement de chacun des placements, en dollars ou en pourcentage, peut être calculé à partir des valeurs de fin d'année indiquées sous le graphique.

Au cours des dix dernières années, le rendement cumulatif total offert aux actionnaires de la compagnie a été de 30 %; le rendement annuel moyen a été de -3 %. Au cours des cinq dernières années, le rendement total cumulatif aux actionnaires a été de -40 %. La rémunération directe totale des membres de la direction visés reflète généralement la tendance des gains totaux réalisés par les actionnaires étant donné que l'élément le plus important de la rémunération des dirigeants est attribué sous forme d'unités d'actions restreintes assorties de longues périodes de détention. Cette structure reflète le lien à long terme entre la rémunération des dirigeants et la valeur nette en actions des dirigeants, et les gains réalisés par les actionnaires sur les actions de la compagnie. La rémunération directe totale comprend le salaire, la prime annuelle (primes en espèces et unités de participation au bénéfice) et la juste valeur comptable des unités d'actions restreintes à la date d'attribution, laquelle est égale au cours de clôture des actions ordinaires de la compagnie à la date d'attribution.



Termes d'usage courant

Le rendement du capital moyen utilisé de la compagnie mesure la productivité des fonds propres, et correspond au bénéfice net, exclusion faite des coûts de financement après impôts, divisé par le total du capital moyen utilisé. Le capital utilisé comprend les immobilisations corporelles et les autres actifs de la compagnie, déduction faite du passif, excluant la dette à court terme et à long terme, plus la quote-part de la compagnie dans la dette des sociétés dont elle détient des participations en actions.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et à la vente d'actifs correspondent à la somme de la trésorerie nette provenant des activités d'exploitation et du produit de la vente d'actifs, présentée dans l'état consolidé des flux de trésorerie.

Pour un complément d'information et un rapprochement relatifs aux termes, consulter la rubrique « Termes d'usage courant » du plus récent formulaire 10-K annuel produit par la compagnie.

Tableaux et notes portant sur la rémunération des membres de la direction

Tableau synthèse de la rémunération

Le tableau qui suit indique la rémunération du président du Conseil, président et chef de la direction, du vice-président principal, Finances et administration, et contrôleur, ainsi que des trois autres dirigeants les mieux rémunérés qui étaient en poste à la fin de 2020. B. W. Corson a été nommé administrateur et président de la compagnie le 17 septembre 2019. Il a en outre assumé les fonctions de président du Conseil, président et de chef de la direction le 1^{er} janvier 2020. T. B. Redburn a pris sa retraite de la compagnie le 1^{er} janvier 2021 après 35 années de service.

Les données figurant dans le tableau synthèse de la rémunération indiquent la valeur – en dollars canadiens – des salaires de base, des primes en espèces et des versements d'unités de participation au bénéfice, des unités d'intéressement à long terme et de certains autres éléments de rémunération. Les montants figurant au tableau correspondent aux périodes d'affectation respectives des membres de la direction visées au sein de la compagnie.

Nom et fonctions principales à la fin de 2020	Année	Salaire (en \$) d)	Attributions à base d'actions (en \$) e)	Attributions à base d'options (en \$) f)	Rémunération en vertu d'un régime d'intéressement autre qu'à base d'actions (en \$)		Valeur du régime de retraite (en \$) i)	Ensemble des autres éléments de la rémunération (en \$) j)	Rémunération totale (en \$) k)
					Régimes d'intéressement annuels g)	Régimes d'intéressement à long terme h)			
B. W. Corson b) Président du conseil, président et chef de la direction (depuis le 17 septembre 2019)	2020	996 734	1 897 132	–	–	0	(340 046)	1 945 980	4 499 800
	2019 a)	187 070	2 532 116	–	376 176	317 791	(63 715)	151 909	3 501 347
D. E. Lyons b) Vice-président principal, Finances et administration, et contrôleur (depuis le 1 ^{er} mai 2018)	2020	689 307	553 128	–	–	0	(207 474)	1 516 702	2 551 663
	2019	665 551	621 696	–	135 344	135 341	(150 729)	545 109	1 952 312
	2018 a)	419 807	737 088	–	165 202	94 588	(102 873)	573 059	1 886 871
T. B. Redburn Vice-présidente principale, Développement commercial et de l'entreprise	2020	531 600	533 720	–	–	0	(36 600)	127 184	1 155 904
	2019	501 600	712 360	–	101 800	156 548	(181 500)	82 308	1 373 116
	2018	471 600	844 580	–	123 700	82 411	442 200	66 967	2 031 458
S. P. Younger b) Vice-président principal, Secteur amont (depuis le 1 ^{er} juillet 2019)	2020	527 126	393 012	–	–	0	(299 441)	555 097	1 175 794
	2019 a)	249 870	674 962	–	79 747	81 927	64 157	385 445	1 536 108
B. A. Jolly Contrôleur adjoint (depuis le 1 ^{er} avril 2018)	2020	444 500	393 012	–	–	0	23 300	76 767	937 579
	2019	413 333	427 416	–	63 300	75 954	(118 700)	70 093	931 396
	2018 c)	296 250	506 748	–	77 200	46 270	733 400	43 880	1 703 748

Notes afférentes au tableau synthèse de la rémunération des membres de la direction visés

- a) La rémunération de B. W. Corson, D. E. Lyons et S. P. Younger pour leur première année en fonction a été rajustée au prorata d'après la date de leur nomination. M. Corson a été nommé président de la compagnie le 17 septembre 2019. L'affectation à l'étranger de M. Corson d'Exxon Mobil Corporation, une société affiliée aux États-Unis, a officiellement commencé le 1^{er} novembre 2019, en raison d'une période de transition depuis ses fonctions antérieures. La compagnie a pris en charge les coûts reliés à la rémunération de M. Corson à compter du 1^{er} novembre 2019, ainsi qu'une partie de sa rémunération entre sa nomination le 17 septembre et son affectation officielle le 1^{er} novembre, au titre des services qu'il a rendus à la compagnie pendant cette période. M. Lyons fait l'objet d'une affectation à l'étranger d'Exxon Mobil Corporation, une société affiliée aux États-Unis depuis le 1^{er} mai 2018. M. Younger fait l'objet d'une affectation à l'étranger d'Esso Australia Pty Ltd., une société affiliée en Australie depuis le 1^{er} juillet 2019.
- b) M. Corson, Lyons et Younger touchent leur rémunération directement d'Exxon Mobil Corporation et leurs sociétés affiliées respectives, à l'exception de la rémunération liée à l'acquisition des unités d'actions restreintes de la compagnie et aux équivalents de dividendes sur les unités d'actions restreintes en circulation. Ils bénéficient aussi des régimes d'avantages sociaux des sociétés affiliées respectives plutôt que de ceux de la compagnie. La compagnie rembourse aux sociétés affiliées pertinentes la rémunération applicable que cette dernière leur verse ainsi que les avantages sociaux qu'elle leur accorde. Elle ne rembourse pas le coût des attributions incitatives qu'Exxon Mobil Corporation leur accorde.
- c) B. A. Jolly est un salarié de la compagnie qui était en affectation à l'étranger auprès d'Exxon Mobil Corporation et qui a repris le service auprès de la compagnie le 1^{er} avril 2018. La rémunération de M. Jolly a été rajustée au prorata en 2018 d'après sa date de retour à la compagnie.
- d) Les sommes indiquées dans la colonne « Salaire » pour les différents membres de la haute direction visés en affectation à l'étranger (B. W. Corson, D. E. Lyons et S. P. Younger) sont versées en devises locales, mais déclarées en dollars canadiens. Les salaires de M. Corson et Lyons sont payés en dollars américains et ont été convertis en dollars canadiens au taux de change moyen de 1,3415 pour 2020. En 2019 et en 2018, les taux de change moyens respectifs étaient de 1,3269 et de 1,2957. Le salaire de M. Younger est payé en dollars australiens et a été converti en dollars canadiens au taux de change moyen de 0,9247 pour 2020. En 2019, le taux de change moyen était de 0,9228.
- e) Les valeurs inscrites correspondent au nombre d'unités d'actions restreintes multiplié par le cours de clôture des actions de la compagnie à la date de leur attribution. Le cours de clôture des actions de la compagnie à la date d'attribution en 2020 était de 24,26 \$, ce qui correspond à la juste valeur comptable des unités d'actions restreintes à la date d'attribution. Le cours de clôture des actions de la compagnie à la date d'attribution en 2019 était de 32,38 \$ et de 38,39 \$ en 2018, ce qui correspond à la juste valeur comptable des unités d'actions restreintes à la date d'attribution. La compagnie estime que cette méthode d'évaluation génère le résultat le plus représentatif de la juste valeur.
- f) La compagnie n'a pas attribué d'options sur ses actions depuis 2002. Le régime d'options sur actions de la compagnie est venu à échéance en 2012.
- g) Les sommes indiquées dans la colonne « Régimes d'intéressement annuels » pour les différents membres de la haute direction visés correspondent à la prime en espèces pour l'année en cours. En 2020, la compagnie a suspendu le régime des primes annuelles en espèces et par conséquent, n'a versé aucun montant en argent. B. W. Corson, D. E. Lyons et S. P. Younger participent au régime des primes annuelles en espèces d'Exxon Mobil Corporation, un programme qui est similaire à celui de la compagnie; les primes ont été versées en dollars américains, mais sont déclarées en dollars canadiens. En 2020, le régime des primes annuelles d'Exxon Mobil Corporation a aussi été suspendu. Les montants payés en dollars américains en 2019 et en 2018 ont été convertis en dollars canadiens aux taux de change moyens respectifs de 1,3269 et 1,2957.
- h) Les montants apparaissant dans la colonne « Régimes d'intéressement à long terme » correspondent aux unités de participation au bénéfice reliées à des années d'attribution antérieures et versés en 2020. En 2020, la valeur de liquidation maximale (le point de déclenchement), ou bénéfice cumulé par action, n'a pas été atteinte et par conséquent, aucune unité n'a été attribuée. Aussi en 2020, la compagnie a suspendu le régime des primes annuelles et, par conséquent, n'a attribué aucune unité de participation au bénéfice. Le régime d'unités de participation au bénéfice est décrit à partir de la page 62. B. W. Corson, D. E. Lyons et S. P. Younger participent au régime de primes annuelles en espèces d'Exxon Mobil Corporation, un programme qui est similaire à celui de la compagnie; les primes ont été versées en dollars américains, mais sont déclarées en dollars canadiens. En vertu du régime d'Exxon Mobil Corporation, la valeur de liquidation maximale (le point de déclenchement), ou bénéfice cumulé par action, n'a pas été atteinte et, par conséquent, aucune unité n'a été attribuée. Les montants payés en dollars américains en 2019 et en 2018 ont été convertis en dollars canadiens aux taux de change moyens respectifs de 1,3269 et 1,2957.
- i) La « Valeur du régime de retraite » est la « Variation attribuable aux éléments rémunérateurs » du régime de retraite au 31 décembre 2020, présentée dans le tableau des prestations de retraite à la page 77.
- j) Les sommes indiquées dans la colonne « Ensemble des autres éléments de la rémunération » comprennent les paiements équivalant aux dividendes sur les unités d'actions restreintes attribuées, les cotisations de la compagnie au régime d'épargne, les coûts attribuables aux détachements, le stationnement et le coût des avantages indirects, y compris la planification financière, les droits d'adhésion à des clubs d'affaires ainsi que les frais liés à la sécurité et ceux associés à la participation au régime d'assurance-vie des dirigeants d'Exxon Mobil Corporation, le cas échéant. Exxon Mobil Corporation a suspendu ses cotisations aux régimes d'épargne de B. W. Corson et D. E. Lyons le 1^{er} octobre 2020.
- Pour chacun des membres de la haute direction visés, la valeur globale des avantages indirects en 2020 n'a pas dépassé 50 000 \$ ou 10 % du salaire de base du membre.
 - Il faut noter qu'en 2020, les paiements équivalant aux dividendes réels sur les unités d'actions restreintes de la compagnie ont été de 51 612 \$ pour B. W. Corson, 29 568 \$ pour D. E. Lyons, 84 722 \$ pour T. B. Redburn et 48 510 \$ pour B. A. Jolly. Les paiements équivalant aux dividendes sur actions restreintes attribuées d'Exxon Mobil Corporation des années précédentes ont été de 673 186 \$ pour M. Corson, 139 352 \$ pour M. Lyons et 144 721 \$ pour M. Younger; ces montants ont été convertis en dollars canadiens au taux de change moyen de 1,3415 pour 2020.
 - Pour les membres de la direction visés en affectation à l'étranger (B. W. Corson, D. E. Lyons et S. P. Younger), le total indiqué dans la colonne « Ensemble des autres éléments de la rémunération » comprend également les coûts liés au détachement, à savoir les allocations d'expatriés et le différentiel provenant de la péréquation pour le maintien du fardeau fiscal. Le coût de la péréquation des impôts comprend l'effet net des impôts versés par les compagnies aux autorités fiscales locales au nom des membres de la haute direction visés annulés par une retenue sur leur revenu d'un montant à peu de choses près égal au montant des impôts qu'ils auraient payés s'ils n'avaient pas été en affectation à l'étranger. La péréquation des impôts fait partie intégrante du programme de relogement et est conçue pour maintenir le fardeau fiscal global de l'employé à peu de choses près au même niveau qu'il aurait été si l'employé était demeuré dans son pays d'attache. Les montants de péréquation des impôts varient d'une année à l'autre et l'effet net peut être positif ou négatif pour l'année en cours.
- k) Le « Total de la rémunération » correspond à la somme, en dollars, du salaire, des attributions à base d'actions, des attributions à base d'options, de la rémunération au titre d'un régime d'intéressement qui n'est pas fondé sur des actions, de la valeur du régime de retraite et de l'ensemble des autres éléments de la rémunération.

Attributions à base d'actions et à base d'options en cours pour les membres de la direction visés

Le tableau qui suit présente les attributions à base d'actions et à base d'options en cours au 31 décembre 2020 pour chacun des membres de la haute direction visés de la compagnie.

Nom	Attributions à base d'options				Attributions à base d'actions		
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées (n ^{bre})	Prix d'exercice des options (en \$)	Date d'expiration des options	Valeur des options en cours non exercées (en \$)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions non acquises (n ^{bre} d)	Valeur boursière ou de paiement des attributions à base d'actions non acquises (en \$) d)	Valeur boursière ou de paiement des attributions à base d'actions aux droits non acquis, non payés ou distribués (en \$)
B. W. Corson a)	–	–	–	–	156 400	3 778 624	–
D. E. Lyons b)	–	–	–	–	61 200	1 478 592	–
T. B. Redburn	–	–	–	–	101 500	2 452 240	–
S. P. Younger c)	–	–	–	–	16 200	391 392	–
B. A. Jolly	–	–	–	–	63 150	1 525 704	–

- a) B. W. Corson a reçu des unités d'actions restreintes en 2019 et en 2020 dans le cadre du régime de la compagnie. Au cours des années précédentes, M. Corson a participé au régime d'actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation, un régime qui est semblable au régime d'unités d'actions restreintes de la compagnie. Dans le cadre de ce régime, M. Corson détenait 116 100 actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation dont la valeur s'établissait à 6 093 079 \$ au 31 décembre 2020, sur la base d'un cours de clôture d'une action d'Exxon Mobil Corporation de 41,22 \$ (USD) au 31 décembre 2020; la somme a été convertie en dollars canadiens au taux de change établi par la Banque du Canada le 31 décembre 2020, soit 1,2732.
- b) D. E. Lyons a reçu des unités d'actions restreintes de 2018 à 2020 dans le cadre du régime de la compagnie. Au cours des années précédentes, M. Lyons a participé au régime d'actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation, un régime qui est semblable au régime d'unités d'actions restreintes de la compagnie. Dans le cadre de ce régime, M. Lyons détenait 19 550 actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation dont la valeur s'établissait à 1 026 009 \$ au 31 décembre 2020, sur la base d'un cours de clôture d'une action d'Exxon Mobil Corporation de 41,22 \$ (USD) au 31 décembre 2020; la somme a été convertie en dollars canadiens au taux de change établi par la Banque du Canada le 31 décembre 2020, soit 1,2732.
- c) S. P. Younger a reçu des unités d'actions restreintes en 2020 dans le cadre du régime de la compagnie. Au cours des années précédentes, M. Younger a participé au régime d'actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation, un régime qui est semblable au régime d'unités d'actions restreintes de la compagnie. Dans le cadre de ce régime, M. Younger détenait 25 800 actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation dont la valeur s'établissait à 1 354 018 \$ au 31 décembre 2020, sur la base d'un cours de clôture d'une action d'Exxon Mobil Corporation de 41,22 \$ (USD) au 31 décembre 2020; la somme a été convertie en dollars canadiens au taux de change établi par la Banque du Canada le 31 décembre 2020, soit 1,2732.
- d) Correspond au total des unités d'actions restreintes en circulation reçues du régime de la compagnie de 2014 à 2020. La valeur est calculée sur la base du cours de clôture des actions de la compagnie au 31 décembre 2020, soit 24,16 \$.

Attributions en vertu du régime d'intéressement pour les membres de la direction visés – Valeur acquise ou gagnée au cours de l'année

Le tableau qui suit indique la valeur des attributions en vertu du régime d'intéressement qui a été acquise par chaque membre de la haute direction visé au cours de l'année.

Nom	Attributions à base d'options – Valeur acquise au cours de l'exercice (en \$)	Attributions à base d'actions – Valeur acquise au cours de l'exercice (en \$) d)	Rémunération en vertu d'un régime d'intéressement autre qu'à base d'actions – Valeur gagnée au cours de l'exercice (en \$) e)
B. W. Corson a)	–	–	–
D. E. Lyons b)	–	–	–
T. B. Redburn	–	428 839	0
S. P. Younger c)	–	–	–
B. A. Jolly	–	220 199	0

- a) Bien que B. W. Corson ait reçu des unités d'actions restreintes en vertu du régime de la compagnie en 2019 et en 2020, aucune de ces unités d'actions restreintes n'a été acquise. Au cours des années précédentes, M. Corson a participé au régime d'actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation, un régime qui est semblable au régime d'unités d'actions restreintes de la compagnie. En 2020, on a supprimé les restrictions sur 28 100 actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation dont la valeur s'établissait à 1 474 725 \$ au 31 décembre 2020 sur la base du cours de clôture de 41,22 \$ (USD) d'une action ordinaire d'Exxon Mobil Corporation; la somme a été convertie en dollars canadiens au taux de change établi par la Banque du Canada le 31 décembre 2020, soit 1,2732. En 2020, Exxon Mobil Corporation a suspendu son régime de primes annuelles et, par conséquent, M. Corson n'a pas reçu de prime annuelle en espèces. M. Corson participe au régime d'unités de participation au bénéfice d'Exxon Mobil Corporation, un régime qui est semblable à celui de la compagnie. En 2020, la valeur de liquidation maximale (le point de déclenchement), ou bénéfice cumulatif par action, n'a pas été atteinte et, par conséquent, aucune unité n'a été attribuée.
- b) Bien que D. E. Lyons ait reçu des unités d'actions restreintes en vertu du régime de la compagnie de 2018 à 2020, aucune de ces unités d'actions restreintes n'a été acquise. Au cours des années précédentes, M. Lyons a participé au régime d'actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation, un régime qui est semblable au régime d'unités d'actions restreintes de la compagnie. En 2020, on a supprimé les restrictions sur 10 300 actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation dont la valeur s'établissait à 540 557 \$ au 31 décembre 2020 sur la base du cours de clôture de 41,22 \$ (USD) d'une action ordinaire d'Exxon Mobil Corporation; la somme a été convertie en dollars canadiens au taux de change établi par la Banque du Canada le 31 décembre 2020, soit 1,2732. En 2020, Exxon Mobil Corporation a suspendu son régime de primes annuelles et, par conséquent, M. Lyons n'a pas reçu de prime annuelle en espèces. M. Lyons participe au régime d'unités de participation au bénéfice d'Exxon Mobil Corporation, un régime qui est semblable à celui de la compagnie. En 2020, la valeur de liquidation maximale (le point de déclenchement), ou bénéfice cumulatif par action, n'a pas été atteinte et, par conséquent, aucune unité n'a été attribuée.
- c) Bien que S. P. Younger ait reçu des unités d'actions restreintes en vertu du régime de la compagnie en 2020, aucune de ces unités d'actions restreintes n'a été acquise. Au cours des années précédentes, M. Younger a participé au régime d'actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation, un régime qui est semblable au régime d'unités d'actions restreintes de la compagnie. En 2020, on a supprimé les restrictions sur 5 200 actions restreintes d'Exxon Mobil Corporation dont la valeur s'établissait à 272 903 \$ au 31 décembre 2020 sur la base du cours de clôture de 41,22 \$ (USD) d'une action ordinaire d'Exxon Mobil Corporation; la somme a été convertie en dollars canadiens au taux de change établi par la Banque du Canada le 31 décembre 2020, soit 1,2732. En 2020, Exxon Mobil Corporation a suspendu son régime de primes annuelles et, par conséquent, M. Younger n'a pas reçu de prime annuelle en espèces. M. Younger participe au régime d'unités de participation au bénéfice d'Exxon Mobil Corporation, un régime qui est semblable à celui de la compagnie. En 2020, la valeur de liquidation maximale (le point de déclenchement), ou bénéfice cumulatif par action, n'a pas été atteinte et, par conséquent, aucune unité n'a été attribuée.
- d) Ces valeurs correspondent aux unités d'actions restreintes attribuées par la compagnie qui ont été acquises en 2020. La valeur est basée sur le cours moyen de clôture sur cinq jours des actions de la compagnie, qui comprend la date d'acquisition et les quatre jours de bourse qui précèdent celle-ci. Pour T. B. Redburn et B. A. Jolly, la valeur correspond aux unités d'actions restreintes attribuées en 2013 et en 2017, qui ont été acquises en 2020.
- e) Cette colonne indique les sommes versées par la compagnie à l'égard de la prime annuelle en espèces et des unités de participation au bénéfice attribuées auparavant qui ont été payées dans l'année en cours. En 2020, la compagnie a suspendu son régime de primes annuelles et, par conséquent, aucune prime annuelle en espèces n'a été versée. En 2020, la valeur de liquidation maximale (le point de déclenchement), ou bénéfice cumulatif par action, n'a pas été atteinte et aucune unité n'a été attribuée.

Informations sur les régimes de rémunération à base d'actions

Le tableau qui suit contient des renseignements sur les actions ordinaires de la compagnie qui pouvaient être émises à la fin de 2020 en vertu des régimes de rémunération de la compagnie.

Catégorie de régime	Nombre de titres devant être émis à l'exercice des options sur actions, des bons et des droits de souscription en cours (n ^{bre}) c)	Prix d'exercice moyen pondéré des options sur actions, des bons et des droits de souscription en cours (en \$)	Nombre de titres restant à émettre au titre des régimes de rémunération à base d'actions (à l'exclusion des titres indiqués dans la première colonne) (n ^{bre}) c)
Régimes de rémunération à base d'actions ayant été approuvés par les porteurs de titres a)	–	–	–
Régimes de rémunération à base d'actions n'ayant pas été approuvés par les porteurs de titres b)	2 217 145	–	8 257 617
Total	2 217 145		8 257 617

a) Le régime d'options sur actions de la compagnie est venu à échéance en 2012.

b) Il s'agit d'un régime d'unités d'actions restreintes qui est décrit à la page 63.

c) Le nombre de titres devant être émis correspond au nombre total d'unités d'actions restreintes attribuées depuis 2011 et encore en circulation (4 463 320) diminué du nombre d'actions restreintes en circulation qui ne sont admissibles qu'à un paiement en espèces (et non en actions ordinaires) à l'acquisition (2 246 175). Le nombre de titres restant à émettre correspond au nombre d'unités d'actions restreintes qui n'ont pas encore été attribuées (6 011 442) augmenté du nombre d'unités d'actions restreintes en circulation qui ne sont admissibles qu'à un paiement en espèces (et non en actions ordinaires) à l'acquisition (2 246 175).

Unités d'actions restreintes selon un pourcentage des actions en circulation

Le tableau qui suit contient des renseignements sur le régime d'unités d'actions restreintes, sous forme de nombre et de pourcentage des actions ordinaires de la compagnie à la fin de 2020.

	Nombre maximal d'unités d'actions restreintes attribuables en vertu du régime (n ^{bre}) b)	Nombre total d'unités d'actions restreintes attribuées et en circulation (n ^{bre})	Nombre total d'unités d'actions restreintes attribuables (n ^{bre})
Nombre	10 474 762	4 463 320	6 011 442
Pourcentage des actions ordinaires en circulation a)	1,43 %	0,61 %	0,82 %

a) Au 31 décembre 2020, le nombre d'actions ordinaires en circulation était de 734 076 755.

b) Le nombre maximal d'unités d'actions restreintes attribuables en vertu du régime de la compagnie correspond à la quantité au 31 décembre 2019 (10 481 737) diminuée des actions ordinaires émises en 2020 par suite de l'acquisition des unités d'actions restreintes dans le cadre du régime (6 975 actions ordinaires).

Taux de dilution annuel

Le tableau suivant fournit le taux de dilution annuel associé au régime d'unités d'actions restreintes pour chacun des trois derniers exercices de la compagnie. Le taux de dilution annuel est le nombre d'unités d'actions restreintes attribuées en pourcentage du nombre moyen pondéré d'actions de la compagnie en circulation; il permet de mesurer avec quelle rapidité une compagnie utilise ses actions disponibles aux fins d'encouragement.

	Nombre d'unités d'actions restreintes attribuées en vertu du régime (n ^{bre}) a)	Nombre moyen pondéré de titres en circulation (n ^{bre}) b)	Taux de dilution annuel (%) c)
2020	747 040	735 285 422	0,10 %
2019	854 800	762 680 114	0,11 %
2018	739 870	807 517 306	0,09 %

- a) Le nombre d'unités d'actions restreintes attribuées en vertu du régime pendant l'exercice pertinent.
 b) Le nombre moyen pondéré de titres en circulation pendant la période correspond au nombre de titres en circulation au début de la période, ajusté selon le nombre de titres remboursés ou émis au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.
 c) Le taux de dilution annuel en pourcentage est calculé en divisant le nombre d'unités d'actions restreintes attribuées en vertu du régime par le nombre moyen pondéré de titres en circulation.

Précisions sur les régimes antérieurs d'intéressement à long terme

Le seul régime de rémunération au rendement à long terme de la compagnie est le régime d'unités d'actions restreintes décrit à partir de la page 63. Il n'y a plus d'unités en circulation à l'égard des régimes historiques.

Prestations du régime de retraite

Le tableau suivant fournit des renseignements sur chacun des hauts dirigeants visés de la compagnie qui participent à un régime de retraite à prestations déterminées. Les renseignements concernant les membres de la direction visés en affectation de sociétés affiliées de la compagnie et qui participent à un régime offert par ces sociétés affiliées figurent dans les notes.

Nom	Nombre d'années de services validés (au 31 décembre 2020) (n ^{bre}) a)	Rente de retraite annuelle (en \$)		Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées au début de l'exercice (en \$) d)	Variation attribuable aux éléments rémunérateurs (en \$) e)	Variation attribuable aux éléments non rémunérateurs (en \$) f)	Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées à la fin de l'exercice (en \$) d)
		À la fin de l'année b)	À partir de 65 ans c)				
B. W. Corson	–	–	–	–	–	–	–
D. E. Lyons	–	–	–	–	–	–	–
T. B. Redburn	35,6	116 500	110 000	7 978 400	(36 600)	2 347 400	10 289 200
S. P. Younger g)	–	–	–	–	–	–	–
B. A. Jolly	29,5	249 100	350 800	4 890 300	23 300	633 300	5 546 900

- a) B. W. Corson et D. E. Lyons participent au régime de retraite à prestations déterminées d'Exxon Mobil Corporation, y compris les régimes agréés et non agréés du point de vue fiscal. Les prestations en vertu de ce régime sont payables en dollars américains et ont été converties en dollars canadiens au taux de change moyen de 1,3415 pour 2020. Dans le cadre de ce régime, M. Corson avait accumulé 37,5 années de services validés, M. Lyons avait accumulé 30,5 années de services validés. M. Younger participe aux régimes à prestations et à cotisations déterminées d'Esso Australia Pty Ltd. Les prestations en vertu de ces régimes sont payables en dollars australiens et ont été converties en dollars canadiens au taux de change moyen de 0,9247 pour 2020. Dans le cadre de ce régime, M. Younger avait accumulé 23,8 années de services validés.
- b) Pour les participants au régime de retraite de la compagnie, les prestations annuelles comprennent le montant de la rente viagère annuelle constituée du régime de retraite agréé de la compagnie et des prestations de retraite complémentaires. Les prestations en vertu du régime de retraite supplémentaire peuvent être versées sous forme d'un équivalent forfaitaire lors de la retraite. Pour T. B. Redburn, cette valeur ne comprend pas le montant des prestations de retraite complémentaires qu'elle a choisi de recevoir sous forme d'équivalent forfaitaire lors de sa retraite le 1^{er} janvier 2021. Pour les participants au régime de retraite d'Exxon Mobil Corporation, les prestations annuelles comprennent la rente viagère annuelle constituée du régime agréé du point de vue fiscal et du montant annuel calculé aux termes des régimes non agréés. Pour B. W. Corson, cette valeur s'établissait à 990 511 \$. Pour D. E. Lyons, cette valeur s'établissait à 457 161 \$. Les prestations du régime non agréé sont payables uniquement par le versement d'un équivalent forfaitaire lors de la retraite. Le régime de retraite à prestations déterminées d'Esso Australia Pty Ltd. prévoit le versement des prestations sous forme d'équivalent forfaitaire ou de rente viagère annuelle à la retraite des participants âgés d'au moins 55 ans. S. P. Younger étant âgé de moins de 55 ans, il n'est pas visé par cette disposition et n'a pas droit à des prestations de retraite s'il quitte son emploi.
- c) Pour les participants au régime de retraite de la compagnie, les prestations annuelles comprennent le montant de la rente viagère annuelle constituée du régime de retraite agréé de la compagnie et des prestations de retraite complémentaires qui seraient acquises à 65 ans en utilisant le salaire de fin de carrière moyen au 31 décembre 2020. Les prestations en vertu du régime de retraite supplémentaire peuvent être versées sous forme d'un équivalent forfaitaire lors de la retraite. Pour T. B. Redburn, cette valeur ne comprend pas le montant des prestations de retraite complémentaires qu'elle a choisi de recevoir sous forme d'équivalent forfaitaire lors de sa retraite le 1^{er} janvier 2021. Pour les participants au régime de retraite d'Exxon Mobil Corporation, les prestations annuelles comprennent la rente viagère annuelle du régime agréé du point de vue fiscal et le montant annuel calculé au titre des régimes non agréés qui serait gagné jusqu'à l'âge de 65 ans en utilisant le salaire de fin de carrière moyen au 31 décembre 2020. Pour B. W. Corson, cette valeur s'établissait à 1 147 260 \$. Pour D. E. Lyons, cette valeur s'établissait à 560 639 \$. Les prestations du régime non agréé sont payables uniquement par le versement d'un équivalent forfaitaire lors de la retraite. Le régime de retraite à prestations déterminées d'Esso Australia Pty Ltd. prévoit le versement des prestations sous forme de rente viagère annuelle ou d'équivalent forfaitaire à la retraite ou une combinaison des deux, comme l'indique le participant lorsqu'il quitte son emploi. Pour S. P. Younger, la valeur forfaitaire qui serait gagnée jusqu'à l'âge de 65 ans en utilisant le salaire de fin de carrière moyen au 31 décembre 2020 s'établissait à 347 706 \$.
- d) Pour les participants au régime de retraite de la compagnie, l'obligation au titre des prestations déterminées au début et à la fin de l'exercice est définie selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) des États-Unis et les valeurs sont calculées sur une base qui est conforme aux PCGR et à l'évaluation de l'ensemble des régimes de la compagnie faite aux fins de la comptabilité. La valeur se calcule à partir des gains estimatifs ouvrant droit à pension décrits plus haut et du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) tel que défini par l'Agence du revenu du Canada, extrapolés jusqu'à la retraite et déterminés au prorata des années de service à la date d'évaluation. Les calculs supposent que la déduction attribuable au Régime de pensions du Canada est basée sur la prestation annuelle maximale à la retraite et que la déduction liée à la pension de la sécurité de la vieillesse (PSV) est basée sur la prestation de la PSV à la date d'évaluation, extrapolée jusqu'à la retraite. Pour les participants aux régimes de retraite d'Exxon Mobil Corporation et d'Esso Australia Pty Ltd. respectivement, l'obligation au titre des prestations déterminées au début et à la fin de l'exercice est définie par les PCGR, et les valeurs sont conformes à l'évaluation du régime de la société affiliée pertinente faite aux fins de la comptabilité. Les valeurs sont calculées d'après les gains estimatifs ouvrant droit à pension décrits plus haut. Pour B. W. Corson, la valeur au début de l'exercice s'établissait à 13 197 216 \$, et celle à la fin de l'exercice, à 13 704 884 \$. Pour D. E. Lyons, la valeur au début de l'exercice s'établissait à 6 170 553 \$, et celle à la fin de l'exercice, à 6 412 007 \$. Pour S. P. Younger, la valeur au début de l'exercice s'établissait à 3 184 827 \$, et celle à la fin de l'exercice, à 3 171 837 \$.
- e) La valeur de la « Variation attribuable aux éléments rémunérateurs » comprend le coût des services pour 2020 et l'incidence de la variation des résultats sur l'obligation projetée au titre des prestations. Pour les participants au régime de la compagnie, ces valeurs sont calculées à partir du service ouvrant droit à pension supplémentaire de la personne en 2020 et du montant effectif du salaire et des primes reçus en 2020. En ce qui concerne les participants aux régimes de retraite d'Exxon Mobil Corporation et d'Esso Australia Pty Ltd., ces valeurs sont calculées à partir du service ouvrant droit à pension supplémentaire de la personne en 2020 et des gains décrits plus haut. Pour B. W. Corson, cette valeur s'établissait à (340 046 \$). Pour D. E. Lyons, cette valeur s'établissait à (207 474 \$). Pour S. P. Younger, cette valeur s'établissait à (299 621 \$).
- f) La valeur de la « Variation attribuable aux éléments non rémunérateurs » comprend l'incidence de l'expérience non liée à la rémunération, aux prestations versées et à la modification des hypothèses d'évaluation. En ce qui concerne le régime de retraite de la compagnie, le taux d'actualisation employé pour déterminer la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations à la fin de l'exercice 2020 est passé à 2,5 %, alors qu'il était de 3,1 % à la fin de l'exercice 2019, ce qui a eu une incidence positive sur la variation attribuable aux éléments non rémunérateurs. Pour les participants aux régimes de retraite d'Exxon Mobil Corporation et d'Esso Australia Pty Ltd., la valeur de la « Variation attribuable aux éléments non rémunérateurs » comprend l'incidence de l'expérience non liée à la rémunération ou aux services. Pour

le régime d'Exxon Mobil Corporation, cela tient compte des intérêts, sur la base d'un taux d'actualisation de 2,8 % à la fin de l'exercice 2020, contre 3,5 % à la fin de l'exercice 2019. Pour le régime d'Esso Australia Pty Ltd., cela tient compte des intérêts, sur la base d'un taux d'actualisation de 2,1 % à la fin de l'exercice 2020, versus 2,9 % à la fin de l'exercice 2019. Pour B. W. Corson, cette valeur s'établissait à 847 714 \$. Pour D. E. Lyons, cette valeur s'établissait à 448 928 \$. Pour S. P. Younger, cette valeur s'établissait à 286 631 \$.

- g) *S. P. Younger participe au régime à cotisations déterminées d'Esso Australia Pty Ltd. Le plafond de cotisation à ce régime a été atteint. La « Valeur accumulée au début de l'année » s'établissait à 40 046 \$, la « Valeur rémunératoire » à 180 \$ reflétant les gains de placement, et la « Valeur accumulée à la fin de l'année » à 40 226 \$.*

Autres renseignements importants

Date de prise d'effet

La présente circulaire de sollicitation de procurations prend effet le 16 février 2021.

Présentation d'une proposition d'actionnaires pour examen à l'assemblée annuelle de 2022

Toute proposition d'actionnaires qui est conforme aux dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, et qui est destinée à être soumise à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2022, doit parvenir à la compagnie au plus tard le 17 décembre 2021. La proposition pourra alors être incluse dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction et dans la procuration pour l'assemblée annuelle de 2022.

États financiers

Si vous êtes un **actionnaire inscrit ou non inscrit** et que vous souhaitez recevoir un exemplaire des états financiers ou des états financiers provisoires (rapports trimestriels) par la poste, vous devez le préciser sur le formulaire d'instructions de vote en répondant à la question figurant au bas du formulaire.

Transmission électronique

Tous les actionnaires peuvent demander que les documents leur soient transmis électroniquement en suivant les instructions figurant dans l'option « Sans papier » se trouvant dans votre trousse de convocation. En outre, les actionnaires inscrits peuvent simplement visiter la page « Livraison de la documentation aux investisseurs » du site Web de notre agent de transfert, **www.astfinancial.com/ca-fr**, pour en faire la demande.

Renseignements complémentaires

Vous pouvez vous procurer un exemplaire de la présente circulaire de sollicitation, du formulaire 10-K le plus récent et des rapports trimestriels en écrivant au directeur, Relations avec les investisseurs, ou au secrétariat général, à l'adresse du siège social indiquée plus bas. Le formulaire 10-K, déposé chaque année auprès des autorités canadiennes et américaines en valeurs mobilières, contient un complément d'information sur la compagnie. On peut également trouver ces documents ainsi que d'autres informations sur la compagnie dans le profil de la compagnie sur SEDAR, à l'adresse **www.sedar.com** et sur le site Web de la compagnie à l'adresse **www.imperialoil.ca**.

Adresse du siège social de la compagnie : 505 Quarry Park Boulevard S.E., Calgary (Alberta) Canada T2C 5N1.

Vous pouvez aussi obtenir des informations en écrivant au directeur, Relations avec les investisseurs, au siège social de la compagnie, ou par téléphone au 587 476-4743.

Pour toute autre question concernant les services aux investisseurs, prière de vous adresser à :
Ian R. Laing, vice-président, directeur juridique et secrétaire général
Téléphone : 587 476-3740

Approbation des administrateurs

Le conseil d'administration a approuvé le contenu de la présente circulaire et son envoi aux actionnaires.

Original signé par

I. R. Laing

Vice-président, directeur juridique et secrétaire général

Énoncés prospectifs

Les énoncés contenus dans le présent rapport qui sont liés à des situations ou des événements futurs, y compris les prévisions, les objectifs, les attentes, les estimations et les plans d'affaires sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'emploi de mots comme « croit », « anticipe », « entend », « propose », « prévoit », « vise », « cherche », « projette », « prédit », « cible », « estime », « attend », « stratégie », « perspective », « calendrier », « futur », « continue », « probable », « peut », « devrait », « va » et des références similaires à des périodes futures. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport comprennent, sans limitation, les allusions aux retombées de l'unité de cogénération de Strathcona, notamment la production d'électricité et la réduction des émissions de gaz à effet de serre; à l'attention que la compagnie porte aux principaux actifs de sables pétrolifères et aux portions les plus attrayantes de son portefeuille d'actifs non classiques; à un solide bilan offrant des options; au fait que la compagnie soit bien placée pour réagir lorsque la demande reprendra; à la priorité accordée à la santé et à la sécurité; aux travaux effectués au pipeline de produits de Sarnia et aux fins d'augmentation des mélanges de biocarburants; à l'élaboration de projets visant à réduire les émissions et à stimuler l'efficacité opérationnelle; aux plans visant à réduire l'intensité des gaz à effet de serre de 10 % dans ses installations exploitées d'ici 2023; à la capacité d'offrir un accès fiable au carburant; à l'approche stratégique consistant en un investissement minimal tout en maintenant des options; à la date prévue de départ à la retraite de membres du conseil d'administration; aux effets des pratiques de gouvernance d'entreprise de la compagnie, y compris en ce qui concerne la gestion et la surveillance des risques; à l'adéquation des programmes d'éthique de la compagnie, des restrictions sur les opérations d'initié, des contrôles sur les opérations entre apparentés et des initiatives en matière de diversité; à l'adéquation de la conception de la rémunération des administrateurs et dirigeants, y compris l'alignement sur les intérêts des actionnaires, la gestion des risques, l'encouragement des résultats à long terme de l'entreprise et les autres objectifs énoncés; au processus de planification de la relève de la compagnie; et à l'évaluation de la rémunération des dirigeants par le comité des ressources pour les dirigeants.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions actuelles de la compagnie, ses estimations, ses projections et ses hypothèses émises au moment de la déclaration. Les résultats financiers et d'exploitation réels qui surviendront dans le futur, notamment les attentes et les hypothèses portant sur la croissance de la demande, les sources d'énergie, l'approvisionnement et la répartition des sources d'énergie; le prix des produits de base, les taux de change et les conditions générales du marché; les taux de production, la croissance et la répartition de la production; les plans, les calendriers, les coûts, les évaluations techniques et les capacités liés aux projets, et la capacité de la compagnie d'exécuter ces plans à bon escient et d'exploiter ses éléments d'actifs; le rendement des fournisseurs de services indépendants; les lois et les politiques gouvernementales applicables, y compris en matière de fiscalité, de changement climatique, de réduction obligatoire de la production et de restrictions en réponse à la COVID-19; la progression de la COVID-19 et son incidence sur la capacité de L'Impériale d'exploiter ses actifs, incluant la fermeture potentielle de ses installations à cause des éclosions de COVID-19; la capacité de la compagnie à mettre efficacement en œuvre ses plans de continuité des activités et de réponse à la pandémie; l'adoption et l'impact de nouvelles installations ou technologies, y compris sur l'efficacité du capital, la production et la réduction de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre; l'utilisation des raffineries et les ventes de produits; les sources de financement et la structure du capital; et les dépenses en immobilisations et pour la protection de l'environnement pourraient différer considérablement en fonction d'un certain nombre de facteurs. Ces facteurs comprennent les fluctuations mondiales, régionales et locales de l'offre et de la demande de pétrole, de gaz naturel et de produits pétroliers et pétrochimiques ainsi que leurs effets sur les prix, les différentiels et la marge; les transports pour accéder aux marchés; les événements politiques ou l'évolution de la réglementation, y compris les changements apportés à la législation ou la politique gouvernementale, les taux de redevances applicables, les lois fiscales, les réductions obligatoires de la production et les mesures prises en réponse à la COVID-19; l'obtention, en temps opportun, de l'approbation des organismes tiers et de réglementation; l'opposition de tiers aux activités d'exploitation, aux projets et aux infrastructures; les risques environnementaux inhérents aux activités d'exploration et de production pétrolières et gazières; la réglementation relative à l'environnement, y compris les restrictions liées au changement climatique et aux émissions de gaz à effet de serre et les modifications à ladite réglementation; les taux de change; la disponibilité et la répartition de capitaux; la disponibilité et le rendement des fournisseurs de service tiers, notamment à la lumière des restrictions imposées par la COVID-19; les difficultés techniques ou opérationnelles imprévues; l'efficacité des dirigeants et la préparation aux interventions en cas de sinistre, y compris les plans de continuité des activités en réponse à la COVID-19; les calendriers et la gestion de projets et l'achèvement de ces derniers en temps opportun; les développements technologiques inattendus; les résultats des programmes de recherche et des nouvelles technologies, et la capacité de faire passer les nouvelles technologies à l'échelle commerciale à un coût concurrentiel; les dangers et les risques opérationnels; les incidents de cybersécurité; les conditions économiques générales, y compris la survenance et la durée des récessions économiques; la capacité d'acquiescer et de mettre en valeur des réserves supplémentaires; et d'autres facteurs abordés à l'article 1A (facteurs de risque) et à l'article 7, commentaires et analyse de la direction sur la situation financière et les résultats d'exploitation du plus récent formulaire annuel 10-K de la compagnie.

Les énoncés prospectifs ne garantissent pas le rendement futur et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont certains sont similaires à ceux d'autres sociétés pétrolières et gazières et d'autres sont propres à la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée. Les résultats réels de L'Impériale pourraient différer considérablement des résultats implicites ou explicites selon les énoncés prospectifs, et les lecteurs sont priés de ne pas s'y fier aveuglément. L'Impériale ne s'engage aucunement à publier une mise à jour des énoncés prospectifs fournis aux présentes, sauf si la loi l'exige.

Charte du Conseil d'administration

La structure, le mécanisme de fonctionnement et les responsabilités du Conseil d'administration (ci-après : le « conseil ») doivent englober les points et les sujets suivants :

1. Responsabilité

Les administrateurs répondent de la gérance de la compagnie.

2. Devoir de prudence

Dans l'exercice de leurs pouvoirs et de leurs fonctions, les administrateurs doivent :

- a) agir avec honnêteté et de bonne foi au mieux des intérêts de la compagnie; et
- b) faire preuve de la prudence, de la diligence et de la compétence qu'une personne raisonnablement prudente exercerait dans des circonstances comparables.

3. Mécanisme de gérance

Pour s'acquitter de la responsabilité de gérance que comporte le devoir de prudence, les administrateurs doivent, directement ou par le truchement de l'un de leurs comités :

- a) participer à la formulation des plans stratégiques au moins une fois par an, et les approuver;
- b) déterminer les principaux risques liés aux activités de la compagnie quand ils sont discernables, et superviser la mise en application de systèmes appropriés visant à gérer de tels risques;
- c) superviser la planification de la relève des membres de la haute direction, soit leur nomination, leur formation et leur encadrement;
- d) approuver les directives en matière d'information générale et surveiller les communications externes de la compagnie;
- e) surveiller l'intégrité des contrôles internes et des systèmes de gestion de l'information de la compagnie;
- f) surveiller l'intégrité des technologies et des systèmes informatiques de la compagnie pour garantir la sécurité et l'intégrité des renseignements sur support électronique, ainsi que la sécurité et l'intégrité des systèmes électroniques et des actifs de la compagnie liés à l'information;
- g) examiner les recommandations de la direction concernant les principales décisions et actions de la compagnie qui ont une incidence sociale importante;
- h) surveiller le respect des principales politiques générales de la compagnie;
- i) donner au chef de la direction de la compagnie la responsabilité de gestion générale et de la conduite des activités et des affaires de la compagnie;
- j) surveiller le rendement du chef de la direction;
- k) s'assurer de l'intégrité du chef de la direction et des autres dirigeants, et veiller à ce que le chef de la direction et les autres dirigeants fassent prévaloir les principes d'intégrité dans l'ensemble de la compagnie;
- l) examiner chaque année le code d'éthique et de conduite des affaires de la compagnie, et l'approuver;
- m) surveiller le respect du code d'éthique et de conduite des affaires – toute dérogation au code en faveur des administrateurs ou des dirigeants de l'émetteur ne pouvant être accordée que par le Conseil;
- n) déterminer que des mesures adéquates sont en place pour recevoir les commentaires des parties prenantes;

- o) établir, par voie de résolution prévue par la charte, les comités de vérification, des ressources pour les dirigeants, des mises en candidature et de la gouvernance, des politiques publiques et de la responsabilité d'entreprise, et d'engagement et de collaboration communautaires du Conseil en définissant les fonctions précises – la compagnie doit donner à chaque comité du Conseil les fonds suffisants pour s'acquitter de ses responsabilités conformément à la charte;
- p) déterminer la composition de chaque comité, notamment la présidence et la vice-présidence, après avoir reçu la recommandation du comité des mises en candidature et de la gouvernance;
- q) demander à la direction de transmettre au Conseil les renseignements qui aideront les membres à se familiariser avec les activités de la compagnie, et le contexte dans lequel elle exerce ses activités, comme il est précisé à l'article 5;
- r) examiner la procédure de la compagnie concernant les conflits d'intérêts touchant les employés et les postes d'administrateur dans les organisations commerciales, financières et industrielles autres que les filiales, ainsi que leur divulgation;
- s) examiner au moins une fois par année les mandats du Conseil et des comités, ainsi que leur efficacité;
- t) entreprendre d'autres tâches dans les limites de ses responsabilités selon ce qu'il juge approprié.

4. Liste des points devant être examinés par le Conseil

Les aspects et les points précis suivants devront être soumis au Conseil afin qu'il en soit informé ou qu'il prenne une décision, suivant un calendrier régulier, s'il le juge à propos :

Organisationnel et juridique

- fixation du nombre d'administrateurs
- nomination d'administrateurs pour pourvoir provisoirement des postes vacants
- liste des candidats aux postes d'administrateur devant être élus par les actionnaires
- nomination de dirigeants
- processus de gouvernance du Conseil
- règlements et résolutions administratives
- changements dans la structure fondamentale de la compagnie
- avis de convocation des actionnaires et documents afférents
- rémunération des administrateurs non salariés
- politiques adoptées par le Conseil
- enquêtes et litiges importants

Financier

- opérations de financement par voie d'émission d'actions ou d'emprunts
- déclarations de dividendes
- états financiers et rapports de gestion afférents annuels et trimestriels
- situation du régime de retraite de la compagnie et du régime d'épargne des employés

Plans stratégiques, d'investissement et d'exploitation, et rendement

- perspectives à court et à long terme
- budgets annuels des immobilisations, des locations, des prêts et des contributions
- ajouts au budget qui, pris isolément, dépassent 250 millions de dollars
- mises à jour trimestrielles des dépenses en immobilisations réelles et prévues
- dépenses en immobilisations et dispositions qui, prises isolément, dépassent 250 millions de dollars
- conclusion des opérations sortant du cadre des activités courantes de la compagnie
- résultats trimestriels financiers et d'exploitation
- perspectives économiques canadiennes et mondiales
- revues socio-économiques régionales
- examens de la réputation de la compagnie
- examens de la gestion des risques
- examens en matière d'environnement et de développement durable
- examen des systèmes et du rendement liés à la sécurité du personnel et des procédés
- technologies de l'information, systèmes et cybersécurité

En plus des points relevant des aspects précités, le chef de la direction doit renvoyer tout autre point important pour l'entreprise au Conseil afin qu'il en soit informé ou qu'il prenne une décision; tout membre du Conseil peut demander d'examiner l'un de ces points. Les points devant être renvoyés aux comités du Conseil sont précisés dans leurs chartes respectives.

5. Renseignements à soumettre au Conseil

Les documents doivent être distribués aux administrateurs par l'entremise du bureau du secrétaire général. Les politiques d'entreprise, le calendrier des réunions du Conseil, les coordonnées et les autres procédures de l'entreprise, sont mis à jour sur le site du portail du Conseil, et peuvent être consultés par tous les administrateurs.

Les documents énumérés sous les rubriques générales suivantes, y compris les points précis ci-après et d'autres points similaires uniquement, doivent être distribués régulièrement aux administrateurs :

Organisationnel et juridique

- statuts, règlements et résolutions administratives
- politiques générales de la compagnie
- données d'entreprise
- mécanisme de fonctionnement du conseil et de la direction
- rapports financiers et d'exploitation
- vue d'ensemble de l'organisation

Contexte social, politique et économique

- mises au point sur des questions d'intérêt public
- perspectives économiques
- plans de communication externes
- mises à jour traitant des technologies de l'information, des systèmes et de la cybersécurité

Principales annonces

- communiqués de presse
- allocutions des membres de la direction
- changements organisationnels

Communications aux actionnaires

Autres mémoires, études et rapports importants

6. Réunions du Conseil

- a) Le conseil tient normalement sept (7) réunions ordinaires par an. Des réunions supplémentaires peuvent être organisées au besoin afin d'examiner la liste des points devant être étudiés par le Conseil.
- b) L'ordre du jour de chaque réunion du Conseil et les documents d'information doivent, dans la mesure du possible selon le calendrier des points qui nécessitent l'attention du Conseil, être distribués à chaque administrateur environ cinq à sept jours avant chaque réunion. Le président, en consultation avec le président des réunions directives, est normalement chargé de dresser l'ordre du jour des réunions du Conseil. Un administrateur peut demander l'inscription de points précis.
- c) Il est prévu que chaque administrateur s'efforce d'assister à chacune des réunions du Conseil et à celles des comités dont il est membre. Une présence en personne est souhaitée, mais il est permis de participer par téléconférence au besoin.
- d) Chaque administrateur doit connaître l'ordre du jour de chaque réunion, avoir lu attentivement les autres documents distribués avant la réunion, et être prêt à effectivement participer à la réunion, et à discuter de tous les points prévus.
- e) Le déroulement et les délibérations du Conseil et de ses comités sont confidentiels. Chaque administrateur doit préserver la confidentialité des informations reçues dans le cadre de ses fonctions à titre d'administrateur; le chef de la direction, ou les personnes désignées par lui, s'expriment au nom de la compagnie.

7. Administrateurs indépendants

- a) Le Conseil se compose en majorité d'administrateurs indépendants. Le Conseil peut également comprendre un ou plusieurs administrateurs qui ne sont pas indépendants, mais qui, en tant que dirigeants de l'actionnaire majoritaire, peuvent être considérés comme indépendants de la direction de la compagnie.
- b) Dans le cas d'un administrateur devant être nommé pour pourvoir un poste vacant et d'un administrateur devant être élu ou réélu par les actionnaires, le Conseil doit décider s'il s'agit d'un administrateur indépendant et, dans le cas d'un administrateur susceptible de siéger au comité de vérification, s'il s'agit d'un expert financier du comité de vérification ou d'une personne ayant des compétences financières.
- c) Le terme « indépendant » a le sens énoncé dans la loi applicable, y compris selon les normes précisées dans le Règlement 52-110 sur les comités de vérification dans le Règlement de l'U.S. Securities and Exchange Commission et dans les normes d'inscription à la bourse NYSE American LLC.
- d) Les administrateurs indépendants ont pleinement accès à la haute direction de la compagnie et à d'autres employés sur demande en vue de discuter des activités et des affaires de la compagnie. Le Conseil s'attend à ce qu'il y ait des occasions régulières pour les administrateurs de rencontrer le chef de la direction et d'autres membres de la direction, lors des réunions du Conseil et des comités et dans d'autres cadres formels ou informels.
- e) La rémunération des administrateurs indépendants est déterminée par le Conseil sur recommandation du comité des mises en candidature et de la gouvernance, et elle est revue chaque année. La rémunération des administrateurs non salariés est fixée à un niveau conforme aux pratiques du marché, prenant en compte l'importance et l'étendue des activités de la compagnie et les responsabilités de ses administrateurs. Une partie importante de la rémunération versée aux administrateurs indépendants pour leurs fonctions au Conseil est payée en unités d'actions restreintes de la compagnie.

8. Opinion juridique indépendante ou autre

L'information concernant les activités et les affaires de la compagnie doit normalement être fournie au Conseil par la direction et le personnel de la compagnie, et par ses vérificateurs indépendants. Cependant, le Conseil et, avec son autorisation, tout administrateur, peuvent retenir les services d'un conseiller juridique indépendant ou d'un autre conseiller aux frais de la compagnie. Les honoraires et frais de ces conseillers sont payés par la compagnie.

9. Réunions des administrateurs indépendants en l'absence des membres de la direction

- a) Les réunions des administrateurs indépendants (« réunions directives du Conseil ») doivent se tenir de concert avec les réunions du Conseil, y compris les réunions téléphoniques imprévues du Conseil. D'autres réunions directives peuvent être convoquées par le président à sa discrétion, et également à la demande d'un autre administrateur. Un administrateur indépendant peut soulever des points en vue de discussion à une réunion directive.
- b) Le président des réunions directives du Conseil doit être choisi par les administrateurs indépendants.
- c) Le président des réunions directives du Conseil ou, en son absence, un administrateur indépendant choisi par les autres administrateurs indépendants, doit :
 - i) présider les réunions directives du Conseil;
 - ii) veiller à ce que les réunions des administrateurs indépendants soient tenues conformément à la présente charte;
 - iii) examiner et modifier, au besoin, l'ordre du jour des réunions du Conseil à l'avance pour s'assurer que le Conseil peut s'acquitter de ses fonctions convenablement; et
 - iv) assurer la liaison avec le président du Conseil, y compris lui fournir de la rétroaction sur les réunions directives, à condition que chaque administrateur puisse en tout temps se voir accorder un accès complet et direct au président lorsque l'administrateur le juge nécessaire ou approprié.

- d) Les réunions directives du Conseil ont pour objet :
- i) de soulever les questions de fond qu'il convient de débattre en l'absence de la direction;
 - ii) de discuter du besoin de signaler au président du Conseil toute question ou préoccupation soulevée par un comité ou un administrateur;
 - iii) d'étudier des questions soulevées mais non résolues lors des réunions du Conseil et d'évaluer tout besoin de suivi avec le président du Conseil;
 - iv) de discuter de la qualité, de la quantité et de l'actualité d'informations provenant de la direction, et qui sont nécessaires pour que les administrateurs indépendants remplissent effectivement et de manière responsable leurs fonctions, et d'aviser le président du Conseil des changements à apporter s'il y a lieu; et
 - v) d'obtenir une rétroaction sur les mécanismes de fonctionnement du Conseil.

10. Sélection et mandat des administrateurs

Le comité des mises en candidature et de la gouvernance doit recommander au Conseil une liste de candidats à l'élection d'un poste d'administrateur à chaque assemblée annuelle des actionnaires, et doit recommander des administrateurs pour pourvoir les postes vacants, y compris les postes vacants créés à la suite d'une augmentation de la taille du Conseil.

Les lignes directrices relatives à la sélection et au mandat des administrateurs sont les suivantes :

a) **Sélection**

Lors de l'évaluation des qualifications des candidats potentiels aux postes d'administrateur, le comité des mises en candidature et de la gouvernance doit examiner leur expérience professionnelle et leurs autres domaines d'expertise en vue d'atteindre un certain degré de diversité parmi les administrateurs non salariés. Les critères clés mentionnés ci-après sont considérés comme importants au regard du travail du conseil d'administration et de ses comités :

Expérience professionnelle

- Expérience dans des fonctions de direction au sein d'entreprises ou d'organismes de grande taille (fonctions de direction au sein de grandes sociétés)
- Expérience en opérations/technique (opérations/technique)
- Expérience en gestion de projet (gestion de projet)
- Expérience de travail dans un cadre mondial (expérience mondiale)
- Expérience en élaboration de stratégies d'entreprise (élaboration de stratégies)
- Expérience en politique, en pratiques et en gestion liées à l'environnement, la santé, les relations communautaires et la sécurité (environnement et développement durable)

Autres compétences

- Expert financier du comité de vérification
- Compétences en matière financière (expertise financière)
- Compétences en gestion des relations avec les pouvoirs publics (relations avec les pouvoirs publics)
- Expérience en enseignement universitaire ou en recherche (enseignement universitaire et recherche)
- Expertise en technologies de l'information et en cybersécurité (technologies de l'information/surveillance de la cybersécurité)
- Compétences en politiques et pratiques relatives à la rémunération des dirigeants (rémunération des dirigeants)
- Expertise dans la surveillance des politiques et pratiques de gestion des risques (gestion des risques)

De plus, le comité des mises en candidature et de la gouvernance peut prendre en considération les facteurs suivants :

- compétences dans l'un des domaines suivants : droit, science, marketing, administration, environnement social et politique ou affaires communautaires et municipales;
- compétences individuelles en affaires et autres domaines d'activité contribuant à l'expérience collective des administrateurs; et
- diversité du point de vue de l'âge, de la provenance régionale, du sexe et d'autres éléments de diversité (notamment personnes autochtones, personnes handicapées et membres de minorités visibles).

Le comité des mises en candidature et de la gouvernance doit ensuite évaluer l'expérience professionnelle et toute autre expertise que chaque administrateur en poste possède. Le comité des mises en candidature et de la

gouvernance doit repérer les personnes qualifiées pour siéger au Conseil et recommander à celui-ci les nouvelles candidatures aux postes d'administrateur. Dans la formulation de ses recommandations, le comité des mises en candidature et de la gouvernance doit tenir compte de l'expérience professionnelle et de toute autre expertise que le Conseil juge que chaque administrateur en poste possède et que chaque nouveau candidat apportera. Le comité des mises en candidature et de la gouvernance peut également prendre en considération les facteurs supplémentaires mentionnés ci-dessus ainsi que tout autre facteur qu'il juge pertinent.

Un candidat sera désigné au poste d'administrateur après une détermination quant à sa capacité de satisfaire aux critères suivants :

- il ne contreviendra pas aux exigences imposées par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* en ce qui concerne la citoyenneté et la résidence des administrateurs;
- il ne nuira pas au statut de la compagnie en tant qu'émetteur privé étranger en vertu de la législation sur les valeurs mobilières des États-Unis;
- il peut faire un apport aux délibérations sur la vaste gamme de questions que le Conseil et ses différents comités doivent examiner;
- il n'exercera des fonctions dans d'autres conseils de sociétés cotées en bourse que dans la mesure où ses services ne portent pas atteinte à sa capacité de consacrer le temps et l'attention nécessaires à titre d'administrateur;
- il peut consacrer le temps voulu pour se préparer à toutes les réunions du Conseil et de ses comités, assister à toutes les réunions et se tenir au fait des principaux dossiers de la compagnie;
- il est à l'abri de tout empêchement d'ordre juridique ou conflit d'intérêts potentiel présent ou présumé, comme le fait :
 - d'agir en qualité d'employé ou de directeur d'une entreprise qui offre actuellement un niveau de service important à la compagnie ou qui pourrait le faire, comme une institution spécialisée dans les services bancaires, la souscription, le droit commercial, les conseils de gestion, l'assurance commerciale, ou une société de fiducie, ou un important client ou fournisseur de la compagnie;
 - d'agir en qualité d'employé ou d'administrateur auprès d'un concurrent de la compagnie, comme une société pétrolière ou chimique, ou d'un important concurrent de sociétés représentées par un administrateur de ladite compagnie;
 - d'agir en qualité de chef de la direction ou de cadre dirigeant d'une entreprise où le chef de la direction ou un cadre dirigeant de ladite compagnie siège en qualité d'administrateur;
- il devrait être habilité à remplir un mandat d'au moins cinq ans;
- il n'aura pas, au moment de son élection ou de sa nomination, atteint l'âge de 72 ans;
- dans le cas d'un administrateur indépendant, est, ou deviendra dans les cinq années suivant sa nomination au Conseil, le propriétaire véritable, directement ou indirectement, d'au moins 15 000 actions ordinaires, unités d'actions différées ou unités d'actions restreintes de la compagnie.

b) Mandat

i) Reconduction

Un administrateur en poste peut être reconduit dans ses fonctions dans la mesure où :

- il ne souffre pas d'une invalidité susceptible de l'empêcher de s'acquitter efficacement de ses responsabilités d'administrateur;
- il fait un apport constructif à la prestation efficace des administrateurs;
- il assiste régulièrement aux réunions du Conseil et de ses comités;
- il n'a pas apporté un changement à ses fonctions principales ou à l'orientation de sa participation ou à son association régionale, susceptible de porter préjudice de façon importante à sa valeur en qualité d'administrateur de la compagnie;

- il ne contrevient pas, d'une façon importante, aux critères qui s'appliquent au cours du processus de sélection;
- si l'on sait qu'un administrateur contreviendra aux critères de sélection établis au cours des trois mois suivant son élection, parce qu'il quittera ses fonctions principales à 65 ans pour motif de retraite par exemple, ce fait sera inscrit dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction, et dans la mesure du possible, l'information concernant le remplaçant suggéré y figurera aussi;
- il n'aura pas, au moment de se présenter pour être réélu, atteint l'âge de 72 ans; cependant, dans des circonstances exceptionnelles, à la demande du chef de la direction, le comité des mises en candidature et de la gouvernance peut appuyer cette candidature.

ii) Démission

Un administrateur en poste devra démissionner :

- s'il connaît un changement dans sa situation, comme un changement dans ses fonctions principales, y compris un dirigeant de la compagnie qui cesse d'occuper son poste, mais non un simple changement de lieu géographique;
- s'il fait état d'un changement dans l'exercice de ses pouvoirs et de ses fonctions qui, de l'avis d'au moins 75 % des administrateurs, est incompatible avec le devoir de prudence d'un administrateur tel que défini dans la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*;
- s'il a apporté à sa citoyenneté ou à sa résidence un changement qui est incompatible avec les exigences imposées à ces égards aux administrateurs par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*;
- s'il a apporté à sa citoyenneté ou à sa résidence un changement qui est incompatible avec le statut de la compagnie en tant qu'émetteur privé étranger en vertu de la législation sur les valeurs mobilières des États-Unis;
- s'il se trouve en conflit d'intérêts pour l'une des raisons suivantes :
 - il occupe un poste d'employé ou de directeur dans une entreprise qui offre un niveau de service important à la compagnie, comme une institution spécialisée dans les services bancaires, la souscription, le droit commercial, les conseils de gestion, l'assurance commerciale, ou une société de fiducie, ou un important client ou fournisseur de la compagnie;
 - il occupe un poste d'employé ou d'administrateur auprès d'un concurrent de la compagnie, comme une société pétrolière ou chimique, ou d'un concurrent de sociétés représentées par un administrateur de ladite compagnie;
 - il occupe le poste de chef de la direction ou un poste de cadre dirigeant dans une entreprise où le chef de la direction ou un cadre dirigeant de ladite compagnie siège en qualité d'administrateur;
 - il devient incapable de consacrer le temps voulu pour se préparer aux réunions du Conseil et de ses comités, y assister régulièrement et se tenir au fait des principaux dossiers de la compagnie,

et le comité des mises en candidature et de la gouvernance doit faire une recommandation au Conseil quant à l'acceptation ou au refus de sa démission.

11. Élection des administrateurs

Tous les administrateurs doivent être mis en candidature lors de l'assemblée annuelle des actionnaires. Si la participation de l'actionnaire majoritaire venait à passer au-dessous du seuil de 50 % dans le cas d'une élection sans opposition, un candidat à l'égard duquel le nombre d'abstentions est supérieur au nombre de voix « en faveur » doit remettre sa démission. Dans les 90 jours suivant la certification des résultats de l'élection, le Conseil décidera, selon une procédure administrée par le comité des mises en candidature et de la gouvernance et excluant le candidat concerné, s'il accepte la démission. À moins d'une raison impérieuse pour laquelle l'administrateur devrait rester au conseil d'administration, le conseil d'administration acceptera la démission. Le Conseil d'administration fera connaître sans délai, s'il y a lieu, les raisons pour lesquelles la démission a été refusée.

12. Orientation et formation continue des administrateurs

a) Orientation

Les nouveaux administrateurs non salariés recevront une orientation complète donnée par des cadres appropriés concernant les activités et les affaires de la compagnie.

b) Formation continue

De temps à autre, des membres du personnel appropriés présenteront des aspects des opérations de la compagnie lors des réunions ordinaires du Conseil. Le Conseil organise aussi normalement la visite d'une installation autre que le siège social de la compagnie en même temps qu'une ou plusieurs réunions ordinaires du Conseil chaque année.

13. Président du Conseil et chef de la direction

Le Conseil estime qu'il est approprié et efficace pour le chef de la direction de la compagnie d'agir également à titre de président du Conseil. Cependant, le Conseil conserve l'autorité de séparer ces fonctions s'il le juge approprié dans l'avenir.

a) Description du poste

Le président du Conseil et chef de la direction doit :

- planifier et organiser toutes les activités du Conseil;
- veiller à ce que le Conseil obtienne en temps opportun des renseignements suffisants sur tous les aspects importants de l'exploitation et des affaires financières de la compagnie;
- présider les assemblées annuelles et extraordinaires des actionnaires;
- assumer la gestion générale et la conduite des activités et des affaires de la compagnie;
- recommander au Conseil un plan stratégique pour les activités de la compagnie et, une fois qu'il est approuvé par le Conseil, le mettre en œuvre et rendre compte au Conseil de sa mise en œuvre;
- élaborer et mettre en œuvre des politiques opérationnelles pour guider l'entreprise dans les limites prescrites par les règlements de la compagnie et les orientations adoptées par le Conseil;
- déterminer, en vue de leur examen par le Conseil, les principaux risques liés aux activités de la compagnie quand ils sont discernables, et élaborer des systèmes appropriés pour gérer ces risques;
- sous la supervision du Conseil, dresser des plans en vue de la planification de la relève de la haute direction, soit la nomination, la formation et l'encadrement, et mettre en œuvre ces plans;
- veiller au respect du code d'éthique et de conduite des affaires de l'entreprise afin de faire prévaloir les principes d'intégrité partout au sein de la compagnie; et
- veiller à la mise en place de contrôles internes et de systèmes de gestion de l'information efficaces.

b) Nombre minimal d'actions devant être détenues

Le président du Conseil et chef de la direction doit détenir ou doit, dans les trois ans qui suivent sa nomination au poste de président du Conseil et chef de la direction, acquérir des actions de la compagnie, y compris des actions ordinaires et des unités d'actions restreintes, d'une valeur au moins égale à cinq fois son salaire de base.

Charte du Comité de vérification

1. Objectif du Comité

L'objectif principal du comité de vérification (le « comité ») est la supervision. Le comité assiste le Conseil d'administration (le « conseil ») dans ses responsabilités de supervision des éléments suivants :

- la gestion par la direction de la procédure de rapports financiers de la compagnie;
- l'intégrité des états financiers et des autres informations financières fournies par la compagnie aux organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières, à la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC ») et au public;
- le système de contrôles comptables et financiers internes de la compagnie;
- la conformité de la compagnie aux exigences légales et réglementaires;
- le rendement de la fonction de vérification interne de la compagnie;
- les qualifications des vérificateurs indépendants, leur rendement et leur indépendance; et
- la vérification annuelle indépendante des états financiers de la compagnie.

La direction de la compagnie est responsable de la préparation de ses états financiers. Les vérificateurs indépendants sont chargés de vérifier ces états financiers. La direction, y compris le personnel de la vérification interne et les vérificateurs indépendants, a plus de temps, de connaissances et d'informations détaillées sur la compagnie que les membres du comité. Par conséquent, dans l'exercice de ses responsabilités de supervision, le comité ne donne aucune assurance particulière ou à titre d'expert quant aux états financiers de la compagnie ni de certification professionnelle du travail des vérificateurs indépendants, y compris en ce qui a trait à l'indépendance des vérificateurs. Chaque membre du comité est en droit de compter sur l'intégrité des personnes et organisations qui fournissent des informations au comité, et sur l'exactitude de ces informations, y compris les déclarations faites par la direction et les vérificateurs indépendants concernant des services autres que de vérification fournis par les vérificateurs indépendants.

2. Composition du comité

Le comité se compose d'au moins trois membres. Les membres du comité sont nommés par le conseil parmi les administrateurs indépendants, qui exerceront leurs fonctions à la discrétion du conseil, pourvu qu'ils continuent d'être des administrateurs de la compagnie et d'être indépendants. Chaque membre du comité doit satisfaire aux critères d'indépendance que le conseil peut établir et à d'autres exigences réglementaires ou d'inscription que le conseil jugera applicables ou appropriées. Chaque membre du comité ne siègera que dans la mesure où il continue d'être un administrateur de la compagnie et reste indépendant. Le nombre réel de membres est déterminé de temps à autre par une résolution du conseil.

En conséquence, chaque membre du comité doit avoir des compétences financières dans un délai raisonnable après sa nomination au comité; il doit être « indépendant » selon le sens de la charte du conseil d'administration, et ne peut siéger à plus de deux autres comités de vérification de sociétés cotées en bourse, à moins que le conseil ne détermine que ces fonctions simultanées ne nuisent pas à sa capacité de siéger efficacement au comité. En outre, au moins un membre du comité doit être un « expert financier du comité de vérification » au sens défini par les lois applicables.

3. Structure et fonctionnement du comité

Le président et le vice-président du comité sont nommés par le conseil à même les membres du comité. Le comité établit ses propres règles de procédure et se réunit à l'endroit et dans les conditions prévues par ces règles ou par résolution du comité. En plus du calendrier des réunions ordinaires établi par le comité, le président de celui-ci peut convoquer une réunion extraordinaire à tout moment.

Le président ou, en son absence, le vice-président, ou en l'absence de celui-ci, un remplaçant désigné par le comité, doit :

- a) présider les réunions du comité;
- b) veiller à ce que les réunions du comité soient tenues conformément à la présente charte; et
- c) examiner et, au besoin, modifier l'ordre du jour des réunions de ce comité à l'avance pour s'assurer que ce dernier peut remplir ses fonctions avec efficacité.

La majorité des membres du comité constitue le quorum. Toute question est tranchée à la majorité des votes exprimés sur la question; en cas d'égalité des voix, le président de la réunion a un droit de vote prépondérant.

Le comité doit nommer son secrétaire.

Les réunions du comité peuvent être convoquées par n'importe quel membre ou par les vérificateurs externes de la compagnie, et un avis de chaque réunion doit en être donné aux vérificateurs externes.

Les vérificateurs externes et le vérificateur interne de la compagnie doivent faire rapport directement au comité de vérification.

Le comité n'agit que sur le vote affirmatif de la majorité des membres lors d'une réunion, ou par consentement écrit unanime.

Le comité peut créer des sous-comités pour remplir les fonctions que le comité leur assigne.

4. Activités du comité

Le comité exercera les activités courantes décrites ci-dessous. Ces activités sont énoncées à titre de guide, sachant que le comité peut s'écarter de ce guide au besoin, compte tenu des circonstances.

Le comité doit s'acquitter des tâches suivantes :

- a) recommander les vérificateurs externes à être nommés par les actionnaires, examiner et recommander leur rémunération au conseil, approuver les avances sur ces rémunérations, qui seront payées par la compagnie, superviser leur travail, y compris la résolution de désaccords entre la direction et le vérificateur externe au sujet de l'information financière;
- b) approuver le programme de vérification proposé par les vérificateurs externes pour l'exercice en cours, et en évaluer les résultats à la clôture de la période visée;
- c) approuver à l'avance les services autres que la vérification qui sont autorisés par la loi en vigueur à être dispensés par les vérificateurs externes, après en avoir évalué l'incidence sur leur indépendance;
- d) recevoir des vérificateurs externes une déclaration écrite officielle délimitant toutes les relations entre les vérificateurs externes et la compagnie, conformément à la norme 1 des normes d'indépendance du conseil, et engager activement le dialogue avec les vérificateurs externes concernant les relations ou les services divulgués, ou les services susceptibles d'influer sur leur objectivité et leur indépendance, et recommander au conseil les mesures appropriées à prendre pour veiller à l'indépendance des vérificateurs externes;
- e) maintenir les politiques de recrutement pour les employés et les anciens employés des vérificateurs indépendants;
- f) établir la procédure de réception, de conservation et de traitement des plaintes que la compagnie reçoit concernant la comptabilité, les contrôles comptables internes ou les questions de vérification et les préoccupations signalées sous le couvert de la confidentialité et de l'anonymat par les employés de la compagnie concernant des pratiques comptables ou de vérification douteuses;

- g) approuver le programme de vérification proposé pour l'exercice en cours par les vérificateurs internes et évaluer les résultats du programme à la clôture de chaque trimestre;
- h) examiner la suffisance des contrôles internes et des procédures de vérification de la compagnie;
- i) examiner les procédures des systèmes d'information comptable et financière de la compagnie;
- j) approuver les changements proposés par la direction aux principes et pratiques comptables, et examiner les changements proposés par la profession comptable ou d'autres organismes de réglementation, qui ont une incidence directe sur ces principes et pratiques;
- k) examiner les rapports trimestriels des résultats financiers et d'exploitation, les états financiers annuels et trimestriels de la compagnie, les éléments comptables influant sur les états financiers, la présentation générale et la teneur des états financiers, ainsi que le rapport de gestion y afférant, avant l'approbation de ces rapports et de ces états financiers par le conseil d'administration;
- l) examiner les résultats du programme de respect de l'éthique de la compagnie;
- m) examiner chaque année le sommaire des comptes de dépenses des membres de la haute direction;
- n) évaluer, de pair avec les autres membres du conseil, la direction, le contrôleur et le vérificateur général, les qualifications, le rendement et l'indépendance des vérificateurs indépendants, y compris le rendement de l'associé de vérification principal;
- o) exiger la présence à ses réunions de membres de la direction, selon ce que le comité peut demander;
- p) entreprendre d'autres tâches dans les limites de ses responsabilités selon ce qu'il juge approprié.

5. Évaluation du comité

Le comité procède chaque année à une auto-évaluation de son rendement et de son efficacité, et examine s'il convient d'apporter des changements à la charte du comité.

6. Ressources et autorité du comité

Le comité a le pouvoir exclusif en ce qui a trait à la rétention des vérificateurs indépendants décrits à l'article 4 de la présente charte. Dans l'exercice de son rôle de supervision, le comité est habilité à enquêter sur toute question portée à son attention, ayant un accès complet à tous les livres, registres, installations, ainsi qu'au personnel de la compagnie. Le comité a également le pouvoir de retenir les services de conseillers externes, y compris des conseillers juridiques, des vérificateurs, ou d'autres experts, selon ce qu'il juge approprié; d'approuver les honoraires et frais de ces conseillers, et d'engager les autres dépenses administratives habituelles nécessaires ou utiles dans l'accomplissement de ses tâches.

Charte du Comité des politiques publiques et de la responsabilité d'entreprise

1. Objectif du comité

L'objectif principal du comité des politiques publiques et de la responsabilité d'entreprise (le « comité ») est d'examiner les politiques, programmes et pratiques de la compagnie sur les questions importantes vis-à-vis du public, y compris leurs effets sur la sécurité, la santé et l'environnement, et de donner son avis en la matière, selon ce que le comité juge approprié. Cela comprend les risques et la performance en matière d'environnement, de santé, de sécurité du personnel et des procédés, ainsi que de développement durable, y compris les risques associés au changement climatique. Cela comprend aussi la conformité avec les textes législatifs et l'évaluation des répercussions à long terme des politiques publiques, du changement climatique et des pratiques commerciales durables sur la performance de la compagnie.

2. Composition du comité

Le comité se compose d'au moins trois membres devant être nommés par le conseil parmi a) les administrateurs indépendants, et b) les administrateurs non indépendants qui ne font pas partie de la direction de la compagnie, qui exerceront leurs fonctions au gré du conseil, pourvu qu'ils continuent d'agir comme administrateurs de la compagnie. Le nombre réel de membres est déterminé de temps à autre par une résolution du conseil. Les membres du comité doivent être suffisamment informés en matière de questions d'intérêt public.

3. Structure et fonctionnement du comité

Le président et le vice-président du comité sont nommés par le conseil à même les membres du comité. Le comité établit ses propres règles de procédure et se réunit à l'endroit et dans les conditions prévues par ces règles ou par résolution du comité.

Le président ou, en son absence, le vice-président, ou en l'absence de celui-ci, un remplaçant désigné par le comité, doit :

- a) présider les réunions du comité;
- b) veiller à ce que les réunions du comité soient tenues conformément à la présente charte; et
- c) examiner et, au besoin, modifier l'ordre du jour des réunions de ce comité à l'avance pour s'assurer que ce dernier peut remplir ses fonctions avec efficacité.

La majorité des membres du comité constitue le quorum. Toute question est tranchée à la majorité des votes exprimés sur la question; en cas d'égalité des voix, le président de la réunion a un droit de vote prépondérant.

Le comité doit nommer son secrétaire.

N'importe quel membre peut convoquer une réunion du comité.

Le comité n'agit que sur le vote affirmatif de la majorité des membres lors d'une réunion, ou par consentement écrit unanime.

Le comité peut créer des sous-comités, comptant une ou plusieurs personnes, pour remplir les fonctions que le comité leur assigne.

4. Activités du comité

Le comité exercera les activités courantes décrites ci-dessous. Ces activités sont énoncées à titre de guide, sachant que le comité peut s'écarter de ce guide au besoin, compte tenu des circonstances.

Le comité doit s'acquitter des tâches suivantes :

- a) examiner et surveiller l'efficacité des politiques, des programmes et des pratiques de la compagnie en matière d'environnement, de santé, de sécurité et de développement durable, y compris les répercussions, les risques et les communications associés au changement climatique et aux émissions de gaz à effet de serre, et formuler les recommandations à cet égard qu'il juge souhaitables à l'intention du conseil;
- b) surveiller si l'entreprise respecte les normes législatives, réglementaires et ses propres normes sur les pratiques et les questions relatives à l'environnement, à la santé, à la sécurité et au développement durable, y compris les répercussions, les risques et les communications associés au changement climatique et aux émissions de gaz à effet de serre et informer les administrateurs des résultats obtenus, et se prononcer sur leur suffisance;
- c) surveiller les tendances et examiner les enjeux actuels et nouveaux des politiques publiques liés à des questions d'importance pour la compagnie, notamment les enjeux liés à l'environnement, la santé, la sécurité et le développement durable ainsi que les répercussions, les risques et les communications associés au changement climatique et aux émissions de gaz à effet de serre, qui sont susceptibles d'influer sur les opérations de la compagnie;

- d) examiner l'incidence des propositions législatives liées à des questions d'importance pour la compagnie, notamment les enjeux liés à l'environnement, la santé et la sécurité par rapport aux opérations de la compagnie, et fournir un avis au conseil et à la direction quant à la réponse appropriée de l'entreprise en la matière;
- e) recommander au conseil et à la direction les politiques et les mesures qu'il serait souhaitable de prendre à la suite de son examen et de son suivi;
- f) exiger la présence à ses réunions de membres de la direction, selon ce que le comité peut demander;
- g) entreprendre d'autres tâches dans les limites du champ de ses responsabilités selon ce qui est jugé approprié.

5. Évaluation du comité

Le comité procède chaque année à une auto-évaluation de son rendement et de son efficacité, et examine s'il convient d'apporter des changements à la charte du comité.

6. Ressources et autorité du comité

Le comité a le pouvoir de retenir les services de conseillers externes, y compris des conseillers juridiques ou autres experts, selon ce qu'il juge approprié, et d'approuver les honoraires et frais de ces conseillers.

Charte du Comité des ressources pour les dirigeants

1. Objectif du comité

L'objectif principal du Comité des ressources pour les dirigeants (le « comité ») est d'assumer les responsabilités du conseil d'administration (le « conseil ») relatives à l'évaluation et à la rémunération du chef de la direction et de certains autres postes clés de cadres supérieurs qui relèvent directement du chef de la direction, y compris les dirigeants de la compagnie, et d'exercer les responsabilités du comité selon les règles et règlements applicables. Le comité fait également des recommandations au conseil en matière de planification de la relève et du perfectionnement pour les cadres supérieurs et les postes à pourvoir, en fonction des besoins.

2. Composition du comité

Le comité se compose d'au moins trois membres devant être nommés par le conseil parmi a) les administrateurs indépendants, et b) les administrateurs non indépendants qui ne font pas partie de la direction de la compagnie, qui exerceront leurs fonctions au gré du conseil, pourvu qu'ils continuent d'agir comme administrateurs de la compagnie. Le nombre réel de membres est déterminé de temps à autre par une résolution du conseil. Les membres du comité doivent avoir des connaissances suffisantes sur les questions relatives à la rémunération des cadres supérieurs.

3. Structure et fonctionnement du comité

Le président et le vice-président du comité sont nommés par le conseil à même les membres du comité. Le comité établit ses propres règles de procédure et se réunit à l'endroit et dans les conditions prévues par ces règles ou par résolution du comité.

Le président ou, en son absence, le vice-président, ou en l'absence de celui-ci, un remplaçant désigné par le comité, doit :

- a) présider les réunions du comité;
- b) veiller à ce que les réunions du comité soient tenues conformément à la présente charte; et
- c) examiner et, au besoin, modifier l'ordre du jour des réunions de ce comité à l'avance pour s'assurer que ce dernier peut remplir ses fonctions avec efficacité.

La majorité des membres du comité constitue le quorum. Toute question est tranchée à la majorité des votes exprimés sur la question; en cas d'égalité des voix, le président de la réunion a un droit de vote prépondérant.

Le comité doit nommer son secrétaire.

N'importe quel membre peut convoquer une réunion du comité.

Le comité n'agit que sur le vote affirmatif de la majorité des membres lors d'une réunion, ou par consentement écrit unanime.

Le comité peut créer des sous-comités, comptant une ou plusieurs personnes, pour remplir les fonctions que le comité leur assigne.

4. Activités du comité

Le comité exercera les activités courantes décrites ci-dessous. Ces activités sont énoncées à titre de guide, sachant que le comité peut s'écarter de ce guide au besoin, compte tenu des circonstances.

Le comité doit s'acquitter des tâches suivantes :

- a) examiner et approuver les objectifs de la compagnie en ce qui concerne la rémunération du chef de la direction;
- b) examiner les données sur les pratiques de rémunération de la concurrence, examiner et évaluer les politiques et les programmes en vertu desquels la compagnie rémunère ses employés;
- c) évaluer au moins une fois par an le rendement du chef de la direction en regard des buts et objectifs énoncés ci-dessus;
- d) approuver les salaires et toute autre rémunération (y compris la rémunération complémentaire comme les primes en espèces et les unités d'intéressement, une rémunération incitative à long terme comme les unités d'actions restreintes, et les autres paiements pour services rendus) du chef de la direction et d'autres postes clés de cadres supérieurs qui relèvent directement de celui-ci, dont tous les dirigeants de la compagnie;
- e) au moins une fois par an, examiner la planification de la relève et les stratégies de perfectionnement pour le chef de la direction et les postes clés de cadres supérieurs qui relèvent directement de celui-ci, dont tous les dirigeants de la compagnie;
- f) examiner le système de perfectionnement des cadres supérieurs pour s'assurer qu'il prévoit les exigences de la haute direction de la compagnie, et permet un repérage précoce et le développement des ressources clés;
- g) examiner et approuver un rapport annuel sur la rémunération devant figurer dans la circulaire de sollicitation de procurations émise par la direction de la compagnie, conformément aux exigences légales en vigueur;
- h) faire des recommandations au conseil en ce qui concerne les régimes de rémunération incitative et les régimes à base d'actions;
- i) examiner les conditions proposées de tout nouveau programme d'incitation et de toute modification importante d'un programme existant, et formuler des recommandations au conseil à cet égard en fonction de ce qui est jugé souhaitable;
- j) examiner les risques découlant des politiques et pratiques de rémunération de la compagnie pour les employés, selon les exigences des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et des bourses sur lesquelles se négocient les actions de la compagnie, et en rendre compte au comité;
- k) tenir compte des facteurs qui pourraient affecter l'indépendance ou représenter un conflit d'intérêts de la part d'un conseiller en rémunération, d'un conseiller juridique indépendant, ou d'autres conseillers que le comité peut retenir, et faire rapport à ce sujet selon les exigences des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et des bourses sur lesquelles se négocient les actions de la compagnie;
- l) exiger la présence à ses réunions de membres de la direction, selon ce que le comité peut demander;
- m) entreprendre d'autres tâches dans les limites de ses responsabilités selon ce qu'il juge approprié.

5. Évaluation du comité

Le comité procède chaque année à une auto-évaluation de son rendement et de son efficacité, et examine s'il convient d'apporter des changements à la charte du comité.

6. Ressources et autorité du comité

Le comité et, avec son approbation, tout membre du comité peut retenir les services d'un conseiller juridique indépendant, de conseillers en rémunération ou autres conseillers aux frais de la compagnie. Le comité sera directement responsable de la nomination, la rémunération et la supervision du travail accompli par le conseiller juridique indépendant, les conseillers en rémunération ou les autres conseillers dont il aura retenu les services. Le comité peut recourir à un conseiller juridique indépendant, à un conseiller en rémunération ou un autre conseiller (un « conseiller ») uniquement après avoir pris en considération tous les facteurs pertinents pour l'indépendance d'un tel conseiller par rapport à la direction, notamment :

- la prestation d'autres services à la compagnie par la personne qui a retenu les services d'un conseiller;
- le montant de la rémunération versée par la compagnie à la personne qui a retenu les services du conseiller, exprimé sous forme de pourcentage de la rémunération totale de cette personne;
- les politiques et les procédures conçues pour éviter les conflits d'intérêts de la personne qui a retenu les services du conseiller;
- tout lien d'affaires ou personnel entre le conseiller et un membre du comité;
- les actions de la compagnie que détient le conseiller; et
- tout lien d'affaires ou personnel entre le conseiller ou la personne qui a retenu ses services avec un cadre dirigeant de la compagnie.

Charte du Comité des mises en candidature et de la gouvernance

1. Objectif du comité

L'objectif principal du Comité des mises en candidature et de la gouvernance (le « comité ») est de surveiller la conformité aux normes de bonne gouvernance d'entreprise, de repérer les personnes aptes à devenir membres du conseil, de recommander au conseil des candidats à l'élection au poste d'administrateur lors de l'assemblée annuelle des actionnaires ou pouvant être élus par le conseil pour pourvoir les sièges vacants entre les assemblées annuelles; de recommander au comité la nomination d'administrateurs, y compris les nominations à titre de président et vice-président de ces comités, d'examiner et de formuler des recommandations au conseil concernant la rémunération des administrateurs non salariés, et d'élaborer et recommander au conseil les lignes directrices en matière de gouvernance applicables à la compagnie.

2. Composition du comité

Le comité se compose d'au moins trois membres devant être nommés par le conseil parmi a) les administrateurs indépendants, et b) les administrateurs non indépendants qui ne font pas partie de la direction de la compagnie, qui exerceront leurs fonctions au gré du conseil, pourvu qu'ils continuent d'agir comme administrateurs de la compagnie. Le nombre réel de membres est déterminé de temps à autre par une résolution du conseil. Les membres du comité doivent avoir des connaissances suffisantes sur les questions relatives à la gouvernance d'entreprise.

3. Structure et fonctionnement du comité

Le président et le vice-président du comité sont nommés par le conseil à même les membres du comité. Le comité établit ses propres règles de procédure et se réunit à l'endroit et dans les conditions prévues par ces règles ou par résolution du comité.

Le président ou, en son absence, le vice-président, ou en l'absence de celui-ci, un remplaçant désigné par le comité, doit :

- a) présider les réunions du comité;
- b) veiller à ce que les réunions du comité soient tenues conformément à la présente charte; et
- c) examiner et, au besoin, modifier l'ordre du jour des réunions de ce comité à l'avance pour s'assurer que ce dernier peut remplir ses fonctions avec efficacité.

La majorité des membres du comité constitue le quorum. Toute question est tranchée à la majorité des votes exprimés sur la question; en cas d'égalité des voix, le président de la réunion a un droit de vote prépondérant.

Le comité doit nommer son secrétaire.

N'importe quel membre peut convoquer une réunion du comité.

Le comité n'agit que sur le vote affirmatif de la majorité des membres lors d'une réunion, ou par consentement écrit unanime.

Le comité peut créer des sous-comités, comptant une ou plusieurs personnes, pour remplir les fonctions que le comité leur assigne.

4. Activités du comité

Le comité exercera les activités courantes décrites ci-dessous. Ces activités sont énoncées à titre de guide, sachant que le comité peut s'écarter de ce guide au besoin, compte tenu des circonstances.

Le comité doit s'acquitter des tâches suivantes :

- a) superviser les questions de gouvernance qui s'appliquent à la compagnie, y compris l'efficacité du système de gouvernance, et la relation entre le conseil et la direction, et faire rapport sur ces questions au conseil;
- b) superviser l'évaluation annuelle de l'efficacité et de la contribution du conseil, de ses comités et de chaque administrateur;
- c) faire des recommandations au conseil concernant sa taille en vue de faciliter une prise de décisions efficace;
- d) examiner et recommander au conseil d'administration toute modification aux chartes du conseil ou de ses comités;
- e) examiner les qualifications des administrateurs en poste et des personnes suggérées comme candidats potentiels au poste d'administrateur de la compagnie, y compris les candidats proposés par les actionnaires, et examiner la candidature potentielle des personnes considérées comme qualifiées conformément aux dispositions de la charte du conseil;
- f) recommander au conseil les candidats que le conseil devrait proposer à l'élection aux postes d'administrateur de la compagnie lors de l'assemblée annuelle des actionnaires;
- g) recommander au conseil les candidats à l'élection aux postes d'administrateur de la compagnie pour combler les sièges vacants entre les assemblées annuelles, y compris les postes vacants créés par l'augmentation du nombre autorisé d'administrateurs;

- h) examiner les démissions présentées par les administrateurs au cas où :
 - i) la participation de l'actionnaire majoritaire tombe en dessous de 50 % dans le cas d'une élection sans opposition des actionnaires, un candidat à l'égard duquel le nombre d'abstentions est supérieur au nombre de voix reçues, soumettre la question au conseil avec la recommandation du comité quant à savoir si cette démission doit être acceptée; ou
 - ii) un changement de circonstances, tel que prévu à l'alinéa 10b)ii) de la charte du conseil, survient;
- i) revoir la rémunération des administrateurs indépendants et formuler des recommandations au conseil selon ce qu'il juge souhaitable à cet égard;
- j) examiner les régimes, les programmes ou les arrangements actuels, et les conditions proposées de nouveaux régimes, programmes ou arrangements formulés au profit d'administrateurs indépendants, et formuler des recommandations jugées souhaitables au conseil à cet égard;
- k) examiner et recommander au conseil les directives à adopter concernant le mandat des administrateurs indépendants;
- l) faire des recommandations au conseil concernant la structure des comités du conseil, leur fonctionnement, les qualifications des membres et leur nomination;
- m) examiner toute allégation selon laquelle un cadre dirigeant ou un administrateur pourrait avoir enfreint les règles de conduite de la compagnie, et rapporter ses conclusions au conseil et au vérificateur général;
- n) exiger la présence à ses réunions de membres de la direction, selon ce que le comité peut demander;
- o) entreprendre d'autres tâches dans les limites de ses responsabilités selon ce qu'il juge approprié.

5. Évaluation du comité

Le comité procède chaque année à une auto-évaluation de son rendement et de son efficacité, et examine s'il convient d'apporter des changements à la charte du comité.

6. Ressources et autorité du comité

Le comité a le pouvoir de retenir les services de conseillers externes, y compris des conseillers juridiques ou autres experts, selon ce qu'il juge approprié, et d'approuver les honoraires et frais de ces conseillers. Sans limiter ce qui précède, le comité a le pouvoir exclusif de retenir les services d'un cabinet de recrutement chargé de chercher des candidats aux postes d'administrateur, ou les services d'un consultant utilisé par le comité dans l'évaluation de la rémunération des administrateurs non salariés, ainsi que de mettre fin à de tels services.

Charte du Comité d'engagement et de collaboration communautaires

1. Objectif du comité

L'objectif principal du Comité d'engagement et de collaboration communautaires (le « comité ») est d'examiner les directives, les procédures et le rendement de la compagnie en appui des efforts de sensibilisation et de consultation du public, des relations avec le gouvernement, les collectivités et les peuples autochtones, et des programmes de partenariat et d'investissement communautaires, et de donner son avis à ces égards.

2. Composition du comité

Le comité est composé d'au moins trois membres devant être nommés par le conseil parmi ses membres, qui exerceront leurs fonctions au gré du conseil, pourvu qu'ils continuent d'agir comme administrateurs de la compagnie. Le nombre réel de membres est déterminé de temps à autre par une résolution du conseil. Les membres du comité doivent avoir des connaissances suffisantes sur les questions relatives aux contributions de la compagnie et à l'investissement dans la collectivité.

3. Structure et fonctionnement du comité

Le président et le vice-président du comité sont nommés par le conseil à même les membres du comité. Le comité établit ses propres règles de procédure et se réunit à l'endroit et dans les conditions prévues par ces règles ou par résolution du comité. En plus du calendrier des réunions ordinaires établi par le comité, le président de celui-ci peut convoquer une réunion extraordinaire à tout moment.

Le président ou, en son absence, le vice-président, ou en l'absence de celui-ci, un remplaçant désigné par le comité, doit :

- a) présider les réunions du comité;
- b) veiller à ce que les réunions du comité soient tenues conformément à la présente charte; et
- c) examiner et, au besoin, modifier l'ordre du jour des réunions de ce comité à l'avance pour s'assurer que ce dernier peut remplir ses fonctions avec efficacité.

La majorité des membres du comité constitue le quorum. Toute question est tranchée à la majorité des votes exprimés sur la question; en cas d'égalité des voix, le président de la réunion a un droit de vote prépondérant.

Le comité doit nommer son secrétaire.

N'importe quel membre peut convoquer une réunion du comité.

Le comité n'agit que sur le vote affirmatif de la majorité des membres lors d'une réunion, ou par consentement écrit unanime.

Le comité peut créer des sous-comités, comptant une ou plusieurs personnes, pour remplir les fonctions que le comité leur assigne.

4. Activités du comité

Le comité exercera les activités courantes décrites ci-dessous. Ces activités sont énoncées à titre de guide, sachant que le comité peut s'écarter de ce guide au besoin, compte tenu des circonstances.

Le comité doit s'acquitter des tâches suivantes :

- a) examiner et surveiller l'efficacité des programmes et des pratiques de la compagnie en appui des activités de sensibilisation et de consultation du public;
- b) surveiller les tendances et examiner les enjeux actuels et nouveaux liés aux relations avec le gouvernement, les parties prenantes et les peuples autochtones;
- c) examiner l'ensemble des stratégies et des programmes d'investissement de la compagnie dans la collectivité, et offrir des conseils à cet égard, notamment :
 - i) les dons de bienfaisance;
 - ii) les contributions faites par les unités opérationnelles à la communauté locale dans le cadre de projets de services à la communauté de nature charitable dont la compagnie bénéficie également;
 - iii) le financement de groupes de politiques publiques;
 - iv) les subventions à la recherche universitaire;
 - v) les commandites dont l'objectif principal est de promouvoir le soutien communautaire et la reconnaissance de la compagnie; et
 - vi) les dépenses requises en vertu d'ententes socio-économiques pour soutenir l'établissement de relations à long terme mutuellement bénéfiques.

- d) approuver toutes les subventions et contributions dépassant 300 000 \$ au titre des dons et contributions à la communauté locale prévus au sous-alinéa 4c)i) ci-dessus;
- e) exiger la présence à ses réunions de membres de la direction, selon ce que le comité peut demander;
- f) entreprendre d'autres tâches dans les limites de ses responsabilités selon ce qu'il juge approprié.

5. Évaluation du comité

Le comité procède chaque année à une auto-évaluation de son rendement et de son efficacité, et examine s'il convient d'apporter des changements à la charte du comité.

6. Ressources et autorité du Comité

Le comité a le pouvoir de retenir les services de conseillers externes, y compris des conseillers juridiques ou autres experts, selon ce qu'il juge approprié, et d'approuver les honoraires et frais de ces conseillers.

Annexe B – Proposition d'actionnaires

En vertu des lois en vigueur, la compagnie est tenue d'énoncer la proposition d'actionnaires et l'énoncé justificatif connexe dans sa circulaire de sollicitation de procurations par la direction. La proposition d'actionnaires et l'énoncé justificatif représentent le point de vue des actionnaires qui les soumettent.

Pour les raisons énoncées ci-après, le conseil recommande que les actionnaires votent CONTRE la proposition d'actionnaires.

Proposition d'actionnaires – Carboneutralité des émissions

La proposition d'actionnaires qui suit a été soumise par Aequo Shareholder Engagement Services au nom de Bâtirente, régime de retraite des membres de la CSN, afin qu'elle soit examinée dans le cadre de l'assemblée annuelle des actionnaires.

IL EST RÉSOLU QUE : Les actionnaires demandent à L'Impériale de se donner pour ambition d'entreprise d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 ou avant. Les émissions visées devraient inclure celles de type 1 et 2.

ÉNONCÉ JUSTIFICATIF :

Le changement climatique présente des risques financiers pour l'économie mondiale. Les activités humaines ont déjà provoqué environ 1 °C de réchauffement climatique au-dessus des niveaux préindustriels. Si les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) continuent d'augmenter au rythme actuel, l'augmentation du réchauffement atteindra probablement 1,5 °C vers 2040 et 4 °C d'ici la fin du siècle, entraînant d'importantes perturbations économiques, sociales et environnementales.

Bien que L'Impériale ait pour objectif de réduire de 10 % l'intensité des émissions de GES d'ici 2023, elle ne s'est pas engagée à atteindre des objectifs à plus long terme conformes à ce qui est nécessaire pour maintenir « l'augmentation de la température moyenne mondiale à bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels » (Accord de Paris).

Les investisseurs privilégient de plus en plus les entreprises ayant des stratégies de transition énergétique. Climate Action 100+, une initiative regroupant 545 investisseurs représentant des dizaines de pays dont l'actif géré se chiffre à près de 52 000 milliards de dollars américains, encourage les plus grandes entreprises émettrices de GES du monde à se fixer des objectifs de réduction ambitieux. Ces investisseurs demandent aux entreprises d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 ou plus tôt pour toutes les émissions importantes de GES, et d'établir des cibles ou des objectifs à moyen terme compatibles avec une réduction mondiale des émissions de 45 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2010.

Plusieurs sociétés pétrolières et gazières ont adopté des objectifs de carboneutralité d'ici 2050, notamment Cenovus, Enbridge, ConocoPhillips, Occidental, BP, Repsol, Shell et Total. Plus de 1 000 entreprises partout dans le monde se fixent des objectifs de réduction des émissions à long terme dans le cadre de l'initiative Science Based Targets.

Un nombre croissant de sociétés financières adoptent des objectifs de carboneutralité d'ici 2050 pour leurs émissions financées, notamment TD, HSBC, Morgan Stanley et Barclays. Trente-trois investisseurs institutionnels, dont la CDPQ, Calpers et Axa Group, se sont engagés à prioriser la carboneutralité de leurs portefeuilles de placement d'ici 2050.

Vingt-huit pays, dont le Canada, ont adopté des cibles de carboneutralité d'ici 2050. Le Canada s'est également engagé à réduire les émissions de GES de 30 % d'ici 2030, conformément à ses contributions déterminées au niveau national (NDC) en vertu de l'Accord de Paris.

Une ambition de carboneutralité d'ici 2050 devrait viser les émissions totales de type 1 de L'Impériale (c'est-à-dire les émissions directes des activités d'une organisation) et les émissions de type 2 (c'est-à-dire les émissions indirectes provenant de l'électricité achetée et utilisée par l'organisation).

Une telle ambition à long terme devrait prévoir des objectifs intermédiaires (par exemple, pour 2025, 2030, 2040). Une stratégie solide en matière de changement climatique devrait également intégrer un cadre de gouvernance profitant de la surveillance, de l'expertise et de la formation des membres du conseil d'administration à l'égard des questions liées au climat, conformément à ce que le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) a recommandé.

Compte tenu des risques commerciaux importants à long terme et des occasions associées à la transition vers l'utilisation d'une énergie à faibles émissions de carbone, L'Impériale doit fournir davantage d'information sur la façon dont elle entend réduire les émissions de type 1 et 2, conformément à notre besoin collectif d'atteindre la carboneutralité des émissions de GES. Nous demandons aux actionnaires de voter EN FAVEUR de cette proposition.

Le conseil d'administration recommande de voter CONTRE cette proposition pour les motifs suivants :

L'Impériale souscrit aux objectifs de l'Accord de Paris, lequel constitue un cadre important pour réagir aux risques et aux occasions que présente le changement climatique. La compagnie respecte et appuie l'ambition que s'est fixée le Canada d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Il convient de noter que les perspectives indépendantes en matière de futurs besoins énergétiques se fondent sur l'évolution constante des politiques et des technologies. Il faut donc savoir que la réalisation de cette ambition repose sur l'innovation continue, les percées technologiques et la commercialisation accélérée, le tout à un coût que la société juge acceptable.

L'Impériale élabore des solutions permettant de réduire l'intensité des émissions de gaz à effet de serre (GES) en vue de soutenir une carboneutralité éventuelle. L'engagement à long terme de la compagnie en matière de recherche et développement, auquel elle a contribué plus de 2,2 milliards de dollars au cours des 20 dernières années, lui permet de disposer d'un portefeuille de technologies à différents stades de commercialisation. Elle pourrait ainsi choisir parmi plusieurs solutions pour soutenir un avenir axé sur l'utilisation d'une énergie à faibles émissions de carbone. Par exemple, en combinant des technologies avancées d'exploitation in situ de sables pétrolifères de prochaine génération, comme le procédé d'injection cyclique de solvant (« PICS ») et le captage et la séquestration du carbone (« CSC »), la compagnie pourrait produire des barils supplémentaires carboneutres. Bien que la plupart des projets de CSC ne soient pas encore rentables, nous estimons que le CSC a le potentiel de devenir viable à mesure qu'a lieu la convergence des technologies de pointe et des politiques publiques canadiennes qui leur sont favorables.

L'Impériale a réduit l'intensité des émissions de GES de ses sables pétrolifères exploités de plus de 20 % depuis 2013. Notre objectif à l'égard des sables pétrolifères exploités pour 2023, à savoir réduire l'intensité des émissions de GES de 10 % par rapport aux niveaux de 2016, dicte les mesures que nous prenons à court terme. L'Impériale aide aussi ses clients à réduire leurs émissions grâce à son offre de carburants améliorés.

Elle utilise une approche qui établit des objectifs clairs et mesurables, dont elle assure l'atteinte au moyen de plans et d'étapes déterminés. Ces objectifs prévoient des périodes définies, et établissent un rendement de référence et un processus de gérance, pour mesurer et soutenir l'amélioration de nos activités. L'objectif 2023 de la compagnie répond à ces critères et nous savons qu'il ne s'arrête pas là. L'Impériale préfère établir une série d'objectifs concrets, dont l'atteinte prévoit des plans et des étapes déterminés, plutôt que d'énoncer une ambition à long terme. Tant que nous n'aurons pas réussi à identifier des étapes claires et réalisables menant à la carboneutralité, il nous semble prématuré de prendre un tel engagement



Imperial



Esso[™] Mobil[™]